

Montréal rejette une proposition de règlement de la crise provoquée par le bill 295

## Le front commun syndical rencontre Dozois demain

Commonwealth  
Les travaux s'ouvrent dans l'harmonie

de notre envoyé spécial,  
Pierre-C. O'Neill

LONDRES — Après s'être entendus très rapidement au sujet de l'ordre du jour de la conférence, les premiers ministres des pays du Commonwealth ont commencé hier leurs travaux par un large tour d'horizon des affaires internationales, tour qui doit se poursuivre aujourd'hui.

Ils discuteront ensuite, dans l'ordre, de la question de la Rhodesie, au sujet de laquelle les pays africains accusent la Grande-Bretagne d'avoir trahi au cours des récentes négociations ses engagements antérieurs envers les pays d'Afrique.

Ils aborderont ensuite la discussion des problèmes économiques internationaux puis feront une revue de tout l'ensemble de la question de la coopération entre pays du Commonwealth.

La conférence se terminera par des conversations au sujet des institutions du Commonwealth comme le secrétariat général et la Fondation du Commonwealth.

La guerre civile du Nigeria n'est pas à l'ordre du jour, pas plus d'ailleurs que la question tant discutée ici de l'expulsion de certains pays d'Afrique d'Asiatiques qui sont citoyens britanniques. La première fera quand même l'objet de certaines interventions et la seconde pourrait être abordée dans des petits groupes non officiellement reliés à la conférence elle-même.

Les représentants de la Grande-Bretagne, du Pakistan, de la Nouvelle-Zélande, de Malte et de Singapour ont pris la parole aujourd'hui. M. Trudeau qui a déjeuné en tête-à-tête hier avec la reine, doit faire une intervention au cours de l'après-midi.

Bien qu'il soit difficile de savoir dans quel sens ont parlé ceux qui ont eu la parole hier, on sait qu'il a été principalement question des relations Est-Ouest à la suite du coup de Prague, du désarmement, de l'efficacité des Nations unies, de la situation au Moyen-Orient, d'aide et de développement et enfin de la nécessité pour certains pays d'Asie de se regrouper au sein de certains organismes pour assurer leur sécurité collective à la suite du retrait de la Grande-Bretagne, après 1971.



Des Nigériens, brandissant des pancartes hostiles au chef de l'Etat ivoirien, le colonel Ojukwu, ont manifesté hier à Londres en face de Marlborough House, lors de l'ouverture de la conférence des premiers ministres de Commonwealth. De nombreuses manifestations, toutes mineures, ont d'ailleurs eu lieu à cette occasion afin de défendre des causes disparates et souvent même opposées. (Téléphoto AP)

### De retour à Québec M. Bertrand fera le point sur son avenir politique

QUÉBEC (d'après PC) — Après un mois d'absence à cause de son état de santé, le premier ministre du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, reprendra aujourd'hui son travail à son bureau du Parlement.

M. Bertrand est arrivé hier dans la capitale provinciale, mais il ne rencontrera les journalistes que demain, au cours d'une conférence de presse convoquée, disent plusieurs, pour annoncer sa retraite de la vie politique active.

D'autres, dont des proches, affirment que M. Bertrand fera une rentrée et tentera de renforcer sa position au sein du parti.

A la conférence de presse, les journalistes voudront savoir de M. Bertrand s'il ira à Paris, bien qu'on affirme que ce voyage a été contre-mandé, si le Québec participera à la conférence des ministres de l'éducation au Congo-Kinshasa, dans quelques jours, si le Québec sera présent à la conférence sur

la francophonie qui doit être tenue en février à Niamey, au Niger et enfin quelle sera l'attitude de la province à la conférence constitutionnelle d'Ottawa, qui débute le 10 février.

Une autre question retient l'attention particulière du milieu politique: les élections générales. Deux théories s'affrontent ici: M. Bertrand décide de se maintenir à la barre du parti et est confirmé dans ses fonctions par les partisans, il serait logique de prévoir un appel au peuple vers la fin du printemps. M. Bertrand tenterait alors de dissiper toute ambiguïté autour de son leadership en même temps qu'il procurerait à son parti une position plus confortable à l'Assemblée nationale.

Si, d'autre part, M. Bertrand annonce son intention de se retirer de la vie politique, l'Union nationale devrait d'abord songer à régler ses problèmes de direc-

tion avant de déclencher des élections générales. Celles-ci seraient alors retardées. Comme il est d'usage au Québec que le gouvernement rende compte de son mandat tous les quatre ans, l'Union nationale pourrait attendre jusqu'en juin 1970 avant de faire face à l'électorat.

L'arrivée de M. Bertrand au parlement de Québec est accueillie avec un certain soulagement en ce sens qu'elle permettra de diminuer l'ambiguïté, devenue assez générale quant aux relations du Québec avec le reste du Canada et le monde de la francophonie, en particulier.

La mort de M. Johnson et la maladie de M. Bertrand ont marqué un temps d'arrêt dans la voie sur laquelle s'était engagé le Québec surtout en matière de relations extérieures. La conférence de presse de M. Bertrand devrait faire le point sur la situation générale.

### Quatre ministres feraient le voyage à Paris...

QUÉBEC (PC) — Il est de plus en plus rumeur à Québec qu'une délégation conduite par quatre ministres québécois effectuera le voyage à Paris projeté par le premier ministre Jean-Jacques Bertrand, au milieu du mois de janvier.

La mission du Québec conférerait avec le général de Gaulle et les autorités françaises en vue de faire le point sur les relations franco-québécoises.

La délégation serait dirigée par les ministres Marcel Masse, Jean-Noël Tremblay, Jean-Paul Beaudry et Paul Dozois.

Entre-temps, le premier ministre du Québec continuerait sa convalescence quelque part dans les mers du Sud pendant deux

ou trois semaines. M. Bertrand reviendrait dans la capitale provinciale quelques jours avant l'ouverture de la conférence constitutionnelle qui doit se tenir à Ottawa les 10, 11 et 12 février.

Un personnage du bureau du premier ministre, sans confirmer ces hypothèses, ne les a toutefois pas niées.

Ce sont les dernières rumeurs qui courent sur la colline parlementaire concernant la rencontre Québec-Paris. On s'interroge de tous côtés dans les milieux politiques sur ce voyage qui a déjà été remis à deux reprises à cause de la maladie et de la mort de l'ancien premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, survenue le 26 septembre dernier.

### Mackasey prône de nouvelles relations patronales-ouvrières

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral du travail, M. Bryce Mackasey, a déclaré hier soir que de nouvelles relations sont sur le point de s'établir entre le travail et le patronat au Canada.

Invité à l'émission Twenty Million Question de CBC-TV, M. Mackasey a noté que les communications se sont améliorées entre patrons et tra-

vailleurs et il a déclaré que le nouveau rôle du ministère du travail est de fournir un moyen de communication.

Le patronat, les travailleurs et le gouvernement doivent s'asseoir à la même table et reconnaître que si l'on veut que le Canada continue d'être prospère, nous devons cesser de nous regarder les uns les autres comme des ennemis na-

turels et nous traiter plutôt en partenaires.

Le ministre fait observer que chaque fois qu'une grève éclate cela signifie qu'il y a eu rupture dans les communications. "J'estime, dit-il, que chaque grève est un échec de la part du gouvernement, ou bien des travailleurs, ou bien du patronat. Je ne suis pas

Voir page 6: Mackasey

par Jean-Claude Leclerc

La crise provoquée par le bill 295 chez les 18.000 employés de la ville de Montréal n'a pu être dénouée hier alors que le front commun des dix syndicats municipaux rencontrait le comité exécutif. L'administration Drapeau-Saulnier a rejeté la proposition syndicale, et le front commun rencontrera demain le ministre provincial des finances, M. Paul Dozois, à Montréal même. Si rien n'aboutit, les employés seront alors invités à choisir les moyens qu'ils prendront pour faire respecter ce qu'ils considèrent leur droit le plus strict.

Dans un climat que le président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), M. Louis Laberge, a décrit comme "cordial mais tendu", les syndicats des policiers, des cols blancs, des manuels et des pompiers, ont fait au comité exécutif, en présence du maire Jean Drapeau, dans la grande salle du conseil, la proposition suivante:

"La ville ne se prévaudrait pas des dispositions du bill 295 et continuerait à verser, sous une forme ou une autre, les contributions habituelles aux différents fonds jusqu'à ce qu'un comité conjoint de la ville et des différents syndicats de ses employés ait étudié toute la situation."

L'administration a rejeté cette proposition. Au sortir de la réunion d'hier avant-midi, le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, a refusé de faire des commentaires sur la rencontre. Quant aux représentants des dix syndicats et de l'Association de bienfaisance et de retraite de la police, ils ont annoncé qu'ils se réuniraient dans l'après-midi à l'édifice de la Confédération des syndicats nationaux. Une conférence de presse eut lieu vers 17h30.

Dans une déclaration conjointe, les représentants syndicaux y sont allés d'une vive attaque contre l'administration Drapeau-Saulnier.

"La ville de Montréal qui a un budget annuel de près de \$300 millions est-elle à \$10 millions de la débandade?" demandent les syndicats.

Les représentants du front commun, y compris le secrétaire de la CSN, M. Raymond Parent, ont été unanimes à dire qu'il n'y avait pas eu de conversation entre la ville et les employés avant l'adoption du bill, ni même entre les syndicats et le ministre Paul Dozois.

"Les syndicats comprennent que la ville de Montréal, à la suite de politiques qu'elle a suivies pendant ces dernières années, est dans une situation budgétaire difficile et qu'il lui faut envisager des augmentations radicales de taxes," poursuit la déclaration.

"Mais l'administration doit supporter les conséquences de ses actes et il est inadmissible que ses salariés, en plus de contribuer aux augmentations de taxes comme tous les autres citoyens, fassent cadeau à l'administration d'une vingtaine de millions sur une période de deux ans," estime-t-on.

Interrogés sur les politiques qu'ils visaient dans leur déclaration, les porte-parole du front commun y sont allés des commentaires suivants:

— "Les politiques de grandeur, comme Terre des hommes, Expo 67..."

— "Plus de jeux que de pain."

— "Le baseball."

Dozois

Pour le front commun, les \$21 millions que Montréal s'est fait dispenser de verser aux fonds de pension, n'est pas une question "négociable" mais un bien qu'aucune législation ne peut leur arracher. Ils vont donc maintenant rencontrer le ministre des finances du Québec pour l'amener à trouver une autre solution. M. Dozois pourrait en effet avoir recours soit à une décision administrative, Québec trouvant de quoi aider financièrement Montréal, soit à une mesure législative, l'Assemblée nationale ayant

alors à trouver un autre expédient, par exemple le recours par la ville à une émission d'obligations ainsi que le prévoyait la version originale du bill 295.

Chose certaine, ce bill ne pèse pas lourd dans l'estime des employés. Certains ne cachent pas leur indignation devant le nombre de députés qui siégeaient au moment où le bill fut adopté. Ils le tiennent pour une manœuvre de dernière heure faisant porter aux employés de la ville le prix de la "mauvaise administration" de l'équipe Drapeau-Saulnier. Ils vont donc faire pression maintenant sur le ministre Dozois.

Si celui-ci ne trouve pas de solution à l'impasse actuelle, que feront les syndicats? Ils convoqueront leurs membres pour aviser aux mesures à prendre. Dans le climat actuel, jamais cause n'ayant été meilleure à leur avis, les employés ne reculeront pas devant les grands moyens. L'auteur de la déclaration fracassante sur un

Voir page 6: Front commun

Les livraisons militaires

### Vive réaction d'Israël à l'embargo français

TEL AVIV (AFP) — "L'embargo total appliqué à Israël sur les fournitures militaires françaises, constitue un nouvel acte hostile de la part du président de la République française. Il le prive désormais de toute possibilité de jouer un rôle constructif au Moyen-Orient" a déclaré hier M. Israël Galili, ministre israélien de l'information.

"Alors que le Conseil de sécurité n'a pas jugé nécessaire de voter des sanctions contre Israël, le président de la République française s'est arrogé ce droit", a ajouté le ministre soulignant qu'il s'agissait d'un "acte inqualifiable tant du point de vue politique que moral".

"Cet acte hostile, a poursuivi le ministre, nous posera certes des problèmes, mais nous saurons les surmonter, surtout en accroissant notre production, mais aussi en nous adressant à d'autres fournisseurs."

Le ministre a néanmoins souligné qu'il fallait faire une distinction entre les positions du chef de l'Etat et celles du peuple français, "ce qui laisse un espoir pour l'avenir" a-t-il conclu.

Dans les milieux bien informés de Jérusalem, on souligne que la décision d'imposer l'embargo sur toutes les fournitures militaires à destination d'Israël implique l'existence d'une identité de vues entre la France et certains pays arabes. Le gouvernement israélien, ajoute-t-on, s'efforcera néanmoins de déterminer par des voies diplomatiques si cette identité de vues est totale. On estime, dans ces milieux,

qu'il n'est pas question de rappeler l'ambassadeur d'Israël en France, M. Walter Eytan.

On souligne dans ces milieux milieux, que la rupture unilatérale des contrats commerciaux et le refus de fournir des pièces de rechange pour un matériel précédemment livré, pourraient porter un grave préjudice aux intérêts commerciaux de la France. Les milieux commerciaux dans le monde ne manqueraient pas de réagir négativement à de tels procédés, fait-on remarquer.

Le terme "coup de semonce" utilisé par les milieux autorisés français pour définir cette mesure, ne permet pas de penser qu'elle sera définitive, estime-t-on dans les milieux politiques et militaires israéliens. Cependant, on a le sentiment qu'elle pourrait être appliquée pendant une période prolongée.

Aussi envisage-t-on en Israël de demander à la France le remboursement des quelque 60 millions de dollars pour les 50 "Mirage" non livrés et les millions de dollars avancés pour d'autres commandes auxquelles s'applique l'embargo.

Israël a entrepris de nombreux efforts pour obtenir la levée de l'embargo français sur les "Mirages" mais sans succès, a déclaré pour sa part à la Knesseth M. Levi Eshkol, premier ministre israélien, en réponse à une question.

Par contre, le premier ministre a refusé de répondre à une question sur l'extension de l'embargo aux pièces détachées et à tous les types de fournitures militaires en soulignant que "la question n'avait pas été présentée dans les règles".

M. Eshkol a d'autre part affirmé que "le raid israélien contre l'aéroport de Beyrouth n'aurait pas d'influence négative sur la fourniture de "Phantom" américains à Israël".

Coup de semonce

"Coup de ser 'mce": c'est ainsi que l'on a initié dans les

Voir page 6: Israël

### Saigon: un règlement suppose un accord sur le Laos et le Cambodge

PARIS (AFP) — Les problèmes liés à la définition et à la garantie des frontières du Laos et du Cambodge sont évoqués en détail parmi d'autres dans les "conversations de travail" qui ont lieu quotidiennement à Paris entre les membres des délégations américaine et nord-vietnamienne. Des indications en ce sens ont été confirmées hier dans les milieux américains après les déclarations de l'ambassadeur Pham Dan Lam, chef de la délégation de Saigon à la conférence sur le Vietnam.

Parlant devant la presse diplomatique, M. Lam a fait observer que le problème vietnamien ne pourrait être réglé que si le problème du Laos et celui des frontières cambodgiennes le sont également.

"Ceci veut dire, a-t-il précisé, que les frontières de ces pays doivent être contrôlées afin que le Laos et le Cambodge ne deviennent pas des sanctuaires pour les communistes".

La déclaration de M. Lam coïncide, d'autre part, avec des bruits non confirmés en provenance d'Extrême-Orient, selon lesquels des tractations officieuses seraient en cours à propos de la réduction des bases américaines au Laos après le rétablissement de la paix au Vietnam.

En réponse aux questions des journalistes, M. Lam a d'autre

Voir page 6: Saigon



Sirhan Bishara Sirhan, le Jordanien de 24 ans que l'on accuse du meurtre du sénateur Robert Kennedy, échange quelques mots avec son avocat, Me Russell E. Parsons, en quittant le palais de justice de Los Angeles où se déroule son procès. Sirhan a protesté de son innocence. Nos informations à la page 9.

### dans ce numéro

■ Les enseignants de la régionale de Lignery demandent un médiateur pour régler le litige de l'école polyvalente Romain-Robidoux. (Page 3).

■ La revue "Maintenant" reparait grâce à l'appui financier de Pierre Péladeau. (Page 3).

■ Aucun espoir de règlement prochain aux usines Domtar de Windsor et East Angus. (Page 3).

■ En page 4, un éditorial de Vincent Prince sur "Les poursuites de la Domtar et le syndicalisme responsable".

## ■ aujourd'hui

A 11h45, dans la chambre 369 de l'hôtel Reine Elizabeth, M. John Diefenbaker tiendra une conférence de presse avant de prendre la parole devant les membres de l'Advertising Sales & Executives Club de Montréal dans le salon Duluth du même hôtel, à 12h30.

A 12h15, le député de Mercier, M. Robert Bourassa, prononcera une causerie au Club de Réforme.

De 13h30 à 23h00, au salon no 2 de la Maison du Commerce, 1080 Côte du Beaver Hall, colloque de l'Institut canadien d'éducation des adultes sur la question de "l'information au gouvernement fédéral".

A 16h00, au bureau 613 du 1410 de la rue Stanley, une conférence de presse sera donnée par l'Union des facteurs du Canada, local 10 (Montréal), en guise de "protestation" sur la manière selon laquelle le ministère des postes désire implanter la semaine de 5 jours.

A 20h30, à l'Institut de pastorale, 2715, chemin de la Côte Ste-Catherine, conférence de M. Fernand Dumont: "Histoire, signe et sacrement".

A 20h30, à la bibliothèque municipale de Montréal (entrée rue Montcalm), réunion de la Société généalogique canadienne-française de Montréal. Le curé Hector Geoffroy, de Saint-Félix-de-Valois, parlera de "Nicolas Geoffroy (1740) et sa descendance".

## A la direction de la pédiatrie de l'hôpital Sainte-Justine

Le Conseil d'administration de l'hôpital Sainte-Justine annonce la nomination du docteur Jacques Raymond Ducharme au poste de directeur du département et chef du service de pédiatrie de l'hôpital. Professeur agrégé de pédiatrie de la faculté de médecine de l'université de Montréal, il devient également directeur de ce département universitaire. Il succède à l'université de Montréal et à l'hôpital Sainte-Justine au docteur Albert Royer, démissionnaire, lequel demeure professeur titulaire de pédiatrie à l'hôpital Sainte-Justine.

Bachelier ès arts de l'université de Montréal (collège Jean-de-Brébeuf), le docteur Ducharme a obtenu son doctorat en médecine de l'université de Montréal en 1954, puis poursuivi sa formation en pédiatrie au Children's Hospital de Philadelphie et à l'université de Pennsylvanie, où il a obtenu une maîtrise en sciences. Il se spécialisa par la suite en endocrinologie pédiatrique à New York, au Babies Hospital du Columbia Presbyterian Medical Center, puis mit sur pied le laboratoire de recherches en endocrinologie infantile de l'hôpital Sainte-Justine.

Le docteur Ducharme fait partie de nombreuses sociétés professionnelles et de recherche au Canada et à l'étranger, et participe activement et de façon régulière à leurs activités scientifiques par présentation de communications et publications dans diverses revues scientifiques.

Le docteur Ducharme est certifié en pédiatrie par le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec et de l'American Board of Pediatrics. Il est depuis 1964 Secrétaire du conseil de la recherche médicale du Québec.

## Nomination à Maisonneuve

M. Ignace Brouillet, ing., président du conseil d'administration et de la corporation de l'hôpital Maisonneuve annonce la nomination de M. Jean Boisvert, c.a., au poste de directeur général de l'hôpital. M. Boisvert était directeur des finances de l'hôpital depuis 1960.

## Vers un débat — Pearson-Camp

KINGSTON, Ont. (PC) — M. Lester B. Pearson, ancien premier ministre du Canada, compte prendre part à un débat sur les partis politiques au Canada avec M. Dalton Camp, ancien président national de l'Association des progressistes-conservateurs, à l'occasion d'une visite à l'université Queen's, à Kingston, Ont. du 20 au 29 janvier.

Le programme de la visite de M. Pearson comprend la participation à des séminaires et des débats avec les étudiants et les membres des facultés.

Les débats porteront sur la politique extérieure du Canada, le fédéralisme, la science et la politique du gouvernement et les soins médicaux dans les régions isolées du Canada.

# CARRIÈRES ET PROFESSIONS

## Responsable du service des ventes

Nous recherchons pour notre équipe de vente, quelqu'un d'agressif, ambitieux, et possédant de l'initiative. L'homme que nous cherchons doit posséder de l'expérience dans la direction des ventes et/ou dans l'administration du domaine des ventes techniques. Il sera responsable du fonctionnement du service des ventes internes. La connaissance du déplacement de l'air, du traitement de l'air et/ou de la ventilation et de l'air climatisé serait un atout. Adressez-vous à :

**M. W.C. Heaney,**  
P. Eng., Vice-Président, Sales,  
Farr Company L.T.D.,  
390, rue Deslauriers,  
Montréal, P.Q.  
Tél.: 331-6511

## LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LE ROYER demande

### Professeur pour section commerciale

**Fonctions:** Enseignera la tenue de bureau aux élèves de 11ème année, et la dactylographie aux débutantes.

**Salaire:** Selon scolarité et expérience.

**Exigence:** Le candidat aura de l'expérience dans l'enseignement ou le travail connexe dans la Province de Québec.

Communiquer par téléphone avec:

**M. Camille Pigeon,**  
Chef du Personnel,  
645-7401, poste 44 ou 45.

## LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA AGENT D'INFORMATION

Le Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, a besoin d'un agent d'information d'esprit scientifique, capable d'interviewer des savants et, à partir de ces interviews de même que de rapports scientifiques, d'écrire des articles appropriés s'adressant à des auditoires scientifiques et au public.

La préférence sera accordée aux diplômés universitaires possédant plusieurs années d'expérience pertinente et de bonnes qualités de rédacteur, principalement en français.

Traitement initial: jusqu'à \$11,913, suivant la compétence.

Faire parvenir curriculum vitae complet au Directeur de l'embauchage, Conseil national de recherches, Ottawa 7, en mentionnant l'offre N° PR-27.

## Traitement jusqu'à \$ 10,000.

La Direction de la prévention des incendies, du ministère des Travaux publics à Ottawa, demande un agent de protection contre l'incendie pour:

- effectuer des études techniques relatives à la protection contre l'incendie à l'égard de toutes les propriétés du gouvernement fédéral;
- conseiller les fonctionnaires des divers ministères pour l'interprétation des Normes techniques de protection contre l'incendie;
- surveiller les essais réguliers des installations importantes de protection contre l'incendie.

Les conditions de candidature comprennent plusieurs années d'expérience comportant des responsabilités croissantes dans un domaine administratif ou technique étroitement relié aux fonctions du poste en cause. Une formation postsecondaire suivie de cours en technique de protection contre l'incendie est souhaitable.

Sans être essentielle, la connaissance des deux langues officielles constituera un avantage.

Pour de plus amples renseignements, adressez-vous aux CADRES DES SCIENCES APPLIQUÉES, COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA, OTTAWA 4 (ONTARIO).

Veuillez mentionner le numéro de concours 69-2479.

## AGENT ADJOINT RÉGIONAL DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE



Fonction publique du Canada

# Postes d'avenir dans une banque renommée

## offerts aux jeunes hommes qui répondent aux exigences suivantes:

- Diplôme d'études secondaires.
- Expérience minimum de 3 ans dans une banque canadienne.
- Âgé de 20 à 25 ans.
- Maîtrise parfaite des deux langues (française et anglaise)
- Ambition et volonté d'accéder rapidement à des postes de direction.

Si vous possédez ces qualifications, téléphonez:

**M. Claude Bergevin à 877-7450**  
pour obtenir un rendez-vous

Nous offrons tous les avantages sociaux et un salaire pleinement concurrentiel, en fonction de l'expérience.



**Banque de Montréal**

La Première Banque au Canada

## Diététiste professionnel (le)

Responsable de la Diétothérapie. Sera appelé (e) à assumer des responsabilités en administration. Salaire selon expérience. Bénéfices marginaux.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

**Directeur du personnel,**  
Hôpital St-Eusèbe,  
585, Manseau,  
Joliette, P.Q.

## GÉRANT D'UN MARCHÉ D'ALIMENTATION

### Qualifications:

Le candidat doit posséder une bonne formation, une personnalité agréable, une excellente santé et de l'expérience dans le commerce de détail et la direction d'un commerce, ou une expérience équivalente.

### Fonction:

Diriger les opérations d'un commerce en pleine expansion, assurant ainsi, un brillant avenir à la personne qualifiée.

### Traitement:

Salaire selon les qualifications et l'expérience. Faire parvenir le curriculum vitae complet, en incluant une photo récente, les références et le salaire désiré.

Discretion assurée.

Case 1013 Le Devoir Montréal

## CARRIÈRES DANS L'INFORMATIQUE

### PERSONNEL OPÉRATEUR

- Surveillants des opérations • Opérateurs d'ordinateurs
- Opérateurs de systèmes mécanographiques • Opérateurs de perforatrices. Salaire \$4,000. - \$10,000.

DEMANDER M. JOCK HOVEY

### SYSTEMES-PROGRAMMATION

- Programmeurs • Analystes-programmeurs • Analystes de systèmes • Spécialistes en système d'exploitation (software). Salaire \$6,000. - \$14,000.

DEMANDER M. LYON GOULD

### CADRES SUPÉRIEURS DE L'INFORMATIQUE

- Gérants d'informatique • Vendeurs d'ordinateurs
- Directeurs de systèmes (MIS) • Conseillers en informatique. Salaire \$12,000. - \$30,000.

DEMANDER M. CYRIL LEWIS



**ELECTRONIC SYSTEMS PERSONNEL**  
Place-du-Canada, Bureau 1155, Montréal  
878-1741

TORONTO • PITTSBURGH • DETROIT • SAN DIEGO  
SEATTLE • LOS ANGELES • MINNEAPOLIS

Spécialistes canadiens en placement des informaticiens

## INSPECTEUR DES BÂTIMENTS

Une municipalité de la Rive-Sud recherche les services d'une personne capable de voir à l'émission des permis de construction, à la surveillance des travaux et à l'application de ses règlements de construction et de zonage. La personne choisie travaillera en étroite coopération avec l'estimateur municipal.

Le salaire est en fonction de la compétence et des aptitudes et la personne choisie jouira des mêmes nombreux bénéfices marginaux aux salaires offerts par la Ville.

Veuillez adresser par écrit votre demande et votre curriculum vitae à:

**Case 1017,**  
Le Devoir,  
Montréal, P.Q.

P.S. N'oubliez surtout pas votre numéro de téléphone ou votre adresse.

## INGÉNIEUR au PROCÉDÉ

Notre société, qui a récemment débuté ses opérations, est en passe de devenir l'une des plus importantes productrices de poudre de fer. Elle est la première usine au monde à utiliser du métal en fusion pour transformation complète. Notre usine est située à environ 45 milles au nord-est de Montréal.

Nous recherchons une personne ambitieuse et qualifiée pour assumer les responsabilités suivantes:

- Agir comme conseiller technique dans l'opération de l'usine.
- Intégrer de nouveaux produits et procédés à l'opération de l'usine.
- Rechercher des solutions à des problèmes spécifiques ayant trait aux produits et aux procédés.

Le titulaire de ce poste se rapportera au directeur des recherches et du développement et son personnel subalterne inclura d'autres professionnels et des techniciens.

Le candidat choisi sera un ingénieur gradué ayant une expérience solide dans une industrie telle que l'acier, métaux non ferreux, produits chimiques, etc.

Nous offrons un salaire proportionné aux qualifications et à l'expérience du candidat ainsi qu'une gamme complète d'avantages sociaux. Les frais de déménagement seront payés par la compagnie.

Toute demande d'emploi sera traitée confidentiellement.

Prière d'adresser un résumé détaillé à:

**Administrateur du personnel**  
**LES POUDRES MÉTALLIQUES DU QUÉBEC LIMITÉE**  
Case postale 500, Sorel, Qué.



# LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

## DEMANDE

### MINISTÈRE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES, COMPAGNIES ET COOPÉRATIVES

- 1 — **DIRECTEUR DES ENQUÊTES** — Traitement initial jusqu'à \$17,500 selon la compétence. Postes à Québec et Montréal. Concours 68S-1364.
  - Planifier et coordonner l'élaboration des normes et des programmes et superviser leur application et leur contrôle.
  - Plusieurs années d'expérience dans le domaine des enquêtes reliées aux faillites, aux fraudes et aux valeurs mobilières.

- 2 — **RESPONSABLES DE SECTION** — Traitement initial jusqu'à \$14,600 selon la compétence. Postes à Québec et Montréal. Concours 68CC-2103.
  - Un responsable sera nommé à chacun des secteurs d'activité suivants:
    - compagnies de fidéjussurage (fiducie)
    - compagnies de finances et prêts
    - caisses d'épargne et de crédit
    - associations coopératives

- Diriger les activités de vérification et de contrôle des opérations comptables et financières d'un des groupes ci-haut mentionnés. Superviser le travail d'une ou de plusieurs équipes d'inspection. Certains responsables exerceront des tâches d'analyse, de contrôle et de projection financière.

- 3 — **AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE** — Traitement initial jusqu'à \$11,800 selon la compétence. Postes à Québec et Montréal dans un des secteurs d'activité suivants:
  - inspection et vérification comptable des institutions financières, compagnies et coopératives;
  - élaboration de règles budgétaires et étude de projections financières;
  - exécution d'enquêtes dans les cas de fraudes, faillites et valeurs mobilières.

- Concours 68PS-2103.

A tous les postes décrits ci-haut, le candidat doit détenir un diplôme universitaire, de préférence en sciences commerciales ou administratives, ou être membre d'une association reconnue de comptables professionnels.

- 4 — **RESPONSABLE DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS** — Traitement initial jusqu'à \$15,000 selon la compétence. Poste à Québec. Concours 68PR-2108.
  - Planifier et coordonner les programmes nécessaires à l'identification, l'analyse et l'élaboration de solutions alternatives à des problèmes d'organisation et d'administration.
  - Diplôme universitaire en sciences appliquées ou en sciences de l'administration et plusieurs années d'expérience dans le domaine des procédés administratifs à un niveau de direction et de conception de projets.

— S'inscrire avant le 17 janvier 1969.

### AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Traitement initial jusqu'à \$12,850 selon la compétence

Postes à Québec

### MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

- A — Effectuer et diriger les études relatives aux opérations de regroupement et d'aménagement des municipalités et en définir les mécanismes d'application.
  - Formation universitaire en urbanisme ou en sciences sociales

- B — Étudier les variables économiques affectant les budgets des municipalités en vue de la constitution d'un cadre comptable opérationnel.
  - Formation universitaire en économie ou dans une autre discipline universitaire appropriée.

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

- A — Étudier et analyser le rendement, la productivité et l'efficacité du système du financement scolaire; en identifier les sources et en estimer les coûts.
  - Formation universitaire en économie ou en sciences de l'administration et du commerce.

### MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

- A — Étudier les facteurs présidant à l'implantation, l'exploitation et le développement de l'industrie québécoise et de divers secteurs manufacturiers.
  - Formation universitaire en économie ou dans une autre discipline appropriée.

- B — Analyser et interpréter le comportement de différents secteurs de l'économie et leur évaluation en rapport avec le développement de l'économie globale.
  - Formation universitaire en économie.

- C — Appliquer les concepts économiques aux problèmes de développement et traduire les relations économiques sous forme mathématique; élaborer des techniques de prévision économique.
  - Formation universitaire en économie et connaissances en économétrie.

### MINISTÈRE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES, COMPAGNIES ET COOPÉRATIVES

- Étude et recherche dans les secteurs d'investissements publics et privés en vue d'évaluer l'impact sur les politiques administratives et d'en prévoir les implications.
- Formation universitaire en sciences économiques ou statistiques et expérience pertinente dans l'analyse des variables économiques.

### RÉGIE DES RENTES

- Faire des études statistiques; effectuer des enquêtes socio-économiques se rapportant à la sécurité sociale et définir les facteurs économiques influençant le développement du Régime des rentes.
- Formation universitaire en statistiques, en sociologie ou en économie.

### MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES

- Étudier les divers aspects économiques de l'exploitation et de l'administration des richesses naturelles, particulièrement les mines et les eaux et en analyser l'importance relative dans l'économie générale et régionale.
- Formation universitaire en sciences sociales, de préférence en économie.

### MINISTÈRE DU TRAVAIL

- Effectuer et diriger des études dans les domaines de la main-d'œuvre et des relations de travail.
- Formation universitaire dans l'une des sciences sociales, en mathématiques ou en statistiques.
- Concours 68P-2105. S'inscrire avant le 17 janvier 1969 en ayant soin d'indiquer le poste de votre choix.

**ANALYSTE DES PRETS HYPOTHECAIRES** — Traitement initial jusqu'à \$11,800 selon la compétence. Ministère des Affaires municipales, postes à Québec.

- Analyser les demandes de prêts hypothécaires par rapport aux coûts de construction. Vérifier et contrôler les budgets d'opération des projets conformément aux exigences de la Société d'Habitation du Québec. Diriger et coordonner les activités de vérificateurs.
- Diplôme universitaire en sciences commerciales; ou membre d'une association reconnue de comptables professionnels. Posséder plusieurs années d'expérience dans le domaine de la vérification des coûts de construction et de l'administration des prêts hypothécaires.
- Concours 68PH-2103. S'inscrire avant le 17 janvier 1969.

**CONSEILLER EN MAIN-D'OEUVRE** — Traitement initial jusqu'à \$11,800 selon la compétence. Ministère du Travail; postes à Montréal, Québec, Rouyn, Hull et également dans la région du Bas St-Laurent et la Gaspésie.

- Participer à l'élaboration et/ou à la mise en application des politiques de main-d'œuvre.
- Diplôme en sciences de l'homme ou sciences de l'administration (option gestion), ou toute autre discipline universitaire appropriée et, de préférence, plusieurs années d'expérience dans la formation professionnelle et le placement de la main-d'œuvre; ou expérience exceptionnelle et compétence reconnue dans ce domaine.

— Concours 68PM-2111. S'inscrire avant le 10 janvier 1969, en ayant soin d'indiquer la localité de votre choix.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent s'inscrire directement à la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "demande d'emploi" qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission:

710, Place d'Youville, suite 700, Québec 4

1454, rue de la Montagne, Montréal 25

et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région. Seules les candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études sont considérées. Prière d'indiquer la fonction qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'une fonction, il est essentiel de soumettre une demande d'emploi distincte dans chaque cas.

## Le lock-out à Romain-Robidoux

# Les enseignants demandent un médiateur pour régler le litige

par Gilles Gariépy

Le syndicat des enseignants de la régionale de Lignery a réclamé publiquement hier l'intervention d'un médiateur pour trouver une solution au

litige qui a entraîné la fermeture de l'école polyvalente Romain-Robidoux, à Laprairie, le 10 décembre dernier.

Le lock-out de la régionale se poursuit depuis lundi, date

de reprise des cours à travers la province, les deux parties n'étant pas parvenues à s'entendre au cours de pourparlers durant le congé des fêtes.

Dans une conférence de presse hier matin, les dirigeants

de l'Association des professeurs de Lignery (CEQ) ont fait savoir que les positions sont maintenant tellement éloignées que seule l'intervention d'un médiateur pourra mettre fin à l'impasse.

Le conflit ne repose pas directement dans la négociation d'une nouvelle convention collective, celle-ci étant maintenant la responsabilité d'une table provinciale de négociation, mais bien sur le fonctionnement de l'école en attendant cette nouvelle convention collective. Les professeurs depuis la rentrée de septembre, s'en tiennent rigoureusement aux dispositions de leur ancienne convention, et refusent d'exécuter certaines tâches demandées par la régionale. La régionale a riposté à cette grève perle en fermant l'école polyvalente le 10 décembre.

Les enseignants considèrent qu'il s'agit d'un lock-out illégal et réclament, avant que de négocier toute entente provisoire quant au fond du problème (les conditions de travail), que la régionale verse leur salaire pour ces jours chômés contre leur gré et, d'autre part, que la régionale détruise tous les dossiers constitués contre les professeurs depuis le début de l'année.

La régionale a refusé d'accepter ces conditions telles qu'elles.

Le syndicat, en plus de prendre l'initiative d'organiser l'enseignement dans des locaux de fortune pour les élèves de 10e et 11e touchés par le lock-out, a décidé de réclamer la nomination d'un médiateur.

En outre, le syndicat a réclamer hier au cours de sa conférence de presse la tenue d'une enquête publique sur l'administration de la régionale de Lignery. Les porte-parole ont invoqué, à l'appui de cette demande, certaines irrégularités qui ont amené trois fonctionnaires de la commission régionale à démissionner en octobre, ainsi que certains soupçons concernant l'octroi de quelques contrats pour la construction de l'école Romain-Robidoux.

D'autre part, le syndicat a demandé à la régionale d'être logique et, puisqu'elle se dit mécontente de ses professeurs au point de fermer son école principale, d'accepter la démission de tous ses professeurs. Libérés de leurs obligations envers la régionale, ceux-ci pourraient se trouver un emploi dans d'autres commissions scolaires, explique le syndicat.

## 'Maintenant' reparaît grâce à l'appui financier de Pierre Péladeau

par Jean-Pierre Proulx

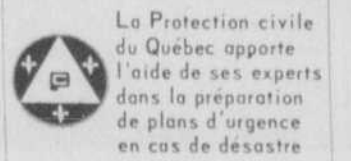


"Maintenant", janvier 69, est sortie hier des presses de "L'Imprimerie Montréal Off-set". Le format a été quelque peu modifié et ramené à peu près aux proportions du "Time" ou de "Sept-Jours".

Le caractère d'imprimerie est aussi différent; il est moins foncé et ressort peut-être moins clairement que dans "l'ancienne" revue. La mise en page a aussi été quelque peu modifiée et l'on note une plus grande utilisation de la technique du "renverse".

Au plan du contenu, "Maintenant" n'a pas changé. Intitulé "De retour", le numéro fait état des "tribulations" qu'a subies la revue depuis novembre dernier alors que l'ordre dominicain annonçait sa décision de ne plus la subventionner. L'article est signé par Pierre Saucier et Yves Gosselin.

Les auteurs notent que "la corporation nouvelle créée par l'ancien comité de direction a négocié des contrats d'impression et de distribution avec les sociétés qui offraient les conditions les plus avantageuses sur le marché. A compter de la présente livraison, la direction, devenue corporation autonome, assure la responsabilité totale, pour tout ce qui est de l'administration et de la rédaction, jouissant de l'autonomie et de la liberté la plus totale. L'impression a été confiée à un grand atelier de la métropole, la société "Montréal Offset". Les auteurs ne mentionnent cependant pas les accords financiers survenus avec M. Péladeau.



La Protection civile du Québec apporte l'aide de ses experts dans la préparation de plans d'urgence en cas de désastre

nuer d'être publiée et qu'elle était nécessaire au Canada français. Si personnellement, j'avais été en mesure de publier une telle revue, je l'aurais certainement fait. Comme, a-t-il conclu, je croyais à la revue Maintenant et que, semble-t-il, il n'y avait personne qui pouvait l'aider efficacement, j'ai donc décidé de le faire.

M. Péladeau a en outre expliqué que c'était l'écrivain bien connu, Louis Morisset, un de ses amis personnels, qui lui avait expliqué la situation précaire de la revue et qui l'avait invité à l'aider.

Nous avons aussi demandé à M. Péladeau s'il avait l'intention de respecter la liberté de la revue. "Totalement, nous a-t-il répondu. Je n'ai aucunement l'intention d'y toucher". M. Péladeau a en outre précisé qu'il avait demandé à l'équipe de direction de Maintenant de préparer le contrat régissant les engagements des deux parties.

Il a en outre précisé qu'au départ, l'aide qu'il apportait à "Maintenant" ne devait pas être considérée comme un investissement, pas en tout cas comme un investissement qui devrait rapporter.

## À VENDRE, AUBERGE POUR CENTRE DE SKI FAMILIAL

Ste-Agathe des Monts, 70 chambres, plage, patinoire intérieure, gymnase, remonte-pente mécanique, cent acres. Excellentes conditions. Occupation immédiate.

JEAN-GUY DÉCARIE & ASSOCIÉS INC.  
Tél.: 273-1509

## Cours du soir commençant en janvier 1969

- En vue du baccalauréat ès arts:
    - Civilisation grecque A152 6 crédits
    - Sociologie A351 6 crédits
    - Philosophie A332 8 crédits
  - Cours du C.E.G.E.P. (cours de 45 heures)
    - a) à Sainte-Thérèse:
      - François 201 (Théâtre)
      - François 401 (Essais)
      - Philosophie 301 (L'homme)
      - Philosophie 401 (L'action humaine)
    - b) à Saint-Jérôme:
      - François 201 (Théâtre)
      - François 401 (Essais)
      - Philosophie 101 (Introduction)
      - Philosophie 201 (L'homme et l'univers)
      - Economique 1140 (Administration)
- En Assistance Sociale: Economique et vie familiale 417  
Psychologie sociale 203  
Introduction à la Politique 130
- En Enseignement: Sciences religieuses (suite)  
Mathématiques modernes  
Philosophie de l'éducation

Ces cours débuteront la semaine du 13 janvier et dureront 15 semaines, sauf les cours de Philo 301 et 401 à Ste-Thérèse. Philo 301 débutera la semaine du 13 janvier et durera 7½ semaines à deux soirs par semaine. Il sera suivi de Philo 401 à deux soirs par semaine.

## Pour tout renseignement:

Éducation permanente  
Collège Lionel-Groulx Ste-Thérèse  
435-3695

Éducation permanente  
Campus St-Jérôme St-Jérôme  
436-1580

## Confusion à Lignery

# L'école-des-professeurs et celle des commissaires se disputent les élèves

Le litige demeure complet à la régionale de Lignery, mais les deux parties rivalisent maintenant, après quelques semaines de lock-out, pour "reprennent l'enseignement" — chacune de son côté! La confusion est maintenant complète.

Le syndicat des enseignants a annoncé lundi soir qu'il organiserait à compter d'aujourd'hui, dans des locaux de fortune allant d'un sous-sol d'église à une arène municipale, la reprise des cours pour les élèves de 10e et 11e années. Une centaine de professeurs étaient volontaires pour continuer ainsi de faire la classe en dépit de la fermeture de l'école Romain-Robidoux. Selon le syndicat, 90 p.c. des élèves se sont inscrits à l'école-des-professeurs.

La commission scolaire, qui perdait la face devant cette tactique des enseignants, a d'abord protesté, qualifiant le geste des enseignants de "stunt publicitaire et elle a averti les parents que ces cours organisés par les professeurs pourraient bien s'avérer des "cours syndicaux" visant à endoctriner les élèves.

Mais hier soir, la régionale a dépassé le stade de la protestation et a décidé de trouver une parade contre l'école-des-professeurs. Cette parade: la réouverture surprise de l'école polyvalente Romain-Robidoux elle-même!

Réouverture qui risque fort d'être vaine. En effet, la régionale affirme qu'elle "met ses locaux à la disposition de ses élèves", mais précise que les enseignants qui se présenteront pour donner des cours devront accepter une série de conditions, en particulier, celle de travailler aux conditions déjà proposées par la régionale et rejetées par les professeurs.

La régionale garantit toutefois aux enseignants qu'elle n'exigera d'eux aucune tâche parascolaire — comme la surveillance des terrains de jeu — et qu'ils ne subiront "aucune diminution de salaires". Elle ne précise pas si cette phrase signifie que les professeurs toucheront leurs salaires pour les jours de lock-out passés.

Par ailleurs, la régionale pose comme condition aux enseignants que ceux-ci s'engagent à régler leur différend avec la régionale par voie de grief et d'arbitrage, et à renoncer à l'avance à la grève et à toute forme de ralentissement de travail d'ici la signature de la convention provinciale de travail des enseignants.

Au moment de mettre sous presse, il n'était pas possible d'obtenir la réaction du syndicat des enseignants à l'offre de la régionale. Tout ce qui paraissait clair, c'est

que les élèves sont conviés ce matin à se présenter à deux écoles différentes et rivalises — celle des professeurs, sans supervision de la commission scolaire, et celle de la commission scolaire, qui sera peut-être sans professeurs!

## Les épargnants négligent de réclamer leur argent du ministère des postes

OTTAWA (Canadian Press) — Le ministère des postes dispose d'une somme de \$12,000,000 que les épargnants négligent de réclamer. On sait que le ministre des postes, M. Eric Kierans, a décidé d'abolir les caisses d'épargne en août dernier. Ce régime des caisses d'épargne avait été institué au ministère des postes il y a près de 100 ans. Depuis le 3 septembre, aucun compte nouveau n'a été ouvert et aucun dépôt n'a été accepté pour les 296,000 comptes.

Depuis cette annonce, environ 20,000 comptes ont été fermés. Mail il en reste encore 276,000 qui, au total, s'élevaient à \$12 millions. De ce nombre, 206,000 comptes sont inactifs depuis 10 ans ou plus. On dénombre en outre 90,000 comptes dont le solde est inférieur à \$100.

Les épargnants recevront l'intérêt de 2½ pour cent sur leurs dépôts jusqu'au 31 décembre 1969. A cette date, les caisses d'épargne de la Poste cesseront d'exister.

Ce régime avait été établi pour encourager les Canadiens à revenus modestes à épargner. Mais plusieurs institu-

tions financières de toute nature ont été créées depuis, et le ministère estime que ce système est devenu inutile.

## Succès de la campagne de Noël

L'Association canadienne pour la santé mentale a recueilli plus de 23,000 cadeaux à l'occasion de sa campagne du cadeau de Noël pour le patient mental et tient à remercier toutes les personnes de la province de Québec qui ont bien voulu souscrire à cette campagne.

Ce succès a permis à l'Association de distribuer aux hôpitaux psychiatriques et aux hôpitaux généraux qui ont des cliniques de psychiatrie le nombre de cadeaux dont ils avaient besoin pour égayé le Noël de leurs malades.

M. Henri Bergeron, président de la campagne, s'est dit heureux de ce succès. Il a ajouté que l'expérience qu'il a vécue en visitant quelques institutions a été très enrichissante.

## Windsor et East Angus

# Aucun espoir de règlement prochain

par Jean-Luc Duguay

La grève des quelque 1,200 employés des usines Domtar de Windsor et d'East Angus dure depuis le 18 juillet dernier, et il ne semble pas qu'on soit sur le point d'en venir à une entente. En effet, les deux syndicats des employés des pâtes et papiers (CSN) exigent, comme condition préalable à une entente de retour au travail, que la société Domtar laisse tomber les procédures judiciaires engagées contre le syndicat et contre certains grévistes.

Cependant, un porte-parole de la compagnie a expliqué hier qu'il n'appartenait pas à celle-ci d'abandonner les accusations d'outrage au tribunal qui sont devant la cour depuis le mois d'août. Le même porte-parole a ajouté que la situation était la même en ce qui concerne les plaintes au criminel logées contre certains grévistes pour dommages à la propriété, causés lors de l'occupation de l'usine de Windsor au début de novembre et évalués à \$75,000.

D'autre part, la Domtar a annoncé hier que, contrairement à ce qu'avait prétendu M. Marcel Pepin, président de la CSN, la semaine dernière, elle n'avait entamé aucune procédure civile en dommages-intérêts.

Jusque-là, l'argument de la

CSN était que la Domtar créait un précédent en refusant de laisser tomber des procédures civiles après qu'une entente eut été conclue concernant une nouvelle convention collective. On sait en effet que peu avant Noël, les négociateurs des deux parties se sont mis d'accord sur les clauses du prochain contrat de travail.

Cependant, cette entente n'a pas été ratifiée par les grévistes qui, le 21 décembre à East Angus et le 23 à Windsor, dans des proportions de 88 et 92 pour cent, ont décidé, par scrutin secret, de ne ratifier aucun accord de retour au travail tant que la compagnie n'aurait pas abandonné les poursuites qu'elle a intentées.

La situation est donc la suivante. D'une part, la Domtar dit n'avoir pas entamé de procédures en dommages-intérêts (ce qui relèverait du civil) et ajoute qu'il appartient à la cour de juger s'il y a eu ou non outrage au tribunal. Quant aux poursuites engagées contre certains grévistes que la compagnie tient responsables des dommages causés à sa propriété (ce qui relève du criminel), la partie patronale souligne que l'enquête préliminaire a déjà eu lieu et qu'en outre une fois il ne lui appartient pas de changer les lois.

D'autre part, le syndicat indique que la Domtar, à toutes fins utiles, pourrait annuler les procédures en refusant, par exemple, de faire la preuve devant les tribunaux. La partie syndicale, forte de la coutume, ne semble pas disposée à faire de compromis en ce qui concerne l'annulation des poursuites relevant du civil. Pour ce qui est des accusations de dommages à la propriété, elle souligne qu'il pourrait y avoir "entente" entre les parties. C'est ainsi qu'un porte-parole déclarait hier au Devoir qu'advenant la condamnation des grévistes inculpés, le syndicat pourrait considérer la chose comme réglée si, par exemple, la compagnie s'engageait à réembaucher les employés concernés.

## Québec rudement éprouvé par une nouvelle tempête

Des dépêches de Québec nous apprennent que toutes les routes de la région sont fermées à la circulation dans un rayon d'au moins 50 milles, à cause d'une tempête qui doit laisser sur son passage plus de 12 pouces de neige et porter à plus de 100 pouces la chute totale depuis le début de l'hiver.

La région de Montréal connaît également une saison digne des hivers d'antan, puisqu'elle a subi en décembre quatre tempêtes de neige majeures et du temps froid.

La température moyenne en décembre a été de 16,5 degrés, soit 4,6 degrés en bas de la normale. La température n'a été au-dessus du point de congélation qu'en des temps très courts du 12 au 14 décembre; c'est durant cette période que le maximum du mois, 42,3 degrés, a été atteint. Un froid rigoureux a sévi durant la dernière semaine de décembre et on a enregistré un minimum de 22 sous zéro et un maximum de 9 sous zéro le 26.

En ce qui a trait à la précipitation, on a noté deux records: un minimum de pluie de 0,13 pouce et un maximum de neige de 41 pouces (le précédent record, 40,9 pouces, remontait à 1942).

La chute totale de neige depuis le début de l'hiver dans la région de Montréal est de 57,8 pouces, ce qui enfonce le record de 53,3 pouces en 1951.

L'ensoleillement a été de 8,7 heures sous la normale, tandis que la vitesse des vents a été légèrement supérieure à la normale.

## CUISINE FRANÇAISE • LICENCE COMPLETE RESTAURANT

Chez Son Père

M. François Bouvoux, prop.

DINERS D'HOMMES D'AFFAIRES (JOURS A LA  
A PARTIR DE 11 H 30 MEME ADRESSE:  
OUVERT JUSQU'A 2 H DU  
MATIN 907, boul. St-Laurent  
FERME LE DIMANCHE TEL.: 861-5861

Qui dit voyages... dit MALAVOY

## LE PLUS BEAU VOYAGE D'HIVER...



## TOUR MAROC - ILES CANARIES

11 mars - 1er avril

Maroc Les villes impériales, la mer et la montagne  
Iles Canaries Repos dans un cadre merveilleux  
Egalement quelques jours à Madrid et à Lisbonne

Hôtels de luxe \$935. (Can.) tout compris

Décidez-vous vite et votre hiver sera terminé le 11 mars!

Renseignements - Inscriptions

Voyages ANDRÉ MALAVOY Inc.

1225 OUEST, DORCHESTER  
MONTREAL, P.Q.  
TEL.: UN. 1-2485

La Maison aux milliers de références

## VIENT DE PARAÎTRE...

# L'EAU

- Un ouvrage remarquable sur un des grands problèmes de l'heure. Publié à la suggestion du Conseil Canadien des ministres des ressources.
- L'édition anglaise de cet ouvrage a été publiée par Harvest House, 1364, avenue Greene, Montréal - (Tél.: 932-0666)

200 pages. Illustrations. En vente partout à \$2.00 - Distributeur: l'Agence de Distribution Populaire Inc., 1130 est, rue de Laguchetière, Montréal - Téléphone: 523-1600

## ... AUX ÉDITIONS DU JOUR

## LES BESOINS ET LES RESSOURCES DU CANADA PAR J. S. CRAM

Préface de l'hon. I. W. Akerley  
Introduction de Christian de Laet



VIENT DE PARAÎTRE AUX  
ÉDITIONS DU  
JOUR  
DORCHESTER, QUEBEC  
5111 ST-GENIS, MONTREAL  
V. 1-2228

# Les poursuites de la Domtar et le syndicalisme responsable

Le président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), M. Marcel Pepin, a déclaré l'autre jour à Sherbrooke que le refus de la Domtar de retirer les procédures judiciaires qu'elle a intentées contre certains de ses employés en grève à Windsor et East Angus constitue une attitude intolérable. Si les grévistes allaient plier devant ce refus, a-t-il dit, cela équivaldrait pour eux à se faire harakiri.

En somme, l'entêtement de la Domtar à laisser les tribunaux décider des causes qui leur ont été soumises constituerait une menace pour tout le mouvement syndical. Comme l'ont prétendu d'autres orateurs qui entourent M. Pepin, la victoire de la compagnie en cette matière équivaldrait à briser les reins des syndicats, étant donné que rares seraient les personnes qui accepteraient de diriger un syndicat si une telle épée de Damoclès était suspendue au-dessus de leur tête.

Les grèves, selon plusieurs chefs syndicaux, ne devraient pas se régler à coups de procédure, mais par la négociation. Nous voulons bien en convenir, mais à condition que, tant du côté syndical que du côté patronal, on ne se croit pas tout permis à l'occasion d'une grève. Exiger que tout soit oublié au terme d'un arrêt de travail serait ouvrir toute grande la porte à l'irresponsabilité.

La politique généralement suivie jusqu'ici par les entreprises a été de passer l'éponge sur tout ce qui avait pu se produire antérieurement, une fois l'accord conclu sur les clauses d'une convention. Domtar a décidé de faire autrement et de créer un précédent. Elle en est venue à une entente sur toutes les clauses de la convention avec les négociateurs de ses douze cents employés mais a refusé d'abandonner les poursuites judiciaires intentées contre certains d'entre eux. Elle n'aurait même pas voulu s'engager à ne pas prendre de nouvelles procédures, une fois les usines remises en marche. Pour les syndicats, cette rupture avec une pratique bien établie, aurait infailliblement pour effet, encore une fois, d'éloigner du syndicalisme des militants et des dirigeants dont il a absolument besoin.

Nous ne sommes pas si sûr que ces craintes soient vraiment fondées. Ceux qui veulent agir de façon responsable ne nous paraissent nullement menacés. Le syndicalisme responsable, en d'autres termes, n'a pas à frémir devant ce que fait la Domtar.

Mais voyons plutôt un peu de quelles

poursuites judiciaires il s'agit dans toute cette affaire. A notre connaissance, il y en a deux qui se situent au civil, et une au criminel.

La première des poursuites au civil consiste en une injonction prise pour limiter le piquetage devant les usines d'East Angus et de Windsor et pour mettre fin à de prétendus actes d'intimidation à l'endroit des contremaîtres ou des préposés aux services essentiels d'entretien. Cette injonction a été prise au début de la grève, soit à la fin de juillet ou au début d'août.

L'autre poursuite au civil est une accusation d'outrage au tribunal qui a été portée plus tard pour refus d'obtempérer à l'injonction. Quelques organisateurs et quelques grévistes auraient été ainsi accusés.

La poursuite au criminel touche, sauf erreur, au plus cinq grévistes. Ceux-ci se seraient livrés à des actes de violence, notamment à l'occasion de l'occupation de l'usine de Windsor.

L'entreprise aurait aussi fait savoir qu'elle entend prendre des mesures disciplinaires contre cinq personnes mêlées à cette grève. A elles aussi, elle reprocherait des actes de violence ou d'intimidation. Par contre, on ne sait pas encore si elle prendra des procédures pour récupérer les dommages causés par l'occupation de son usine. Elle n'en a rien fait jusqu'ici, mais elle n'a pas voulu dire non plus qu'elle y renonçait.

En ce qui concerne la première procédure au civil, soit l'injonction, notre impression est qu'elle tombe automatiquement avec la reprise normale du travail. De toute façon, elle a été prise en vertu d'une loi qui existe, une loi qu'on peut discuter mais qu'on ne saurait modifier pour la seule compagnie Domtar. Si l'on veut, à l'occasion de chaque grève, refaire le code du travail, on risque d'éterniser tous les conflits.

Pour ce qui est de l'outrage au tribunal, nous voyons mal que la compagnie puisse se substituer aux juges. C'est à eux, croyons-nous, de voir à ce que leur autorité soit respectée. Une société qui accepterait que l'on puisse se moquer impunément des décisions de ses tribunaux serait une société mûre pour l'anarchie. Un gréviste de plus ou de moins sur une ligne de piquetage n'a peut-être pas grande importance, mais on ne saurait dire la même chose des actes d'intimidation. Nous ne disons pas qu'il y a eu de tels actes d'intimidation, mais l'accusation ayant été portée, il est normal qu'un jugement de cour vienne trancher le débat.

Dans le cas de la poursuite au criminel, d'autre part, l'instance étant déjà engagée il ne saurait appartenir à la compagnie, estimons-nous, de la laisser tomber. A moins qu'au stade du procès, elle ne déclare, comme par enchantement, qu'elle n'a plus de preuve à présenter. Il lui faudrait alors renier tout ce qu'elle a prétendu jusqu'ici. Pareille volte-face apparaîtrait assez difficile à défendre.

La compagnie pourrait certes, par contre, accepter d'ignorer les dégâts causés à son moulin de Windsor par l'occupation (on a parlé d'abord de \$100,000 puis de \$75,000) mais comment pourrait-on décemment le lui recommander? Quant à ses mesures disciplinaires, elles seront sujettes à la procédure des griefs. Si les syndicats concernés n'ont rien à se reprocher, le tribunal d'arbitrage les réintègrera tout simplement dans leur emploi.

Nous n'avons pas voulu discuter ici du mérite de cette grève qui dure depuis bientôt six mois. Nous avons simplement voulu dire que le refus par l'employeur d'abandonner des poursuites prises durant un conflit ne nous apparaissait nullement comme une menace à un syndicalisme responsable.

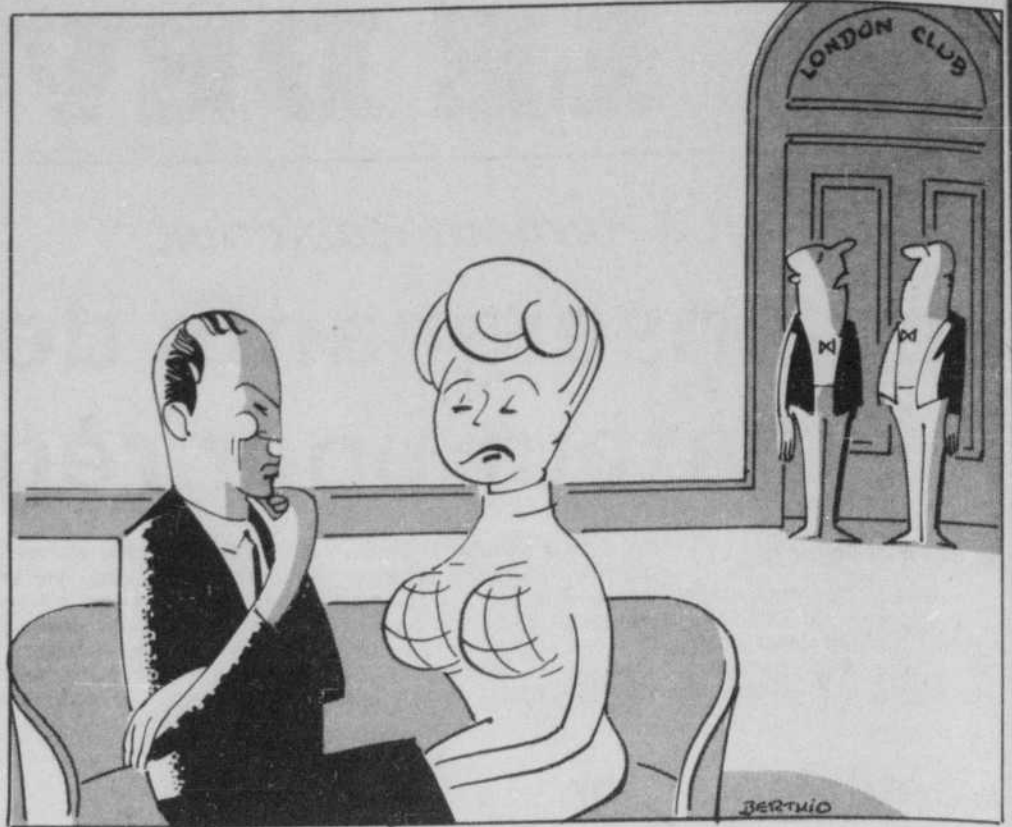
D'ailleurs, le syndicat a lui-même pris une injonction contre la compagnie, il y a déjà quelques jours, l'accusant d'actes d'intimidation. Nous espérons simplement que lui aussi laissera les tribunaux en décider.

Dans le cas de la Domtar, il nous a semblé qu'aucune procédure n'avait été prise contre des dirigeants syndicaux en tant que tels. Aucun d'eux, que nous sachions, n'est accusé, par exemple, de n'avoir pas usé de son influence pour empêcher tel ou tel méfait ou de les avoir simplement tolérés. Ceux qui sont accusés le sont pour avoir eux-mêmes posé tel ou tel acte.

En d'autres termes, il ne semble pas que des chefs syndiqués aient ici à payer pour des pots cassés par d'autres. Si tel est bien le cas, on voit mal que la conduite de la compagnie éloigne des travailleurs des postes de commande à l'intérieur du syndicalisme.

Nous comprenons, en d'autres termes, que la partie syndicale demande l'abandon des poursuites, mais nous ne partageons pas ses craintes pour tout le mouvement syndical et nous ne sommes pas prêt à blâmer la compagnie pour la fermeté qu'elle manifeste.

Vincent PRINCE



Les problèmes des deux hémisphères semblent causer du souci à ce M. Trudeau

## RÉPONSE À UN ARTICLE DE J.-M. LÉGER

# Pourquoi laisser croire que tous les torts sont du côté d'Israël?

par Henri Acoca

Monsieur, Si je vous écris aujourd'hui, en réponse à l'article de votre collaborateur, M. Jean-Marc Léger ("L'attaque de Beyrouth: plus qu'un crime, une faute" - 31 déc. 68), ce n'est pas tant pour faire entendre un son juif au milieu de ce concert de voix pro-arabes qui se donne libre cours à travers votre journal, mais bien pour essayer de restituer, selon mes modestes possibilités, ce qui me paraît être la vérité - la terrible et complexe vérité du Moyen-Orient - que minent le préjugé, le parti pris ou l'ignorance. Il est essentiel et élémentaire, pour qu'un dialogue sérieux puisse s'établir, d'assainir le terrain de discussion.

Je me réserve de répondre personnellement à M. Paul Sauziol pour son éditorial du 3 janvier 1969: "La paix au Moyen-Orient requiert l'intervention des grandes puissances". Aujourd'hui, c'est M. Léger qui me retient, tant, je l'avoue, il me trouble et parfois me révolte: car si j'apprécie et partage ses opinions en faveur d'un Québec souverain et libre, son attitude furieusement antisémite, par contre, me déçoit profondément. Lucidité et générosité admirables d'un côté, parti pris et cynisme même, de l'autre.

Pourquoi? Comment? Cette communauté de destin qui, à travers l'histoire et la géographie lie le Québec et Israël (même lutte pour la survie et l'affirmation de soi au sein d'un environnement hostile), ne tire-t-elle de lui, à défaut d'autres considérations, que la vulgarité?

En prenant pour acquis l'extraordinaire complexité du conflit israélo-arabe, son caractère de drame, je constate qu'il se trouve des Juifs intelligents - M. Rodinson, A. Francos, etc., pour condamner Israël dans cette affaire, et qu'inversement, des Arabes non moins remarquables - Abdelkader - pour se porter à la défense du même Etat. Je remarque aussi que des hommes aussi éminents que Sartre, Nehru, N'Krumah, Mendes-France ou René Cassin, se sont toujours refusés à condamner qui ce soit dans ce conflit ou les protagonistes sont tout à fait les uns vis-à-vis de l'autre, victimes, puis agresseurs (exemple: l'attentat d'Athènes a suscité celui de Beyrouth qui...)

Il est révélateur, à ce propos, de remarquer comment M. Léger juge de ces deux événements: "... tant est FRAGILE (1), écrit-il, la justification invoquée par Jérusalem et au reste tant est grande la distance entre l'INCIDENT d'Athènes et l'ATTENTAT (2) de Beyrouth". Ainsi, selon M. Léger, s'introduire dans un avion, lancer des grenades et tirer de sang-froid sur les passagers (1 mort, 1 blessé), cela s'appelle "incident", c'est-à-dire "un événement peu important en lui-même" (Le Petit Robert), alors qu'entreprendre une opération autant audacieuse que suicidaire en prenant bien soin de n'attenter à aucune vie humaine, cela s'appelle justement... un attentat! Deux poids, deux mesures? Et si M. Léger réproche les actes de "gangstérisme" de la part

d'Israël, comment caractériserait-il certaines activités terroristes arabes, comme la pose de bombes à la gare centrale d'autobus de Tel-Aviv (4 sept. 1968: 1 mort, 72 blessés), ou au marché de Jérusalem (22 nov. 1968: 13 morts, plus de 70 blessés)?... Et du reste, il ne me souvient pas que M. Léger ait jamais écrit une seule ligne pour déplorer ces actes autant aveugles que sanguinaires.

Alors, tout, toujours, est-il blanc d'un côté et noir de l'autre?

Quant à la solution de fond du problème, M. Léger préconise, à la suite du président Bourguiba, le retour d'Israël aux frontières de 1947. Un rappel historique: ces frontières édictées par les Nations unies, lors de son plan de partage, et acceptées par Israël, ont été violées dès le premier jour par les armées arabes, heureusement sans succès. Entre-temps trois guerres... Aujourd'hui, la majorité des pays arabes se rallient, bon gré mal gré, à la proposition anglo-britannique du Conseil de sécurité (nov. 1967) qui tend à officialiser grosso modo les frontières d'avant juin 1967. Dans ces conditions, M. Léger paraît être plus extrémiste que le président Nasser lui-même!

Et que dire de cette phrase placée en tête de l'article de M. Léger: "Plus encore qu'un

crime sur le plan moral, l'attaque-éclair lancée par Israël samedi dernier contre l'aéroport de Beyrouth est une grave faute politique". Apparemment quelque chose ne tourne pas rond dans la hiérarchie des valeurs de M. Léger.

Enfin, cette question, en pesant bien mes mots: un certain sentiment de culpabilité vivace dans la conscience chrétienne, traumatisée par des siècles de persécutions juives, ne trouve-t-il pas un exutoire trop facile dans le spectacle navrant qu'offre le monde arabe aujourd'hui?

Il y a peut-être lieu de rappeler à notre aimable correspondant: a) que le Conseil de sécurité de l'ONU a condamné l'action d'Israël à l'unanimité de ses quinze membres et sans trouver de circonstances atténuantes; b) qu'un grand nombre de gouvernements, y compris de ceux qui se montrent sympathiques envers Israël, ont précédemment souligné la disproportion entre l'ennement d'Athènes et l'attaque de Beyrouth; c) qu'Israël n'a pu d'aucune façon prouver la compléte du Liban dans l'attentat commis à Athènes; d) qu'enfin, si regrettables que soient les conséquences du terrorisme, elles sont le fruit inévitable d'une occupation qui entraîne la résistance. Les Palestiniens agissent comme les Européens sous l'occupation nazie ou les peuples hier colonisés qui luttent pour leur libération. Quand on pratique une politique de force, il faut en accepter les implications. J. M. L.

## lettres

L'O.N.U. dans les patates

Personne ne voudra contester les mérites de l'O.N.U. Si cet aréopage des peuples avait un peu plus de philosophie, de psychologie et de sociologie, la félicité du monde arriverait en peu de temps. Par malheur, étant ce qu'il est, ce grand corps commode souvent l'erreur de ne pas intervenir quand il le faudrait et d'intervenir quand il ne le faudrait pas. Et dans l'un ou l'autre cas les conséquences ne seront pas minces.

Pour son prurit d'intervenir à contre-pens, l'O.N.U. a dans le nez le Portugal, et cela nous est détaillé à chaque fois par le Monde de Paris et seriné ensuite par le Devoir de Montréal.

C'est ainsi que nous apprenions récemment que "l'Assemblée générale des Nations unies adoptait, par 85 voix contre 3 et 15 abstentions, une résolution demandant une fois de plus au Portugal de donner "sans délai" l'indépendance à l'Angola, au Mozambique et à la Guinée Portugaise". Une

fois de plus: c'est bien la dixième fois. Et les motifs, cette dixième fois, ne sont pas plus déterminants que la première. Car des enquêtes innombrables ont démontré que les dites "colonies" ne désiraient pas quitter cette sorte de commonwealth qu'est l'"empire" portugais. Devrions-nous nous attendre à voir bientôt l'O.N.U. dénoncer toute forme d'association internationale, peut-être toute forme de fédéralisme?

Que ce haut tribunal refasse ses principes, et qu'il recherche ensuite au bon endroit les peuples vraiment "colonisés" qui aspirent à une légitime et nécessaire indépendance. Il pourra alors appliquer, selon un sain réalisme, sa Charte historique du 14 décembre 1960, et il affirmira son autorité en montrant qu'il n'a pas à des pressions plus ou moins malaisées mais à des raisons fermes de droit et de fait.

GUSTAVE LAMARCHE, C.S.V. Joliette, 3 janvier 1969.

## Lourde erreur politique d'Israël

Israël vient d'attaquer avec une impudence sans nom l'aéroport civil de Beyrouth et il a, pour expliquer son geste de piraterie, le cynisme de prétendre que c'est pour venger l'attentat commis contre un de ses avions à Athènes par un commando palestinien venant du Liban.

Mais qu'espère l'Etat d'Israël? Aurait-il la naïveté de croire, ce dont nous doutons fortement, que les centaines de milliers de Palestiniens chassés par la violence de leur pays allaient couvrir de fleurs les pistes où atterrissent ses avions? Ou voudrait-il, ce qui, à notre sens, est bien plus conforme à sa courte tradition politique imposer par la force sa volonté aux pays arabes?

Grâce à une propagande menée de main de maître et profitant, avec une habileté digne d'admirer

tion, du traumatisme occasionné par la barbarie d'Hitler contre le peuple juif, et dont souffre l'Occident depuis un quart de siècle, l'Etat d'Israël a su, souvent à l'encontre de toute justice, de toute morale politique, et à l'encontre même de certaines résolutions de l'O.N.U., imposer allègrement sa volonté.

Pour la première fois depuis 1948 nous voulons croire qu'à la suite du raid israélien contre l'aéroport de Beyrouth, l'Occident aura le réalisme politique et la décence de freiner l'ardeur belliqueuse de l'Etat hébreu et de l'amener à plus de modération.

En attaquant le Liban, pays de tradition humaniste et oasis de tolérance, de démocratie, de paix et de liberté, Israël a commis sa plus lourde erreur politique.

Georges KARAM  
De Perrot, 29 décembre 1968.

# bloc-notes

## Pensions des fonctionnaires fédéraux

Il y a près de deux ans, en mai 1967, un comité mixte des deux Chambres du Parlement canadien a recommandé à l'unanimité une augmentation immédiate des pensions des fonctionnaires fédéraux ainsi que des membres des forces armées et des membres de la gendarmerie fédérale. Bien qu'elle ait l'approbation de la plupart des députés, cette recommandation n'a jamais eu de suite.

M. Stanley Knowles, qui s'est intéressé à cette question, est revenu à la charge à plusieurs reprises, mais on lui répondait toujours que le problème était à l'étude. Le 12 septembre dernier, il avait demandé le nombre des fonctionnaires qui touchent des pensions de divers montants. La réponse ne lui a été donnée par M. Benson que le 19 décembre, et ce retard vient probablement de ce qu'on a voulu donner des renseignements fort détaillés, y compris les années de services des fonctionnaires retraités.

Certains cas extrêmes, par exemples, ceux des retraités qui reçoivent moins de \$20 par mois, s'expliquent dans une large mesure par le petit nombre d'années de servi-

ces: moins de 9 ans. Il y a tout de même deux cas de 35 ans et plus, cinq cas de 30 à 34 ans, et sept, de 25 à 29 ans. Cela paraît scandaleux à première vue, même si pour plusieurs la pension de sécurité de la vieillesse vient s'ajouter à cette pitance. Le secrétaire parlementaire du ministre des finances, M. Gray, a expliqué que ces cas exceptionnels sont des employés du gouvernement de Terre-Neuve qui ont été transférés au service fédéral en 1949 et qui ont pris leur retraite peu après, avant d'avoir reçu les traitements plus élevés d'Ottawa assez longtemps pour avoir droit à une pension plus considérable.

Même en dehors de ces cas tout à fait particuliers, le tableau révèle qu'une proportion assez élevée des anciens fonctionnaires reçoivent des pensions insuffisantes. Par exemple, 198 retraités ayant 25 ans et plus de services reçoivent des pensions de \$90 à \$99.99 par mois.

En plus du cas des anciens fonctionnaires de Terre-Neuve, le ministre signale dans son tableau que certains maîtres de postes de bureaux dont les recettes sont peu élevées sont devenus assujettis à la loi sur la pension du service civil vers la fin des années 1940; ceux qui ont pris leur retraite durant les années suivantes ont aussi des pensions assez faibles.

Dans son intervention du 19 décembre dernier, M. Knowles a demandé au gouvernement d'annoncer, comme cadeau de Noël à ces retraités, que l'on donnerait suite

bientôt aux recommandations formulées en mai 1967. M. Gray n'a pu que répéter la réponse donnée par M. Benson deux jours plus tôt: que la question demeure à l'étude.

L'on ne peut évidemment pas demander au gouvernement de hausser ces pensions sans tenir compte des années de services, d'autant plus que la pension de sécurité de la vieillesse s'ajoute à ces montants dans un grand nombre de cas. Toutefois, comme un comité a reconnu il y a près de deux ans la nécessité d'une augmentation, l'on devrait accorder au moins des augmentations fondées sur la diminution du pouvoir d'achat, durant les dernières années, des catégories les plus faibles de ces pensions, par exemples, celles de moins de \$100 par mois.

## Terre-Neuve et la Confédération

Dans les tableaux qu'on vient de citer et qui sont publiés aux pages 4096 et 4097 des Débats de la Chambre des communes, 18 décembre 1968, on lit la note suivante, répétée telle quelle: "Les employés du gouvernement de Terre-Neuve qui ont été transférés au service fédéral en 1949 à l'entrée de l'île dans la Confédération..." Voilà une formule fort curieuse qui mérite d'être versée au dossier du Labrador qu'étudie la Commission Dorion.

Dans un document officiel du gouvernement central, on parle de "l'entrée de l'île dans la Confédération"; le Labrador continental, l'immense territoire que le Conseil privé a attribué à Terre-Neuve en 1927, ne serait donc pas entré dans la Confédération par la même opération? avait-il un statut particulier, ou était-il déjà canadien par les revendications du Québec? Ce lapsus paraît indiquer que l'image que l'on se fait à Ottawa de la dixième province canadienne est plutôt imprécise.

## M. Marchand et le rapport Dorion

Lors de la publication, le mois dernier, du rapport de la Commission Dorion sur l'aménagement de la capitale canadienne, M. Jean Marchand a formulé un commentaire qui a reçu une large publicité mais qui était plutôt à côté du sujet.

La recommandation no 21 comporte: "que le Québec entreprenne les démarches nécessaires en vue d'obtenir la cession des terrains actuellement possédés par la commission de la capitale nationale en ter-

ritoire québécois et que ce transfert de propriété soit inconditionnel et sans compensation financière".

Il s'agit des terrains que la CCN a expropriés dans le Québec en vertu des pouvoirs que le Parlement canadien lui a attribués en 1959; cette décision du Parlement est d'une validité douteuse, même si elle a été confirmée par la Cour suprême du Canada, car le droit d'expropriation, sauf pour les fins fédérales prévues dans la Constitution, est une prérogative provinciale puisque l'aménagement du territoire relève de l'autorité des provinces. La CCN a ainsi exproprié 110 milles carrés dans le Québec, et la Commission Dorion recommande que notre province se fasse remettre la possession et l'administration de ces terrains, dans le cadre d'une nouvelle formule d'aménagement de la région de la capitale canadienne sous l'autorité conjointe des trois gouvernements concernés.

Or M. Marchand, qui est le ministre responsable de la CCN, a dit que cette recommandation, si on lui donnait suite, serait nuisible à la ville de Hull, car le gouvernement fédéral se verrait contraint d'oublier certains projets prévoyant la construction d'édifices fédéraux dans cette ville.

Le ministre a peut-être pensé que c'était un moyen efficace de déprécier le rapport de la Commission aux yeux des gens de Hull. Mais il mêlait ainsi deux questions tout à fait différentes. Le gouvernement fédéral a parfaitement le droit, pour les fins qui relèvent de sa compétence, d'établir des services à travers tout le pays, d'acquiescer des édifices publics. Il le fait pour les divers ministères et dans toutes les villes importantes.

Mais cela n'a rien à voir avec la Commission de la capitale nationale. Les édifices que le gouvernement fédéral possède à Montréal pour les douanes, les postes, les impôts, la santé, etc., ne soulèvent aucun problème d'ordre constitutionnel, pas plus qu'à Ottawa, et il en est de même à Hull. L'aménagement de la région de la capitale canadienne par la CCN est tout autre chose, puisque l'aménagement du territoire est du domaine provincial.

Cette remarque de M. Marchand était démagogique et peu sérieuse, mais elle n'a sans doute trompé personne. S'il n'avait pas d'argument plus pertinent contre la recommandation no 21 de la Commission Dorion, c'est un aveu involontaire qu'une telle revendication du Québec est justifiée.

P.S.

## LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Directeur de l'information: Jean-François

Trésorier: Arthur Lefebvre

TELEPHONE 844 3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 434, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Quimont Inc., 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois: \$28.00, 6 mois: \$15.00, 3 mois: \$8.00. Alloues au Canada, par la poste: 12 mois: \$25.00, 6 mois: \$13.00, 3 mois: \$8.00. A l'étranger: 12 mois: \$40.00, 6 mois: \$25.00. Edition du samedi: 12 mois: \$9.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi de la présente publication comme objet postal de deuxième classe.

"Nous n'ignorons pas les réactions diverses qu'a engendrées notre encyclopédie sur la régulation des naissances. Nous avons pris note de toutes ces réactions, avec le respect que nous portons à chaque personne et avec l'intention de ne pas manquer à notre devoir de fournir, au moment approprié, les réponses qui pourront paraître nécessaires, spécialement au plan de l'inquiétude pastorale."

Paul VI, dans un message annonçant la convocation du Synode de l'Eglise, le 23 décembre.

"Je me demandais au début ce que serait l'attitude des officiers du gouvernement. Je craignais qu'il n'ait eu leur part un certain sentiment d'hostilité, qu'ils ne me considèrent comme un ennemi, ou quelque chose du genre. Mais bien au contraire, je les ai trouvés animés d'un excellent esprit de coopération. En fait, lorsque j'ai fini de recueillir tous les éléments d'un dossier, je constate que je dois défendre autant le département qui a été critiqué que l'individu qui a porté plainte. Le

travail qu'on m'a confié fonctionne dans les deux sens".

W. T. Ross Flemington, ombudsman du Nouveau-Brunswick, dans une interview accordée après une première année d'expérience dans son nouveau poste.

"L'invasion de la Tchécoslovaquie par les forces du pacte de Varsovie a été l'événement le plus significatif de 1968. Beaucoup d'espoirs et d'illusions s'en sont trouvés anéantis à l'Ouest, mais cet événement nous a amenés à reconnaître que nos défenses communes doivent être assurées comme condition nécessaire de notre prospérité économique, de nos valeurs spirituelles et d'une politique de paix effective. L'Union soviétique a montré indubitablement qu'elle ne tolérera dans sa zone d'influence aucune évolution s'écarter de l'idéologie communiste prescrite par Moscou."

(Chancelier Kiesinger, d'Allemagne de l'Ouest, dans son message radio-télévisé de Noël)

des idées

des événements

des hommes

## TRIBUNE LIBRE

## Des preuves d'un inquiétant syndicalisme au CEGEP Edouard-Montpetit

■ Lettre ouverte du professeur Maurice Champagne à M. Jean-Pierre Boutin, président du Syndicat des enseignants, secteur CEGEP.

Monsieur Boutin, Pour répondre à un article dans lequel j'ai tenté de déga- ger la responsabilité des diffé- rents corps de personnes qui font planer sur de nom- breux CEGEP la menace d'une grève prochaine des profes- seurs, vous avez senti le be- soin de vous porter à la dé- fense des professeurs. Pour- tant je ne les attaqua point. Au contraire, j'indiquais seu- lement comment un certain syndicalisme, mal compris, mal utilisé, peut nous nuire. Et ce que je disais de ce syn- dicalisme n'occupait qu'une faible partie de l'article.

C'est pourquoi il m'apparaît que vous ne m'avez pas com- pris ou que vous vous soyez laissé aveugler par quelque partialité. Là où j'ai dégagé des faits, vous avez fabriqué des conflits de personnalités. (De la manière la plus factice, simplement parce que Renaude

Lapointe m'a cité dans un édi- torial et que certains propos du Frère Jean-Paul Desbiens coïncident avec les miens, vous établissez entre ces per- sonnes et moi une "parenté spirituelle" complète et me réduisez avec elles au "phar- isaïsme", à "l'immobilisme", etc. Vos observa- tions, pour la plupart, lors- que vous réussissez à vous dé- livrer du subjectivisme et de la partialité, illustrent par- faitement les attitudes que l'on peut reprocher à notre syndicat. Votre profession de foi à la solidarité syndicale est merveilleuse, mais elle reste une profession de foi, idéaliste et théorique. Si nous en étions là dans la pratique ce serait trop beau. Elle com- pense en fait la mentalité d'employé traqué qui anime foncièrement vos propos. A l'ancienne peur des clercs vous substituez la hantise du

patron, quel qu'il soit. Et ce complexe de peur vous cache les réalités pédagogiques es- sentielles, au point que vous oubliez de nous en parler et que vous vous laissez même aller à affirmer le contraire de ce que nous vivons au col- lège Edouard-Montpetit. Vous préférez donc finalement, vous aussi, vous accrocher à la contestation globale de la so- ciété et "exercer les pres- sions pour que ça change au CEGEP".

Ainsi je crains que vos pro- pos ne nous aient plutôt dis- crédités que défendus, aux yeux de l'opinion publique en tout cas et de ceux surtout qui connaissent un peu notre métier. Etant donné alors que je poursuis le but contraire, que la crise qui appelle nos propos respectifs est d'une extrême importance, que la société doit être informée ob- jectivement, et non accusée, je donnerai dans les lignes qui suivent des preuves concrètes de ce que j'ai appelé "l'irres- ponsabilité syndicale". A par- tir de ces preuves, vous com- prendrez sans doute cette fois,

que l'on soit obligé, en cer- tains cas, de distinguer "pro- fessionnel" et "syndical". Parlons d'abord de l'irres- ponsabilité active, puis de l'irresponsabilité passive. Et revoyons pour commencer le "film" de gestes publics d'ir- responsabilité active, depuis "l'occupation". Car il faut partir de là.

## Les gestes d'irresponsabilité active

● Pour respecter la liber- té des étudiants, — aujourd'hui, l'on doit se demander si ce n'était pas plutôt par une tac- tique — le syndicat ne s'est pas reconnu le droit de porter un jugement de valeur sur le bien- fondé de l'occupation. Et bien qu'il reconnaisse "le caractè- re d'urgence" des problèmes soulevés par les étudiants, il s'est refusé à les étudier lui- même. Il a plutôt invité les professeurs à participer indi- viduellement aux comités des étudiants, où nous étions d'ail- leurs invités par ceux-ci. Des factions se sont formées chez

les professeurs — nous les subissons encore — en fon- ction des positions prises de- vant le comportement des étu- diants. La procédure choisie par le syndicat y menait iné- vitablement et pouvait entraî- ner bien d'autres conséquen- ces fâcheuses. La preuve en est que, étant donné la par- ticipation active de tels profes- seurs à tels comités d'étu- diants, la décision de l'auto- gestion par les étudiants qui a couronné l'occupation s'est présentée, officiellement, comme une décision conjointe d'étudiants et de professeurs.

Et c'est pourquoi, cette dé- cision étant officiellement con- nue, l'Exécutif du syndicat s'est efforcé de proposer aux professeurs la formation d'un comité conjoint de profes- seurs et d'étudiants pour étudier les modalités de l'au- togestion. C'était implicite- ment se lier aux étudiants pour exclure l'Administra- tion. Pourtant la très grande majorité des professeurs recon- naît que l'Administration locale est particulièrement à la hauteur de sa tâche. La po-

sition a été rejetée, mais avec quelles difficultés! Et dès lors, une faction de profes- seurs frustrés par le rejet de cette proposition et d'au- tres de même style, faction qui semble contrôler l'Exécutif du syndicat, s'est employée à pourrir le climat chez les professeurs, entre les profes- seurs et l'Administration. Les boycottages devaient commen- cer.

● L'occupation terminée, le Conseil d'Administration adoptait une mesure, fort dis- cutable, visant à annuler les crédits attachés à un cours où l'étudiant se serait absenté une heure sans motivation. Cette mesure fut connue des professeurs à une réunion con- voquée par la Direction quel- ques jours avant la "seconde" rentrée des étudiants. On sem- blait plus ou moins d'accord, mais il n'y eut aucune opposi- tion formelle, directe, de la part des professeurs, pendant cette réunion. Et dès les jours qui suivirent la rentrée, des membres de l'exécutif du syn- dicat firent circuler une pétition pour annuler la présence obligatoire aux cours. Cela ne se fit pas officiellement par le syndicat, ni par les départe- ments, mais en sous-main et sans consultation de tous les professeurs. Et pour placer l'Administration devant le fait, démagogiquement — je n'aime pas ce mot, mais il convient tout à fait en ce cas — on infor- ma l'Association des étudiants de la manœuvre.

● Deux autres boycottages, officiels, et pour l'ensemble du collège, furent décidés à une réunion du syndicat, le 18 décembre dernier. Ici encore, ce n'est pas le boycottage lui- même qui est odieux mais le procédé.

— Les tiers des professeurs assistent à cette réunion; cer- tains départements sont à pei- ne représentés.

— Les propositions principa- les, celles qui concernent les boycottages, ne figurent pas à l'ordre du jour qui a été re- mis avant la réunion (bien qu'elles aient été cuisinées de- puis longtemps); elles sont ajoutées à l'ordre du jour séance tenante.

— La plus importante est vo- tée à 14 voix. Nous sommes une centaine de professeurs au collège.

— La première de ces pro- positions demande aux départe- ments de s'abstenir de la préparation du budget; la se- conde veut que tous les profes- seurs boycottent une jour- née pédagogique, organisée à la place d'une journée de cours pour le 23 décembre, afin de faire le point en commun sur la vie du collège. Or, et c'est là un exemple flagrant de ce que j'ai résumé dans mon ar- ticle du 23 décembre en di- sant... "par esprit syndical, on ira jusqu'à se renier pro- fessionnellement", cette jour- née avait été décidée et pré- parée, conjointement, par les chefs de départements, qui sont des professeurs syndiqués, et la direction des services pé- dagogiques au cours de deux réu- nions. L'un des professeurs qui ont proposé le boycottage avait même accepté de diri- ger un atelier lors de cette journée! (Et vous savez bien qu'il n'est intervenu entre le moment de la décision de ce- te journée et celle du boycot- tage, décision prise par les mêmes personnes, aucun évé- nement susceptible de modi- fier leur comportement).

— Devant ce boycottage, l'Ad- ministration prévient chaque professeur que la journée d'é- tudes est maintenue et inter-

dit que les réunions syndica- les annoncées par le syndicat se tiennent dans les locaux du collège. A cela, l'exécutif du syndicat riposte, sans consul- ter les professeurs, en main- tenant le boycottage: on ne tiendra pas de réunion syndi- cale, mais on "occupera" les ateliers par le silence. Le ma- tin, on distribue un tract en conséquence, aux professeurs, et aux étudiants présents... et prévenus... On y affirme, faussement, que la décision de tenir la journée pédagogi- que a été prise unilatéralement par la Direction. Et l'on ose faire diffuser la même affir- mation aux nouvelles du soir à la télévision!

● Enfin, Monsieur Boutin, vos affirmations montrant que les professeurs ne participent pas à l'organisation pédagogi- que du collège, et qui sont re- prises par certains de vos col- lègues au syndicat, ne sont pas moins fallacieuses et témoi- gnent de la même irresponsa- bilité. Vous savez très bien au contraire, vous qui avez été, jusqu'à ce que le syndicat vous requiert davantage, chef d'un département, que, dans notre collège en tout cas, les profes- seurs, individuellement et dans les départements, contrô- lent à peu près tout l'enseigne- ment. Qu'on cesse, devant les étudiants et l'opinion publique, de se réfugier derrière le mi- nistère ou l'Administration lo- cale. Les programmes décrits dans les annuaires de la DI- GEC, en certaines disciplines surtout, ne représentent que des cadres à partir desquels les professeurs administrent l'enseignement qu'ils veulent, selon les méthodes qu'ils ven- lent, en donnant les exercices et les contrôles qu'ils veulent, en étant présents au collège, en dehors des heures de cours ou de laboratoires, comme ils le veulent, etc. Il n'y a pas de problème de participation des professeurs à l'organisa- tion pédagogique, chez nous, que ce soit dans la planifica- tion, dans la décision ou dans l'exécution; il y a peut-être un problème de contrôle de l'en- seignement.

● Quand je parle de la né- cessité de nous doter au plus tôt d'un code d'éthique profes- sionnelle, je pense particu- lièrement au problème que pose la définition de la responsa- bilité intellectuelle du profes- seur. Pour faire comprendre dans quel sens il devient ur- gent de chercher cette défini- tion, je partirais du problème qui se pose dans plusieurs col- lèges actuellement: trop de cours sont utilisés par des profes- seurs à des fins de propa- gande idéologique ou politi- que. (Ne soyons pas dupes de la contestation "étudiante": ici comme ailleurs dans le monde le soutien et l'inspiration de professeurs lui est indispen- sable). Enseigner l'histoire n'est pas convertir au séparatisme ou au fédéralisme. Enseigner la sociologie n'est pas convertir au marxisme ou au chris- tianisme. Enseigner la philo- sophie n'est pas convertir au structuralisme ou à l'existen- tialisme. Enseigner la litté- rature n'est pas convertir à l'auteur qu'on aime. Le pro- fesseur, à notre niveau sur- tout, ne saurait être ni mis- sionnaire ni guerillero des

questions fondamentales par la base. Et la vision étroite de ces questions, que reflètent certaines propositions du syn- dicat, me semble être la con- séquence directe de la passi- vité du syndicat au plan de la recherche pédagogique.

● Cette passivité, nous la subissons depuis la rentrée de septembre. Rentrée rendue fort difficile par les problèmes d'horaires, de locaux, d'im- primerie, qui comportaient tou- tes sortes d'incidences péda- gogiques graves, et sur les- quelles le syndicat est resté muet. Il est également resté muet sur l'important devis pé- dagogique que nous a soumis la direction des services pé- dagogiques pour prévoir le développement de l'enseigne- ment dans un collège de cinq mille étudiants. Muet encore sur les réformes pédagogiques propres au CEGEP ou qui découlent de l'évolution sociale, de l'augmentation démographi- que, des techniques audio- visuelles, etc. On ne peut plus concevoir la distribution des charges d'enseignement comme le conçoit le syndicat. C'est pourquoi, sur des as- pects fondamentaux, la con- vention collective proposée est une erreur. Ce qu'il faut met- tre en cause complètement, et que vous ne faites pas c'est le statut du professeur. Et ici il faut dépasser le plan stricte- ment pédagogique.

● Quant je parle de la né- cessité de nous doter au plus tôt d'un code d'éthique profes- sionnelle, je pense particu- lièrement au problème que pose la définition de la responsa- bilité intellectuelle du profes- seur. Pour faire comprendre dans quel sens il devient ur- gent de chercher cette défini- tion, je partirais du problème qui se pose dans plusieurs col- lèges actuellement: trop de cours sont utilisés par des profes- seurs à des fins de propa- gande idéologique ou politi- que. (Ne soyons pas dupes de la contestation "étudiante": ici comme ailleurs dans le monde le soutien et l'inspiration de professeurs lui est indispen- sable). Enseigner l'histoire n'est pas convertir au séparatisme ou au fédéralisme. Enseigner la sociologie n'est pas convertir au marxisme ou au chris- tianisme. Enseigner la philo- sophie n'est pas convertir au structuralisme ou à l'existen- tialisme. Enseigner la litté- rature n'est pas convertir à l'auteur qu'on aime. Le pro- fesseur, à notre niveau sur- tout, ne saurait être ni mis- sionnaire ni guerillero des

Suite à la page 6

## LIBRE OPINION

## Les vraies dimensions du problème de la langue au Québec

par Jacques Boulay

● Médecin à Québec, bien connu des lecteurs du De- voir pour son attachement à la langue et à la culture françaises, le Dr Jacques Boulay est "associé du Collège royal des méde- cins du Canada".

Monsieur le directeur, Vous avez publié récemment, le mercredi 4 décembre plus pré- cisément, un texte de Monsieur Maurice Champagne auquel vous avez donné une grande importance, puisque vous l'avez coiffé d'un titre ronflant en très gros carac- tères: "Du mythe de la religion au mythe de la langue". En vedette, vous annoncez que Monsieur Champagne, docteur en lettres, est chef du département de français au CEGEP Edouard-Montpetit et coordonnateur provincial (sic) du département de français pour les CEGEP (resic). Même s'il n'y a rien à comprendre à ce charabia, j'en ai conclu que Monsieur Cham- pagne est un personnage, en tout cas à vos yeux.

Or qu'y a-t-il dans ce texte? Beaucoup de choses à la vérité, mais si enchevêtrées qu'on y cher- cherait en vain un exposé logique du sujet. D'ailleurs, la logique n'est plus à la mode: seuls la spontanéité, l'impromptu (le "happening" en français) ont droit de cité. Malgré tout, et en dépit de ses ambiguïtés, il se dé- gage de ce poème en prose l'idée suivante: la réaction en faveur du français qui se dessine en ce mo- ment dans une certaine partie de la collectivité québécoise est une forme à peine déguisée de fanatisme, puisque la langue française ne

peut plus, à cause de son cartési- anisme (sic), exprimer l'action, le concret, la technique (resic). Le général de Gaulle, "avec ses poussettes et ses supercheries", symbolise bien l'état actuel de la langue française, qui constitue en fait pour nous une sorte de poids mort, qui nous maintient dans le cul-de-sac de l'incommunicabilité.

## Le refus de conclure

Logiquement, et même si les prémisses du raisonnement sont fausses, on devrait s'attendre à ce que l'auteur fit à ce moment-là un plaidoyer bien senti en faveur de l'anglicisation massive, rapide et délibérée des francophones du Québec. Mais non, Monsieur Cham- pagne nous déclare tout à coup, avec un petit tremolo dans la plu- me, que la langue française est en fait un "merveilleux aiguillon de rigueur intellectuelle et de cultu- re". Il ajoute même, dans le pa- ragraphe qu'il consacre aux moyens d'échapper au mythe de la langue, qu'"il faut mettre au point une pé- dagogie de l'enseignement de la langue maternelle et la servir par les méthodes et les techniques d'apprentissage les plus efficaces et les plus modernes". Or, jusqu'à nouvel ordre et tant que nos mères parleront français, notre langue maternelle sera le français. Donc, d'un côté, une sorte de né- gation agressive du français, qui constitue, à mon avis, le comble du ridicule pour un professeur de français, et, de l'autre, un attachement sentimental à la langue française, dont il est difficile de savoir s'il est sincère. Chose cu-

rieuse, cette position ressemble étrangement à celle qu'a prise il y a plus d'un an Gérard Tougas dans son livre "La francophonie en péril", dont Monsieur Jean-Ethier Blais disait, dans Le Devoir du 9 septembre 1967, que c'est un livre néfaste.

Quant à moi, si j'étais arrivé, à la suite de mes réflexions sur la langue française, aux mêmes con- clusions que Monsieur Champagne, il est certain que je me serais anglicisé avec toute la prompti- tude possible. Et j'aurais alors ac- cepté de perdre ce que je consi- dère comme le fondement même de mon identité, ma langue. C'est d'ailleurs là ce que Monsieur Champagne et vous-même ne sem- blez pas comprendre dans la lutte que mènent actuellement certains Québécois pour que le français soit encore demain la langue de leurs enfants. Vous assimilez la langue à un simple moyen de communi- cation, alors qu'elle est beaucoup plus que cela, qu'elle est le sup- port même de l'identité d'un peu- ple et, dans une large mesure éga- lement, des individus qui compo- sent ce peuple. Or le besoin d'i- dentification des hommes et des peuples est un besoin fondamental, comme la nourriture.

## Notre drame

Le drame de la langue au Québec, contrairement à ce que pense Monsieur Champagne, n'est pas dans l'attachement aveugle de cer- tains Québécois au français "idéal", il réside dans le fait que, par suite des vicissitudes de l'histoire, nous avons été coupés linguisti- quement de l'Hexagone et que, le "jour" n'étant qu'un patois pour l'expression des besoins de la vie quotidienne, l'anglais est devenu pour certains d'entre nous, cons- ciemment ou inconsciemment, dans sa forme originale ou dans ses calques ("long jeu" et "centre d'achats" en sont), le seul moyen de désignation du monde qui nous entoure. Et, si nous ne sommes pas capables de remonter le cours de l'histoire — et c'est dans cette perspective que se situe largement la démarche indépendantiste — si nos élites traditionnelles, qui com- mandent encore aux rouages de l'Etat, n'ont pas le courage de faire du français la langue avec la- quelle on peut travailler, avec la- quelle on peut vivre — et non seu- lement vivre — au Québec, nous sommes perdus. Mais qu'on ne se fasse pas d'illusions: nous ne se- rons pas plus riches parce que nous nous serons anglicisés — les

Noirs américains parlent l'anglais. Nous serons plus malheureux qu'auparavant et pour des siècles encore sans aucun doute. Car les peuples, comme les individus, ne peuvent vivre qu'en étant eux-mêmes, c'est-à-dire en possession de leur identité, sachant ce qui les distingue des autres et ce par quoi on peut les reconnaître.

Bien sûr, dans certains domai- nes, le français doit faire un ef- fort d'adaptation au monde tel qu'il existe en ce moment. Mais la plu- part des langues en sont là. Et l'expérience que j'ai du français de la médecine et des disciplines connexes me permet d'affirmer sans ambages que notre langue est parfaitement apte à désigner toutes les réalités du monde de la tech- nique. On peut critiquer certaines faiblesses du français — on pour- rait parler aussi des déficiences de l'anglais — mais on doit le faire de l'intérieur, et non de l'extérieur. En fait, l'article de Monsieur Champagne, dans la perspective où il a été rédigé, aurait été mieux placé dans une quelconque feuille orangiste ou dans l'un de ces jour- naux anglo-canadiens qui offrent comme spécialité à leur clientèle le "French Canadian frog" à la sauce anti-gaulliste.

## La commission d'enquête sur la langue

Evidemment, dans le domaine de la langue, les événements ré- cents (projet de loi 85, création de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française au Québec) pourraient prêter à de nombreux autres commentaires. Je me permettrai de n'en faire qu'un. Pour les gens qui connais- sent d'un peu plus près que vous les problèmes langagiers du Qué- bec, il est certain que les propos de Monsieur Jacques Poisson sur la composition de la commission Gendron (Le Devoir, 19 décembre 1968) sont parfaitement fondés. Il est évident que, à moins que la commission n'éclate (ce qui est possible) ou qu'elle ne donne nais- sance à deux rapports (un majori- taire et un minoritaire), c'est le directeur des relations publiques de l'ALCAN qui sera l'arbitre des discussions. Peut-on affirmer que ce monsieur, étant donné le poste qu'il occupe, a les mains li- bres? Votre prise de position sur ce point (Le Devoir, 20 décembre 1968) révèle une naïveté décon- certante. Le bruit court d'ailleurs, dans les milieux québécois qui s'intéressent à ces questions, que les membres de la commission ne sont même pas d'accord sur le

mandat que le gouvernement leur a confié. D'autre part, que voulez- vous que cette commission fasse avec \$100.000 de crédits? Et qui oserait espérer que le gouverne- ment du Québec aura des sommes supplémentaires à mettre à la dis- position de la Commission durant la période de restrictions que nous traversons? Consacrer beaucoup d'argent à la survie de la langue française au Québec, ce serait faire preuve de discrimination à l'égard de nos concitoyens de lan- gue anglaise! Et ne risquerait-on pas que la rue Saint-Jacques, transportée d'émotion, n'inondât le bureau du premier ministre d'appels téléphoniques, procède démocratique s'il en fut jamais, largement utilisé d'ailleurs par les bailleurs de fonds de l'Etat québécois?

## Où loge le Devoir?

Pour terminer, me serait-il per- mis de souhaiter que le Devoir fasse savoir une fois pour toutes à ses lecteurs s'il considère, oui ou non, comme une priorité la survie de la collectivité franco- phone du Québec — celles des an- ciennes provinces, sauf peut-être quand il s'agit des régions limi- trophes du Québec, étant vouées à l'extinction, de l'avis de tous les linguistes? (1) Est-il prêt à se battre pour cela? Et de quelle ma- nière entend-il soutenir cette cau- se, si d'aventure il la trouve jus- te? Beaucoup de lecteurs qui, com- me moi, espèrent trouver dans le journal que le petit porteur dépose chez eux le matin quelque motif d'espoir dans le destin des franco- phones d'Amérique du Nord aime- raient savoir s'ils ont raison de croire en leur journal — non, en votre journal — et s'ils doivent par conséquent renouveler leur abon- nement.

Vous pouvez, dans un prochain bloc-notes, me servir une diatribe comme celle que vous avez lancée à Monsieur Poisson. Je n'en restai- pas moins serein et n'en conti- nuai pas moins de lutter de toutes mes forces pour la survi- vance et l'épanouissement de la langue française au Québec.

(1) Voir sur ce point l'article de R.-J. Joy intitulé "L'assimila- tion au Canada" dans Le Devoir du 5 janvier 1968.

## LA CULTURE, C'EST VOTRE AFFAIRE

## COURS EN ARTS ET LETTRES

- Civilisation française: XVIIIe siècle
- Français écrit
- Français oral
- Appréciation de la musique
- Le sacré dans l'art
- Littérature étrangère
- Littérature française contemporaine
- Littérature québécoise
- Poésie française contemporaine
- Initiation à la saison du Théâtre du Nouveau monde (conférences gratuites).

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 17 JANVIER 1969



SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE  
Université de Montréal  
C.P. 6128, Montréal 101  
Tél.: 343-6090 - Soir: 343-6992

ITALIEN ALLEMAND **ANGLAIS** ESPAGNOL JAPONAIS  
INSCRIVEZ-VOUS DÉS MAINTENANT  
PAR MOIS **\$29.00** PAR MOIS  
COURS DÉDUCTIBLES DES IMPÔTS  
LEÇON-TEST GRATUITE  
SUITE 1538  
1 PLACE VILLE MARIE  
866-9731



## PROGRAMME D'ÉDUCATION POUR ADULTES

- ACCELEREZ VOS PROMOTIONS
- AUGMENTEZ VOTRE REVENU
- EXPOSEZ VOS IDÉES



Dale Carnegie

## GRÂCE AU COURS DALE CARNEGIE EN FRANÇAIS

Assistez à une soirée explicative GRATUITE

LUNDI 13 jan. 8.00 p.m. — MEZZ.  
MARDI 14 jan. 8.00 p.m. — MEZZ.  
MERCREDI 15 jan. 8.00 p.m. — MEZZ.

SUITE M-21

Hôtel Sheraton Mt-Royal, 1455, rue Peel  
Renseignements: Jacques de Bellefeuille 845-5264

En métro descendez station Peel

Nous organisons les programmes 69  
RÉSERVEZ VOTRE PLACE MAINTENANT

## COMMENCE AUJOURD'HUI!

## NOTRE CÉLÈBRE VENTE de JANVIER

|                                                                               |                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>COMPLETS</b><br>Étaient \$95. et \$100.                                    | maintenant <b>\$79.</b>              |
| <b>COMPLETS</b><br>Étaient \$115.                                             | maintenant <b>\$94.</b>              |
| <b>PALETOTS D'HIVER</b>                                                       | maintenant <b>moins 20%</b>          |
| <b>VESTONS SPORT</b>                                                          | maintenant <b>\$54. et \$64.</b>     |
| <b>PANTALONS SPORT</b>                                                        | maintenant <b>moins 20%</b>          |
| <b>CHEMISES</b><br>(Blanches et de fantaisie)<br>Étaient \$9. - \$10. - \$11. | maintenant <b>\$6.98</b>             |
| <b>CHEMISES SPORT</b>                                                         | maintenant <b>moins \$20%</b>        |
| <b>CHAUSSETTES</b><br>Étaient \$2.00 - \$2.50                                 | maintenant <b>\$1.39</b>             |
| <b>CRAVATES</b><br>Étaient \$2.50 à \$4.00                                    | maintenant <b>\$1.69</b>             |
| <b>SOULIERS</b> , marques réputées<br>Étaient jusqu'à \$37.50                 | maintenant <b>\$24.95 et \$29.95</b> |

Allez-vous dans le Sud ?  
(ou achetez maintenant pour le printemps et l'été)

**COMPLETS LÉGERS**  
Étaient \$100. à \$120. maintenant **\$84. et \$96.**

Les valeurs énumérées ci-haut ne représentent qu'une faible partie des spéciaux offerts par tout le magasin. Si désiré, vous pouvez porter vos achats à votre compte.

**Max Beauvais** *Révisé*  
385 rue St-Jacques O.

(A quelques pas de la station Métro Place Victoria  
Stationnement gratuit angle rues St-Pierre et Notre-Dame)

suites  
de la première  
page

## FRONT COMMUN

éventuel coup d'Etat policier, M. Roger Lavigne, s'est abstenu de tout commentaire, mais il ne fait pas de doute pour les observateurs qu'il pourra y avoir de la casse à Montréal et à Québec, si une solution satisfaisante n'est pas trouvée.

Les pensions des 3,000 retraités actuels ne sont pas compromises, mais pourrout-elles être rajustées au coût de la vie? Les pensions des 18,000 employés actuels seront-elles davantage protégées, dans quelques années, alors que des maintenant la ville ne veut même plus verser ses contributions? Sans parler des services de crédit, notamment domiciliaire, qui sont frappés par l'article 9 de la loi.

Il n'en faut pas davantage pour assurer les syndicats de l'appui massif de leurs membres. Cet appui arrive du reste à un moment important alors que des négociations sont en cours pour le renouvellement des conventions collectives chez les policiers, les pompiers et les fonctionnaires.

Assistera-t-on à un affrontement en règle entre l'administration Drapeau-Saulnier et les employés de la ville de Montréal? Plusieurs indices vont dans ce sens. La ville de Montréal fait face présentement à des demandes d'augmentations spectaculaires, déclarait en Chambre le ministre Dozois lors de son discours à l'occasion du bill 295. Or, le conflit actuel ne porte pas sur des augmentations à venir, mais bien sur ce que les syndicats tiennent pour des salaires déjà acquis par contrat avec la ville. Voilà qui donne une idée du climat qui se développe.

De même, c'est sans sympathie que plusieurs employés ont appris, au jour de l'An que l'administration Drapeau-Saulnier avait été l'objet d'un attentat à la bombe à l'hôtel de ville.

Pour la première fois, des observateurs peuvent émettre l'hypothèse paradoxale que les syndicats, y compris la police de Montréal, peuvent maintenant compter sur l'appui des terroristes dans leur lutte contre ce qu'ils tiennent pour une injustice de "l'ordre établi" et des hommes politiques qui le représentent à Montréal et à Québec.

Enfin, plusieurs parmi les dirigeants syndicaux ne détesteraient pas, à un an et quelques mois des élections municipales, donner du fil à retordre au Parti civique du maire Jean Drapeau, dont le prestige a été sérieusement entamé par le déficit de Terre des hommes et la hausse spectaculaire de la taxe foncière.

## COMMONWEALTH

de ses bases asiatiques. Le secrétaire général du Commonwealth a indiqué en fin de journée hier que tout s'était très bien passé et d'autres porte-parole ont déclaré ne pouvoir percevoir aucune tension au sein de l'assemblée.

Malgré cet harmonieux début des discussions, les commentateurs de plusieurs pays à Londres continuent à croire que le Commonwealth a perdu beaucoup de son utilité. Un journaliste canadien a même demandé lundi si la liquidation du Commonwealth était à l'ordre du jour de la conférence.



QUELLE EN EST LA RAISON?

MANOIR ST-DAVID est de loin le sauternes le plus populaire au Québec.

Il ne se vend pas dans une bouteille de forme spéciale. Il ne porte pas l'étiquette d'un vin "importé". La raison de sa grande popularité doit donc être le vin par lui-même. N'est-ce pas là une bonne raison pour l'essayer?

Vins Brights  
La seule maison vinicole canadienne du Québec.

Pressé d'expliquer lundi cette vague de spéculations plutôt pessimistes sur l'avenir du Commonwealth, le secrétaire général, M. Smith, un Canadien, a précisé qu'en plus d'être le fruit d'un certain cynisme, elle n'est qu'une autre manifestation des tensions qui se produisent dans le monde et au sein du Commonwealth entre pays riches et pauvres, entre pays aux citoyens de race blanche ou de couleur.

Il a ajouté que le Commonwealth, pas plus que les Nations unies, n'échappe aux manifestations d'un certain régionalisme qui est en voie de rendre impuissante l'organisation des Nations unies. Les tensions entre Londres, certains pays asiatiques et certains pays africains quant à la situation de citoyens britanniques d'origine asiatique en Afrique en illustrent assez bien le cas.

Ce régionalisme dans les affaires internationales recoupe en en réduisant la signification des communs dénominateurs qui réunissaient jadis les pays du Commonwealth.

Un grand journal de Londres écrivait même l'autre jour que ces communs dénominateurs qui étaient autrefois la politique de défense de la Grande-Bretagne, la couronne britannique, le système de la livre sterling et la langue n'existent à peu près plus.

Le correspondant de ce journal rappelait que la couronne n'est plus un facteur d'union des pays et qu'une bonne douzaine des membres du Commonwealth sont effectivement des républiques.

Il ajoutait que la fin de l'empire britannique et le retrait progressif des troupes britanniques des anciens territoires coloniaux réduisent encore, économiquement aussi bien que politiquement, la valeur de la Grande-Bretagne et du Commonwealth pour ces pays.

On notait ensuite que les pays qui sont dans le système de la livre sterling sont forcés de se rendre compte que la livre ne tient le coup que d'une façon très souvent artificielle et qu'elle n'est pas une garantie de force politique ou économique.

Enfin, on minimisait le facteur de la langue et de la citoyenneté commune parce que la seconde est en voie de disparition et que d'autre part les difficiles questions d'immigration qui se posent en Grande-Bretagne et dans les pays du Commonwealth sont maintenant réglées par des facteurs d'ordre économique et social.

Tous ces facteurs constituaient le sang du Commonwealth et parce que le sang se raréfie, on commence à se poser des questions sur l'avenir de l'institution, bien qu'à cause de sa composition elle reste un excellent forum pour discuter en connaissance de cause de deux des plus dangereux courants qui menacent les relations internationales: les phénomènes des luttes raciales et l'écart entre pays riches et pauvres.

C'est à ce second aspect que songeait sans doute M. Lee Kwang Yew de Singapour dans son intervention d'hier lorsqu'il a dit que ceux qui ont les talents auraient le monde en héritage.

Il signalait par là la nécessité pour les pays membres de partager leurs expériences sociales et économiques pour faire en sorte que chaque pays devienne plus politiquement et socialement stable.

C'est la seule façon, selon lui, d'éviter que s'accroisse cette gravitation de tous les petits pays du monde autour de deux grandes puissances économiques et idéologiques.

## MACKASEY

prêt à présumer que la grève est automatiquement le résultat de l'échec de l'union.

Le problème des communications se pose également au sein des unions, dit M. Mackasey. Il existe de petits groupes contents d'eux-mêmes qui dirigent certaines unions

prêt à présumer que la grève est automatiquement le résultat de l'échec de l'union.

Le problème des communications se pose également au sein des unions, dit M. Mackasey. Il existe de petits groupes contents d'eux-mêmes qui dirigent certaines unions

prêt à présumer que la grève est automatiquement le résultat de l'échec de l'union.

# Au CEGEP de Rouyn L'équipe du journal est suspendue à la suite d'un numéro jugé scandaleux

par Gilles Gariépy

Le dernier numéro du journal étudiant du CEGEP de Rouyn-Noranda, "Le Tremplin", vient de créer une petite commotion dans le Nord-Ouest québécois.

La publication, en décembre, d'une édition spéciale de Noël du "Tremplin" a en effet entraîné la suspension, comme élèves du CEGEP, des 17 membres de l'équipe de rédaction du journal. En retour, le directeur du journal étudiant, M. Michel Beauchemin, a écrit au ministre de l'éducation du Québec pour demander la dissolution immédiate du conseil d'administration du CEGEP, qu'il accuse d'avoir outrepassé ses pouvoirs fixés par le bill 21.

Le conseil d'administration du CEGEP, réuni en séance spéciale le 30 décembre dernier (après avoir reçu, selon le directeur du CEGEP, une "avalanche de télégrammes" de parents indignés), s'est penché sur le cas de l'édition de Noël du journal étudiant.

Le conseil a jugé cette édition une "insulte à la population du Nord-Ouest québécois et aux étudiants du collège". Entendant "démontrer clairement qu'il entend protéger le droit des étudiants et de la société à une saine éducation au CEGEP de Rouyn-Noranda", le conseil a suspendu les 17 élèves dont les noms apparaissent au cartouche du journal.

Le conseil a sommé les 17 élèves en cause de se présenter avec leurs parents au bureau du directeur général, le père Jacques Roux, pour demander leur réintégration au collège.

Il a posé en outre comme préalable que les élèves concernés devront accepter de se soumettre "aux conditions imposées par le conseil d'administration". Ces conditions sont les suivantes: démissionner du journal et s'abstenir de toute activité parascolaire autre que les sports et les loisirs culturels, d'ici la fin de l'année scolaire.

Selon le directeur général, que nous avons interrogé au téléphone, 8 étudiants se sont présentés chez lui hier. Plusieurs auraient expliqué qu'ils n'ont pas collaboré à la réalisation de l'édition spéciale incriminée et leur suspension a été levée immédiatement.

sans qu'il y ait communication dans ces unions entre les dirigeants et les simples syndiqués. "Je suis au courant de beaucoup, beaucoup de cas, précise le ministre du travail, où le simple membre ne peut obtenir que ses griefs soient soumis aux procédures établies par l'union."

M. Mackasey croit donc que certaines unions rendraient un fier service à leurs membres en faisant leur examen de conscience.

Comme on lui demandait ce qu'il pensait des grèves dans les industries dites essentielles, M. Mackasey a répondu que si l'on accepte de priver un travailleur du droit de grève il faut être logique avec soi-même et trouver une formule qui garantisse à ce travailleur un salaire un peu plus fort et plus conforme à son rôle d'employé d'une industrie spécialisée.

## SAIGON

part soulevé trois points principaux dans son discours:

1) Il a indiqué que le FNL était désormais considéré par Saigon comme une réalité politique. Ses membres, a-t-il dit, pourraient réintégrer la communauté nationale. Ainsi, M. Lam, qui est à Paris le chef officiel de la délégation du Sud-Vietnam est venu confirmer les propos qu'avait tenus à son départ de Paris à la veille de Noël, le président Nguyen Cao Ky, propos qui avaient suscité une certaine émotion à Saigon.

2) M. Lam a de nouveau rejeté l'exigence du FNL et de Hanoi au sujet du remplacement de l'actuel gouvernement de Saigon par un "cabinet de paix".

Qualifiant cette demande de "préalable", il a déclaré que l'attitude des communistes avait pour seul effet de retarder l'ouverture de la conférence.

3) Dans un futur Vietnam en paix, le Vietnam du nord et le Vietnam du sud pourraient co-exister, selon M. Lam, à condition que le nord respecte les frontières du sud et ne se livre à aucune tentative d'infiltration.

Les propos de M. Lam n'ont suscité encore aucune réaction parmi les délégations du Nord-Vietnam et du Front national de libération, où une offensive de grand style est en cours depuis plusieurs jours déjà, contre "la clique de Saigon".

## ISRAËL

milieux autorisés français les mesures prises au sujet des fournitures d'armes à Israël. On les justifie dans les milieux en qualifiant l'attaque des commandos israéliens contre l'aérodrome de Beyrouth de "disproportionnée par rapport au prétexte invoqué" et de "susceptible d'élargir le champ du conflit". Dans ces milieux si l'on n'emploie par le terme d'"embargo" on parle d'une "mesure d'urgence" qui doit être interprétée comme un "coup de semence". Autrement dit, et on tient à le souligner, il s'agit d'un "avertissement", ce qui amène les observateurs à remarquer que ces dispositions restrictives et très gênantes pour Israël sont liées à la situation du moment. Ils notent également que le gouvernement français a tou-

jours vu dans le surarmement des pays du Moyen-Orient un danger et qu'il estime que la prééminence israélienne sur le plan militaire reste une évidence. Compte tenu de cette situation, le gouvernement français considère comme grave l'action israélienne sur l'aérodrome de Beyrouth car il l'estime susceptible d'avoir des développements regrettables sur la situation locale. Le Liban est tenu par ailleurs pour un terrain d'élection de l'influence culturelle française au Moyen-Orient et l'attaque dont il a été l'objet a été particulièrement ressentie par le chef de l'Etat.

Les mesures françaises ont été notifiées officiellement tout d'abord à la mission d'achat israélienne à Paris, que dirige l'amiral Mordechai Limon, puis officiellement, lundi par le secrétaire général du Quai d'Orsay, M. Hervé Alphand.

Officiellement, on ne précise pas la portée exacte des mesures françaises qui se traduisent par le refus de licences d'exportation pour des matériels — pièces de rechange notamment — obtenues jusqu'à présent sans difficulté, en dehors de l'embargo maintenu sur les cinquante "Miracle-V" qui devaient être livrés avant le printemps 69. Toutefois, on apprend de bonne source que les Israéliens prenant leurs précautions, se sont fait livrer jusqu'à la semaine dernière, des stocks importants de pièces de rechange dont ils ont un besoin absolu pour l'entretien de leur force aérienne composée en quasi-totalité d'appareils français.

Les mesures françaises interviennent après la condamnation d'Israël par le Conseil de sécurité, le 31 décembre 68, pour le raid organisé contre l'aéroport de Beyrouth. Cette condamnation n'avait pas, contrairement au vœu exprimé par le Liban et le représentant algérien au Conseil de sécurité et l'URSS, été assortie de sanctions.

De leur côté, les autres grandes puissances pratiquent un contrôle de leurs livraisons d'armes sans appliquer d'embargo. C'est ainsi que l'URSS a entièrement rééquipé les armées arabes après leurs pertes énormes de la guerre des six jours. Les Etats-Unis ont annoncé qu'ils livreront 50 chasseurs supersoniques "Phantom" à Israël, tandis que la Grande-Bretagne doit livrer des fusées de DCA à la Jordanie.

La décision française de suspendre toutes les livraisons de matériel militaire à Israël fait le titre de tous les journaux parisiens du soir qui, comme leurs confrères du matin, commentent abondamment cette mesure.

"Coup de semence à Israël, écrit sur toute la largeur de la première page "Paris - Presse - L'Intransigeant", "Amertume à Tel Aviv, satisfaction dans les capitales arabes", titre de son côté "La Croix".

## DES PREUVES

Suite de la page 5

idées ou des systèmes sociologiques. Nous sommes là pour donner une information objective, riche de clarté et d'abondance, impartiale, sur les différentes façons de concevoir et de traduire la vie que sont

les savoirs, et de telle sorte que les étudiants soient initiés aux multiples techniques d'adhésion à ces savoirs. Sur tout cela, notre syndicat, s'il est professionnel, doit se pencher sans tarder. Nous ne nous sommes pas battus depuis tant d'années pour nous libérer de certaines dictatures pour maintenant nous trouver à la merci de ceux qui ont choisi l'enseignement comme terrain de guérilla.

## Une grève injustifiée dans les circonstances

Monsieur Boutin, il y a trois ans, dans le même collège, je me battais à vos côtés pour la grève, car elle était juste. Cette fois, je ne peux pas me battre encore avec vous, dans le même sens que vous, car la grève ne me paraît pas encore justifiée. Ce qui ne veut pas dire qu'elle ne soit pas justifiable. Si elle l'est, démontrez-nous-le. — Informez vos membres, les étudiants, le public des dimensions exactes du conflit qui empêche la signature de notre convention collective. — Informez-nous également de l'état des recherches pédagogiques du syndicat comme corps engagé formellement dans l'enseignement.

— Ne sacrifiez pas à une solidarité syndicale aveugle une situation locale très positive, surtout si certaines des solutions cherchées s'offrent localement. Dites clairement à qui de droit où se situe le syndicat par rapport au développement du CEGEP. Pour ma part, et je ne suis pas seul à l'affirmer, je ne vois pas d'avantage de la dictature du pouvoir syndical que du pouvoir étudiant ou du pouvoir des administrateurs. C'est ensemble que nous ferons le CEGEP. — Acceptez la liberté d'expression chez vos membres. L'autocritique peut se révéler plus salutaire au syndicat et aux professeurs que les conflits de personnalités ou d'autres moyens de pression auxquels vous croyez. — Cela dit et fait, nos collègues, les étudiants et le public, seront plus en mesure de comprendre les problèmes auxquels nous avons à faire face et de dire avec nous si, oui ou non, dans les circonstances, une grève serait justifiée.

## M. NIXON

Suite de la page 7

Certes, le système de prévention policière mis au point dans presque toutes les villes a épargné à l'Amérique de connaître l'été dernier des émeutes dans le genre de celles qui ont marqué l'assassinat du pasteur King. Il n'empêche qu'il ne se passe pas de jour sans qu'on enregistre une éruption, ici dans une université, ailleurs dans un ghetto. Le feu est très vite étouffé. Mais l'étouffement reste la préoccupation principale.

Ni dans la nation ni au Congrès M. Nixon ne dispose théoriquement d'une majorité. Cependant, sur ce problème du maintien de l'ordre, républicains conservateurs et démocrates sudistes unissent leurs efforts pour faire triompher leur manière de voir. Bien que le Sénat compte cinquante-huit démocrates pour quarante-deux républicains, le New York Times a parfaitement raison lorsqu'il présente le

très conservateur sénateur républicain de l'Illinois, M. Everett McKinley Dirksen, comme le leader de facto du Sénat. Et si M. Nixon se sent obligé d'établir un minimum de dialogue avec la communauté noire, il doit aussi compter avec l'hypothèque que constituent les dix millions de voix recueillies par M. George Wallace.

## Paul-M. Lemieux, architecte



A Lachine, le 26 décembre 1968 à l'âge de 66 ans et onze mois est décédé après une longue maladie Paul-M. Lemieux, architecte bien connu de la région métropolitaine. Il a fait ses études classiques au collège de Montréal et au séminaire de philosophie où il obtint son baccalauréat des arts en 1922. Après des études à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole des beaux-arts de Montréal, il obtint une bourse du gouvernement québécois et poursuivit ses études à l'Ecole nationale des beaux-arts de Paris d'où il fut diplômé par le gouvernement français en 1926 (DPLGF). Il fut membre de l'Institut royal des architectes du Canada, MIRAC, membre de l'Association des architectes du Québec, AAPQ, de l'Ontario, OAA, du Nouveau-Brunswick, NBAA. Il milita dans plusieurs groupements professionnels, sociaux et nationaux. Il fut membre depuis les débuts du Club Richelieu-Montreal Inc. de la Chambre de commerce, du Cercle universitaire, du Club St-Denis, de la Société St-Jean-Baptiste, des Chevaliers de Colomb, etc.

Parmi ses œuvres, on compte plusieurs usines, écoles, il construisit et rénova plusieurs églises. Il rénova entre autres l'Eglise Notre-Dame de Montréal.

Il n'arrêta ses activités que frappé gravement par la maladie en décembre 1966.

Il laisse dans le deuil: son épouse Juliette Archambault, et neuf enfants, Bernard, officier des Forces armées canadiennes; Pierre, professeur; Louise, Madame André Larocque; Robert, architecte; Claude, André, caricaturiste au Canal 10; Nicole, Madame Bertrand Allard; Marthe, esthéticienne-visagiste; Marie, Madame Yvon Théroux; ses frères: Yves et Marc. Il laisse aussi plusieurs petits-enfants.

Les funérailles ont eu lieu lundi le 30 décembre 1968 en l'Eglise des Saints-Anges de Lachine.

Nous remercions tous ceux qui ont exprimé leurs sympathies de quelque façon que ce soit à l'occasion de cette épreuve.

texte contient enfin les "lettres au père Noël" de divers professeurs et administrateurs du collège, dans la veine de l'humour carabin traditionnel.

Page trois, un photo-montage. Une série de statues et de masques, encadrant la photo du père Noël et celle d'un professeur. La légende dit "bande d'en plâtre!"

En pages centrales, une trouvaille saisissante: deux grandes photos s'opposent. L'une montre un toutou reposant pattes en l'air sur une chambre à air flottant tranquillement sur l'eau. A cette image de vacances, on oppose une photo d'un enfant noir famélique agonisant sur la paille. Une légende précise qu'il s'agit du jeu des 7 erreurs.

La page six fait couler locale. Un montage associe le journal "La Frontière" à un porc bien gras: "il n'y a pas de frontière à sa gourmandise". Un autre montage intitulé "évolution" montre quelques rongeurs, puis des singes, et enfin l'homme. Entre les rongeurs et les singes: Réal Caouette.

Un conte de Noël relate l'arrivée dans un foyer d'un père Noël au langage zazottant, qui sodomise le papa d'un petit garçon.

Enfin, en dernière page, le "Tremplin" reproduit un texte de Prévert sur le Christ. La notice de présentation explique: "En cette année de son 1968e anniversaire, nous avons voulu honorer ce juif, fils d'une vierge (plus ou moins vraie) et d'un cocu (impensable paraît-il)".

Le ton de l'ensemble est donc, à première vue, irréligieux. Mais le CEGEP de Rouyn est cependant une institution non confessionnelle, légalement neutre.

Neutre ou pas, cela n'a pas d'importance en l'occurrence, précise le directeur général, le père Roux. Nous ne voulons forcer personne à croire en telle ou telle religion. Mais nous ne pouvons permettre qu'un groupe d'élèves insulte ainsi les autres dans leurs croyances et ridiculise leurs convictions. Le journal aurait-il tourné le judaïsme en dérision que nous serions intervenus de la même manière.

Selon le père Roux, ce numéro du journal constitue un "libelle diffamatoire" au sens de l'article 246 du code criminel.

## - Avis publics -

### AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que NAIEF AYOUB, greffier de la Cour Supérieure du District de Montréal, résidant et domicilié au 6779 de la rue St-Denis à Montréal, district de Montréal, s'adressera au Secrétaire de la Province pour l'adoption d'un décret changeant son nom de NAIEF AYOUB, pour PETER AYOUB.

MONTREAL, ce 3ème jour de janvier 1969.  
Mes PATERAS, MACEROLA & Taddeo,  
Procureurs

### AVIS ANGORA GARMENT INC

AVIS est par les présentes donné que ANGORA GARMENT INC., une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives de la Province de Québec pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

DATE à Montréal, ce 18ème jour de décembre 1968  
MOE LEVIN  
Vice-Président

CANADA  
Province de Québec  
District de Montréal  
NO. 10,975.

### AVIS

AVIS public est donné qu'une Requête sera présentée à la Cour Supérieure, District de Montréal, à la chambre 31, Division Pratique, Vieux Palais de Justice, 155 rue Notre-Dame Est, Montréal, à 10 heures du matin, le 17ème jour du mois de février, mil neuf cent soixante-neuf, pour la Succession de feu Madame REITZA (ROSE) MILSTON (MILSTONE), épouse divorcée du premier mariage de ISAAC BERDITCHEVSKY, et veuve du second mariage de ISIDORE GOLDIN, qui est morte à Montréal, le dix-neuvième jour du mois de Novembre, 1967, afin d'obtenir des lettres de vérification pour établir que La Succession ci-haut mentionnée a été échuë à FRED BERDY, comme seul héritier.

Donné à Montréal, ce 7ème jour de janvier 1969  
SAUL TUNIS,  
Notaire, pour le Requéant

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 28 novembre 1968, par lequel Unique Electrique Ltée, a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présente, et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, o été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 19 décembre 1968, sous le No. 2108978, Banque de Montréal le 24 décembre 1968.

### AVIS

Avis est par les présentes donné que APEX GLOVE CORPORATION, une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Secrétaire Provincial de la Province de Québec pour obtenir l'abandon de sa Charte selon l'edit ACTE.

Datée à Montréal, ce 3ème jour de janvier 1969  
Greenblatt, Godinsky & Resin  
Procureurs de la requérante

CANADA  
Province de Québec  
District de Montréal

### COUR SUPERIEURE

No. 740-558

FRANÇOIS DALLEGRET

Demandeur

-vs-

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL, Etat Souverain, membre du Bureau International des Exposants, exploitant un pavillon à l'Expo 67, dans la Cité et District de Montréal, agissant en tant que commerçant sur les terrains de la compagnie Expo Universelle et particulièrement opérant une Boutique pour la vente d'objets sur le terrain de l'Expo 67, à la place d'Afrique,

et  
PAPA DIOUF, Commissaire-Général de la République du Sénégal, représentant de la République du Sénégal à l'Expo 67

Défendeurs

### PAR ORDRE DE LA COUR

Avis vu est donné de vous constituer un nouveau procureur ou de faire acte de comparution personnelle, le tout dans les trente (30) jours du présent avis.

Montréal, ce 2 janvier 1969

BYERS, MCDUGALL, CASGRAIN & STEWART  
800 Victoria (carré)  
Montréal 115, P.Q.  
PROCUREURS DU DEMANDEUR



## LOCATION DES INSTALLATIONS DU PORT

Toute demande pour location de services ou installations portuaires sur les quais du port de Montréal au cours de la saison d'été 1969 devra parvenir au Conseil des ports nationaux, Port de Montréal, avant le vendredi 17 janvier 1969 à 5:00 p.m. Toutes les demandes faites à cette date seront ensuite prises en considération.

LES CLIENTS QUI DESIRENT LOUER DES HANGARS DEVONT PRODUIRE SUR DEMANDE UN ESTIME DU TONNAGE QU'ILS PREVOIENT RECEVOIR OU EXPEDIER.

### F.C. OPPEN

Directeur adjoint du port, exploitation / CONSEIL DES PORTS NATIONAUX / PORT DE MONTRÉAL

## regards

## sur le monde

## Les rendez-vous de M. Nixon

## 3 - Des ponts vers les ghettos?

par Jacques Amalric, envoyé spécial du Monde

WASHINGTON — S'appuyant sur une majorité conservatrice qui veut faire respecter la loi et maintenir l'ordre public M. Richard Nixon souhaite affronter le problème noir avec des méthodes fort différentes de celles de ses deux prédécesseurs à la Maison Blanche.

M. Richard Nixon peut-il ignorer plus de vingt millions d'Américains? Telle est la question à laquelle le nouveau président va devoir répondre très vite. Théoriquement, M. Nixon a d'ailleurs dit "non" à cette interrogation puisqu'il a parlé, une fois élu, de "combler le fossé entre les races": le nouvel hôte de la Maison Blanche n'a plus aucune raison de se conduire comme le candidat qu'il était avant le 5 novembre. Si le candidat avait surtout besoin d'une majorité — si mince fût-elle, — le président doit pouvoir compter dorénavant sur un minimum de confiance de la part de ses administrés, sur un minimum de ce que les Américains appellent "consensus".

Quelques semaines avant la passation des pouvoirs, nul ne peut dire que ce "consensus" existe chez les Noirs américains. Ce manque de contact entre M. Nixon et la communauté noire n'est pas dû au hasard. Il n'y avait nulle place pour eux dans sa stratégie électorale: exaltation de la loi et de l'ordre, critiques acerbes de plusieurs réalisa-

tions de la guerre contre la pauvreté, attaques de la Cour suprême pour son libéralisme en matière de droits civiques, opposition à toute pression financière du pouvoir fédéral pour activer l'intégration scolaire, alliance avec le sénateur sudiste et raciste Strom Thurmond, choix de M. Spiro Agnew comme colistier. Rien dans le passé politique de M. Richard Nixon ne pouvant d'autre part laisser présumer une sympathie excessive à l'égard de la cause des Noirs, il n'est donc pas étonnant qu'il ait été élu avec moins de 10% des voix noires, alors qu'il en avait espéré au début de sa campagne entre 12 et 15%.

## L'échec du "black power"

L'Européen, habitué depuis plusieurs années à entendre parler du "black power", peut en revanche s'étonner que M. Hubert Humphrey ait fait le plein des suffrages noirs: environ 90%. Cela, pourtant, était prévisible: les militants du "black power" — dont beaucoup appartiennent à la très jeune génération et n'ont pas encore le droit de vote — ne constituent en effet qu'une minorité agissante, sans véritable organisation nationale: leur force s'exerce surtout au niveau du quartier, du ghetto; ils y trouvent souvent un soutien effectif parmi la population, car ils proposent des objectifs concrets, réalisables

à court terme (plus grand contrôle des écoles par la communauté, formation de coopératives, d'organisations populaires chargées de "négocier" avec la municipalité la reconstruction du ghetto, etc.). Il n'en va pas de même sur le plan national: les liens sont pratiquement inexistant entre les différentes communautés locales, et chaque leader, ou presque, défend des vues différentes sur l'avenir de la "nation afro-américaine". Comme l'Américain blanc, le Noir américain est volontiers pragmatique: voilà sans doute pourquoi il a préféré voter en masse pour M. Humphrey plutôt que pour l'un des deux candidats se réclamant du pouvoir noir, le comédien Dick Gregory et le leader des "panthères noires", Eldridge Cleaver. Dans la plupart des Etats, il n'était d'ailleurs pas possible de voter pour l'un d'eux, puisque leurs noms ne figuraient pas sur les bulletins de vote. Et, dans les autres Etats, à partir de quels critères faire son choix, puisque certains leaders locaux recommandaient Cleaver, accusé par d'autres de pactiser avec les radicaux blancs, alors que d'autres encore se ralliaient à Gregory tandis qu'une tendance était favorable au boycottage pur et simple des élections?

A l'opposé de ces voies peu sûres, une réalité: les candidatures Wallace et Nixon; et

une tradition: l'appui des Noirs au parti démocrate. De même que l'extrémiste Barry Goldwater avait rejeté les Noirs vers M. Johnson, en 1964, MM. Wallace et Nixon les ont rejetés vers M. Humphrey. A une différence près cependant: si les Noirs ont voté avec quelque enthousiasme pour M. Johnson il y a quatre ans, ils l'ont fait avec résignation cette année pour son dauphin. Les chiffres sont là pour le prouver: M. Humphrey n'a obtenu que 90% des voix noires contre 95% à M. Johnson. Cet écart de 5% est loin d'être négligeable, surtout s'il se confirme que les Noirs se sont rendus en moins grand nombre aux urnes qu'en 1964 (exception faite du Sud).

## Pour le "capitalisme noir"

Quelques jours après son élection, M. Richard Nixon recevait à New York, à son quartier général de la Ve Avenue, M. Whitney Young. M. Young est noir. Il est aussi directeur de la Ligue urbaine, une importante organisation d'entraide noire. Cette rencontre était la première phase d'une plus vaste opération dont le but n'est autre que de "lancer des ponts vers les ghettos". M. Nixon avait en effet fait savoir qu'il voulait prendre un Noir dans son gouvernement. A l'issue de sa rencontre avec le nouveau président, M. Young

laissait entendre cependant qu'il ne serait pas ce Noir. Deux semaines plus tard, le sénateur noir (et républicain) du Massachusetts, M. Edward Brooke, était encore plus net dans son refus d'entrer dans l'équipe de M. Nixon. L'opération en direction des ghettos paraissait mal partie. Cette impression se confirma lorsque M. Nixon présenta son cabinet à la presse: aucun Noir n'en fait partie.

Mais M. Nixon dispose d'une arme secrète dont il n'a pas encore usé. S'il a fortement critiqué la façon dont les démocrates ont mené la guerre contre la pauvreté, M. Nixon a également parlé, au début de sa campagne, de la nécessité de bâtir un "capitalisme noir". Cette promesse a intéressé un moment certains leaders noirs, mais par la suite M. Nixon devait de moins en moins souvent évoquer ce thème au profit de la loi et de l'ordre.

De quoi s'agit-il? Essentiellement, de susciter l'apparition d'un "capitalisme noir" dans les ghettos et de confier la réhabilitation des quartiers noirs non plus au pouvoir fédéral mais à l'entreprise privée qui réussira là où le premier a échoué. M. Nixon a cité trois projets précis:

- 1) Création d'une banque chargée d'effectuer des prêts;
- 2) Importantes déductions fiscales pour toute entreprise s'installant dans le ghetto;

3) Multiplication des prêts faits par le Bureau (fédéral) des petites entreprises.

Moyennant quoi, le nouveau président promet au contribuable américain d'effectuer des coupes claires dans les crédits de la guerre contre la pauvreté. Cette dernière forme d'assistance n'entre pas dans la tradition américaine, affirme le nouveau président, qui veut inscrire les Noirs "sur des feuilles de paie et non sur les listes de chômage". C'est aussi l'avis du citoyen américain moyen, à en croire le résultat des élections. Quarante-huit Etats avaient soumis à référendum lors des élections, des projets d'emprunts devant servir à financer d'importants travaux d'urbanisme. Alors que, d'habitude, trois projets sur quatre sont adoptés, cette année les contribuables en rejetèrent un sur deux...

La crainte du contribuable américain d'engager de grosses dépenses ne suffit cependant pas à expliquer le bon accueil réservé aux théories de M. Nixon dans des milieux aussi différents que celui du "black power" et des républicains conservateurs. Le terme de "capitalisme noir" implique une idée de séparation qui ne déplaît, en l'état actuel des choses, ni aux uns ni aux autres. Ayant perdu tout espoir dans l'intégration, des hommes comme M. Roy Innis, du Congrès pour l'égalité raciale (C.O.R.E.), se sentent en définitive plus proches du réalisme — certains disent "cynisme" — d'un Nixon que des bonnes intentions, sans arrêt contredites dans les faits d'un Humphrey. Désespérés par le système d'assistance débilant qui règne actuellement sur les ghettos, ces hommes rêvent à l'installation d'une société noire parallèle,

sans se rendre compte que l'histoire du capitalisme noir et du capitalisme blanc pourrait bien se terminer comme celle du pot de terre et du pot de fer.

C'est parce qu'il s'est rendu compte de ce danger que M. Young n'a pas retenu l'invitation que lui adressait M. Nixon d'entrer dans son gouvernement. "L'idée de créer des entreprises noires pour aider et former les Noirs au monde des affaires est une bonne idée, a-t-il expliqué. Mais le terme de capitalisme noir implique une séparation — une économie noire et une économie blanche. Voici pourquoi elle est aussi bien accueillie par les Noirs extrémistes que par la John Birch Society... Jamais l'entreprise privée ne pourra reconstruire toute seule les ghettos, distribuer une meilleure éducation, faire tout ce qu'il y a à faire... Jamais on n'a vu une compagnie commerciale aérienne construire un aéroport sans subventions publiques."

## Un pari difficile

Malgré ces réserves, M. Richard Nixon paraît vouloir tenir son pari. Pour le gagner, deux conditions très hypothétiques doivent être remplies:

— Une situation économique stable;

— L'absence de troubles raciaux majeurs.

A supposer qu'il voie le jour, il est bien évident en effet qu'un capitalisme noir sera pendant longtemps extrêmement vulnérable, à la merci de la moindre récession. Il ne pourra se développer que si certaines conditions économiques favorables sont maintenues, artificiellement ou non, pendant une longue période (certains parlent d'une "génération"). Il ne suffit pas en ef-

fet d'accumuler artificiellement un capital pour se dire capitaliste; encore faut-il pouvoir le faire fructifier. Or les Noirs américains ont, dans le domaine des affaires, un retard de trois siècles sur leurs concurrents blancs... M. Nixon compte sur l'esprit civique — activé par des déductions d'impôts — de certains chefs d'entreprise blancs pour former les capitalistes noirs qui seront chargés de donner du travail à leurs frères de race moins heureux. Cela est possible dans un premier stade. Mais ce fragile capitalisme noir ne serait-il pas la première victime du moindre retour à une concurrence quel que peu sévère? D'une politique anti-inflationniste, par exemple, que recommandent déjà de nombreux conseillers économiques de M. Nixon? Si elle allait de pair avec une diminution plus que probable des crédits alloués à la guerre contre la pauvreté, une telle politique aurait pour premier résultat d'accroître considérablement le nombre des chômeurs parmi les moins qualifiés, c'est-à-dire les Noirs.

La seconde condition à remplir pour que M. Nixon ait quelque chance de gagner son pari est tout aussi impérieuse que la première: tout désordre racial d'envergure ferait en effet reculer les futurs investisseurs et aurait de bonnes chances de ruiner définitivement les entreprises naissantes (qui, dans de nombreuses villes, ne trouvent même pas une compagnie qui accepte de les assurer). Il donnerait d'autre part une nouvelle vigueur à la majorité conservatrice qui s'est dégagée lors des élections, et celle-ci ne manquerait pas d'exiger une nouvelle fois que priorité fût donnée au maintien de l'ordre.

Suite à la page 6

# 25 PIANOS 25 ORGUES

## À LIQUIDER À LIQUIDER

## LES MEILLEURES MARQUES

Baldwin • Kawai • Lesage • Archambault  
Bell • The London • Willis

## LES MEILLEURES MARQUES

Baldwin • Lowrey  
• Farfisa

Tous ces instruments neufs, sont des échantillons de plancher qui vous sont offerts

JUSQU'À

# 33 1/3 % DE RABAIS

VENEZ TÔT POUR UN MEILLEUR CHOIX!

# Ed Archambault INC.

Le magasin de musique le plus complet au Canada

500 EST, STE-CATHERINE (ANGLE BERRI) 849-6201

## l'information

## Hockey

## HIER

Canadiens à Minnesota  
Los Angeles à St. Louis

## SAMEDI

Boston vs Canadiens  
Los Angeles à Toronto  
New York à Detroit  
Chicago à St. Louis  
Philadelphie à Minnesota  
Oakland à Pittsburgh

## JEUDI

Oakland vs Canadiens  
Toronto à Boston  
New York à Philadelphie  
Los Angeles à Detroit  
Minnesota à Pittsburgh

## DIMANCHE

Pittsburgh à Boston  
Oakland à Detroit  
Los Angeles à Chicago  
St. Louis à Minnesota

## CLASSEMENT

## SECTION EST

|           | Pj | G  | P  | N | Bp  | Bc  | Pts |
|-----------|----|----|----|---|-----|-----|-----|
| CANADIENS | 39 | 22 | 10 | 7 | 130 | 104 | 51  |
| BOSTON    | 36 | 20 | 8  | 8 | 132 | 91  | 48  |
| CHICAGO   | 38 | 21 | 14 | 3 | 146 | 116 | 45  |
| TORONTO   | 36 | 19 | 10 | 7 | 110 | 92  | 45  |
| NEW YORK  | 39 | 20 | 16 | 3 | 109 | 102 | 43  |
| DETROIT   | 38 | 16 | 16 | 6 | 123 | 121 | 38  |

## SECTION OUEST

|              | Pj | G  | P  | N  | Bp  | Bc  | Pts |
|--------------|----|----|----|----|-----|-----|-----|
| ST. LOUIS    | 38 | 18 | 10 | 10 | 108 | 78  | 46  |
| OAKLAND      | 40 | 13 | 21 | 6  | 91  | 122 | 32  |
| LOS ANGELES  | 35 | 12 | 17 | 7  | 76  | 101 | 30  |
| PHILADELPHIE | 38 | 9  | 19 | 10 | 77  | 102 | 28  |
| MINNESOTA    | 39 | 9  | 23 | 7  | 94  | 131 | 25  |
| PITTSBURGH   | 38 | 8  | 23 | 7  | 94  | 130 | 23  |

## LES COMPTES

|                    | B  | A  | Pts |
|--------------------|----|----|-----|
| B. Hull, Chicago   | 27 | 29 | 56  |
| G. Howe, Detroit   | 18 | 34 | 52  |
| Esposito, Boston   | 24 | 25 | 49  |
| Mikita, Chicago    | 15 | 34 | 49  |
| J. Pappin, Chicago | 19 | 25 | 44  |
| Ullmann, Toronto   | 21 | 22 | 43  |
| Béliveau, Can.     | 16 | 25 | 41  |
| D. Hull, Chicago   | 20 | 20 | 40  |
| Berenson, St. L.   | 19 | 21 | 40  |
| Devecchio, Det.    | 15 | 24 | 39  |
| Hicke, Oakland     | 14 | 25 | 39  |
| Rousseau, Can.     | 15 | 21 | 36  |
| Cullen, Minn.      | 10 | 25 | 35  |
| Cournoyer, Can.    | 19 | 15 | 34  |
| Nevin, N.Y.        | 18 | 15 | 33  |
| B. Orr, Boston     | 11 | 22 | 33  |
| Ratelle, N.Y.      | 11 | 22 | 33  |
| Jarrett, Oakland   | 18 | 14 | 32  |
| Grant, Minnesota   | 16 | 16 | 32  |
| Hadfield, N.Y.     | 12 | 20 | 32  |
| Hodge, Boston      | 13 | 18 | 31  |
| Hampson, Oak.      | 11 | 20 | 31  |
| Martin, Chicago    | 10 | 21 | 31  |
| Larose, Minn.      | 12 | 18 | 30  |
| Bucyk, Boston      | 9  | 21 | 30  |
| Gilbert, N.Y.      | 12 | 18 | 30  |
| Lemaire, Can.      | 15 | 14 | 29  |
| Goyette, N.Y.      | 8  | 21 | 29  |
| D. Keon, Toronto   | 12 | 16 | 28  |

## Au hasard des nouvelles

A la suite des championnats de patinage artistique de l'Est du Canada qui ont eu lieu à Montréal en fin de semaine, onze des 145 participants ont été retenus pour participer aux championnats du Canada qui auront lieu à Toronto le mois prochain.

Voici la liste des sélectionnés: Juniors féminines: LYNN KNIGHTINGALE, d'Ottawa; DEBBIE BLACK, de Pointe-Claire, Québec; et PAT DOHERTY, de Lachine, Québec.

Seniors féminines: LEIGH ANDERSON, d'Ottawa; DONNAVOCE, de Pointe-Claire, Québec; et DALL BANKLEY, de Verdun.

ELIZABETH HAYDEN et ERIC LOUKS, d'Ottawa, ont été retenus pour les compétitions de danse.

Juniors masculins: TOMMY HAYIM, de Pointe-Claire a été le seul sélectionné.

DONNA REED, de Lachine, et PIERRE DUHAIME, de Verdun, ont été retenus pour les compétitions de danse junior.

L'association canadienne de ski amateur a communiqué les noms des quatre skieurs de l'est du Canada qui partiront pour l'Europe participer aux compétitions de ski nordiques qui se dérouleront à partir du 14 janvier jusqu'au 15 février. Il s'agit de MALCOLM HUNTER, d'Ottawa; d'ERIC SALKELD, de Redbridge, Ontario; de

DAVE REES, d'Aylmer, Québec et de RISTO SANTALA, de Toronto. A leur retour au Canada ces quatre skieurs se rendront à Camrose, Alberta, où se dérouleront les championnats du Canada de ski nordique du 17 au 23 février.

L'Association canadienne de patinage de vitesse a communiqué la composition de l'équipe de 12 hommes et 8 femmes qui représentera le Canada lors de la rencontre annuelle Canada-Etats-Unis des 15 et 16 février prochains.

Avant ce match l'équipe canadienne participera au championnat du Canada de patinage de vitesse qui aura lieu à Saskatoon les huit et neuf février prochains.

Equipe masculine: ROBERT HODGES, PAULENOCH, FRANK LUTKE, ED BRIDGES et MURRAY GARDINER, tous de Edmonton; ROBERT BOUCHER, PETER ZUBRYCKI et LINDSAY GAULD, de Winnipeg; PETER WILLIAMSON et PETER DUCK, de Toronto; KEVIN SIBOIS, de Red Deer, Alberta; et enfin JEAN-PIERRE GAUMOND, de Montmagny, Québec.

Equipe féminine: DOREEN MCCANNELL, WENDY THOMPSON, CAROL BETKER, DALE BOUCHER et DONNA MCCANNELL, de Winnipeg; MARCIA PATSONS, d'Edmonton; PHYLLIS FITZGERALD, de Red Deer et WENDY LANG, de Toronto.

## Le Tricolore triomphe 6 à 3 des Stars et porte son avance à 3 pts sur les Bruins

MINNEAPOLIS St-Paul — Les Canadiens de Montréal, de la ligue Nationale de hockey, ont porté hier soir à trois points leur avance sur les Bruins de Boston, au premier rang du circuit, grâce à un triomphe de 6 à 3 sur les North Stars du Minnesota.

Après avoir laissé échapper un avantage de 2 à 0, les Canadiens ont repris du poil de la bête et ont finalement triomphé des Stars.

Yvan Cournoyer a été l'artisan du triomphe avec deux buts et une assistance alors que John Ferguson, bien que

blessé, récoltait un but et trois aides. Quant à Jean Béliveau, qui a semblé avoir retrouvé sa touche des beaux jours, il a marqué un but et récolté deux assistances.

Jusqu'au début de la seconde période, il a semblé un instant que les North Stars auraient raison des Canadiens. Cependant, les protégés de Claude Ruel ont repris vie et surmonté un déficit pour finalement l'emporter.

C'est John Ferguson qui a permis aux Canadiens de provoquer l'égalité de 3 à 3, au cours de la deuxième période.

Par la suite, le Tricolore devait évoluer de façon si brillante qu'il l'emportait.

**SOMMAIRE**  
Première période  
1- Montréal, Cournoyer 20  
2- Montréal, Béliveau 17  
Ferguson, Provost  
3- Minnesota, Rupp 2  
4- Minnesota, MacDonald 2  
McDonald, McKee 1  
Punitions: McDonald 4-06, Ferguson 5-48, 17-53

Deuxième période:  
5- Minnesota, Connelly 12  
Purdie, Boudrias  
6- Montréal, Ferguson 13  
Béliveau  
7- Montréal, Cournoyer 21  
Béliveau, Ferguson  
Punitions: Hillman 11-24, O'Shea majeure, 17-30

Troisième Période  
8- Montréal, Richard 8  
Cournoyer, Laperrière  
9- Montréal, Bérenson 20  
Ferguson, Hillman  
Pun. L. Hillman  
11-05

## Pour McHale, pas question de quitter nos Expos!

Charles Bronfman, président du comité de directeurs des Expos de Montréal, de la Ligue nationale de baseball, a déclaré mardi que John McHale demeurera avec l'équipe à titre de président exécutif.

"John ne quittera pas l'équipe pour accepter le poste de commissaire du baseball majeur, a ajouté Bronfman.

"Nous l'avons questionné à ce sujet la semaine dernière lors de la réunion des directeurs de l'équipe et il nous a assuré de son intention de demeurer avec notre organisation."

Bronfman a d'autre part fait remarquer que McHale, qui a quitté le bureau du commissaire pour venir se joindre à la nouvelle franchise de Montréal, avait signé un contrat à long terme avec les Expos.

## St-Louis 5 Los Angeles 0

**SOMMAIRE**  
Première période  
1- St. Louis, Sabourin 11  
2- St. Louis, Schock 5  
Sabourin, Roberts  
3- St. Louis, Bérenson 20  
Crisp, Ecclestone  
Punitions: Roberts, Labossière 8-13

Deuxième période:  
4- St. Louis, Picard 5  
Ecclestone, Bérenson  
Aucune punition

Troisième période  
5- St. Louis, St. Marielle 7  
Roberts, Sabourin  
Punitions: Henry 2-29, H. Hughes, Henry 9-02

## FLOYD PATTERSON AVEC LES EXPOS!

## Double — 1ère ronde

Fancutt-Brown battent Watanabe-Kawamura 6-3, 5-7, 1-6, 6-3, 8-6;  
Sedgman-Fraser battent Sakai-Kamiwazumi 6-3, 5-7, 6-2, 6-8 et 7-5;  
Boutrey-Ruffels battent Bartlett-Masters 6-3, 6-4, 5-7, 6-2.

Les Expos de Montréal ont engagé, ces jours derniers, huit autres (et derniers) dépêches pour la saison 1969, le plus connu étant Andy Pafko, ancien Cub de Chicago, ancien Dodger de Brooklyn et ancien Brave de Milwaukee.

Parmi les 7 autres, un nom saute à l'oeil, celui de Floyd Patterson, qui n'est pas l'ex-champion du monde des boxeurs poids lourd mais, plutôt, un ancien entraîneur pour les Yankees de New-York et, ensuite, pour les Braves de Milwaukee et, subseqüemment, d'Atlanta.

Les autres sont: John "Honey" Russell, qui a découvert le receveur Joe Torre et qui a déjà brillé au baseball, au ballon-painier et au football professionnels; Jim Quigley et Art Sullivan, qui feront du recrutement dans la région de New-York sous la direction de Russell; Willy Harris, qui travaillera sur la Côte du Pacifique avec Johnny Moore et Al Zarilla; Hal Rosen, qui surveillera les joueurs de la région de San-Francisco; et Ed Winceniak, ancien Cub de Chicago qui sera dépêché pour la région de l'Ouest central des Etats-Unis.

## Le tournoi de curling mixte O'Keefe

Les activités reprennent de plus belle, cette semaine, au circuit provincial de curling mixte O'Keefe. Trois championnats régionaux seront décidés, celui de la région Saguenay-Lac-St-Jean, auquel pas moins de 48 équipes prendront part à partir de demain; celui de la région sud-ouest du Québec, auquel 16 clubs participent et qui a commencé hier; et celui de la zone ouest du Québec, qui aligne 8 équipes et qui se terminera dimanche soir au club Montebello-Granite.

## Suède 10 Canada 1

HALIFAX (PC) — Les Vikings de la Suède ont écrasé les Canadiens de Halifax 10-1 mardi soir dans un match hors-concours.

Les Suédois ont démontré leur supériorité écrasante dans tous les domaines pour infliger à l'équipe de la Ligue junior A des Maritimes son plus cuisant revers de la saison.

L'équipe no 2 de la Suède a eu un avantage de 6-1 dans les lancers, alors que les Canadiens ont lancé seulement quatre fois sur le filet adversaire à la première.

Les Suédois ont maintenant remporté six des huit matches hors-concours qu'ils ont disputé en terre canadienne.

Jim Reid a marqué l'unique but du Halifax qui occupe le deuxième rang de la LJM. L'équipe B de la Suède doit disputer un autre match au Canada avant de retourner en Europe.

## Victoire de Gertrud Gabl et 24 maîtres contre... Jean Drapeau!

L'Autrichienne Gertrud Gabl, 20 ans, a de nouveau surclassé ses rivales en gagnant, hier, le Slalom de Grindelwald, comptant pour la Coupe du Monde de ski alpin, après avoir déjà gagné celui d'Oberstaufen, la semaine dernière. Grâce à ce nouveau triomphe, la belle Autrichienne s'est nettement détachée en tête du classement pour la Coupe du Monde. Elle a maintenant 70 points à comparer à 46 pour la Française Annie Famose et 44 pour l'Américaine Kiki Cutter.

Tout comme à Oberstaufen, Mlle Gabl a remporté les deux manches de l'épreuve, la première descente comptant 64 portes et la seconde, 54. Elle a eu des temps de 43.94 secondes et de 43.62 pour un total de 87.56 contre 89.15 pour Annie Famose et 89.54 pour Kiki Cutter.

A Montréal, Claude Lefebvre, vice-président de l'Association de hockey mineur du Québec, a annoncé que 8 personnalités gouvernementales, en plus de 24 maires de différentes villes de la province, avaient accepté de chauffer les patins pour rencontrer, au Forum, mercredi le 12 février prochain, une équipe de hockey formée du Conseil municipal de Montréal et conduite par le maire Jean Drapeau. Comme quoi il faut bien du monde pour rivaliser contre notre maire!

Selon M. Lefebvre, le premier ministre du Canada, l'athlétique Pierre Elliott Trudeau, aurait accepté, en principe, d'être présent sur la glace!

## Simple — 2e ronde

Arthur Ashe bat Terry Addison, 6-4, 8-6, 6-0;  
Bill Bowrey bat Will Coghlan 6-4, 6-1, 6-3;  
Barry Phillips-Moore bat Manuel Orantes 6-4, 6-3, 6-2;  
Ray Ruffels bat Phil Dent 6-3, 6-4, 5-7, 6-4;  
Charles Pasarell bat John Alexander 20-18, 6-4, 7-5;  
Bob Lutz bat Rose Keldie 6-3, 4-6, 11-9, 11-9.



ET NOUS IRONS SAUTER DANS L'ILE... DES SOEURS! Le directeur et instructeur-chef de l'Ecole d'équitation de l'île-des-Sœurs, DENIS LEFEBVRE, exécute ici, avec le cheval "Tea Time", un saut parfait en cours d'entraînement... à l'Ecole nationale d'équitation (puisque'il y a pas mal de neige sur l'île-des-Sœurs, actuellement!). L'Ecole d'équitation de l'île-des-Sœurs ouvre ses portes au public dès aujourd'hui. L'écurie se compose de 40 chevaux et on peut profiter d'une piste intérieure chauffée et d'un chalet confortable. L'école est affiliée à l'Ecole nationale d'équitation de Ste-Marguerite.

## Gilles Tremblay de retour au jeu jeudi soir

L'ailier gauche Gilles Tremblay, dont l'absence s'est passablement fait sentir chez les Canadiens depuis deux semaines, sera de retour au jeu, jeudi soir au Forum, contre les Seals d'Oakland après avoir enfin vaincu la grippe asiatique l'ayant frappé.

Ralph Backstrom, qui souffre d'un petit os fêlé à un pied, sera également en uniforme pour cette même partie mais on ne sait jusqu'à quel point l'instructeur Claude Ruel s'en servira.

Un autre blessé des Canadiens, le défenseur Terry Harper, ne porte plus le plâtre qui lui décorait la jambe droite depuis une intervention chirurgicale au genou pour un ligament déchiré. Harper restera sous les soins du médecin durant encore 10 jours puis, si tout va bien, recommencera alors à patiner.

## Les centres de plein air s'unissent (enfin)

L'Union des Centres d'accueil de plein air, une nouvelle association, vient de voir le jour. Elle fut créée lors d'une réunion tenue ces jours derniers à l'Auberge des 4-Vents.

Etaient présents à cette réunion les directeurs des groupes suivants: Auberge du Mont-Blanc, Auberge le P'tit Bonheur, Camp Education Physique Gilles Houde, Auberge Yvan Coutu, Auberge le Rouet et notre hôte l'Auberge des 4 Vents.

Le but de cette nouvelle initiative est de permettre de mieux servir la population toujours croissante qui s'adonne à la pratique des sports de plein air tels que: escalade, canoë, voile, orientation, hébertisme, ski, équitation, etc...

Ces collectivités veulent également offrir toutes leurs facilités matérielles aux dizaines d'organismes de plein air qui n'en possèdent pas. C'est pourquoi une telle Union permettra à tout groupe de mieux connaître les sites existant au Québec qui peuvent les accueillir.

Le dénominateur commun de ces Centres peut se résumer par les mots suivants: Prix populaires, logement collectif, Directeurs des sports de plein air — Education et Pédagogie.

Maintenant qu'au Québec les classes de neige sont devenues une pratique assez bien établie, la nouvelle Union se propose de populariser, dans l'avenir immédiat, les avantages nombreux des classes vertes (c'est-à-dire des séjours en pleine nature en dehors de la saison de ski).

La prochaine réunion aura lieu le 13 janvier, à 19:30, à l'Auberge le Rouet à Val-David. Elle aura pour but de structurer cette nouvelle association.

M. André Picard fut choisi président du comité provisoire secondé de Messieurs Bernard Lachance et Paul Vanasse comme vice-présidents et M. Gilles Houde comme secrétaire. Les directeurs sont Messieurs Yves Rajotte, Pierre Lefebvre, Paul Larue, Yvan Coutu et Madame Huguette Coutu-Houde.

La Protection civile du Québec apporte l'aide de ses experts dans la préparation de plans d'urgence en cas de désastre

## Derrière le volant

Après un silence de deux ans, Enzo Ferrari a réinstallé la coutume de la conférence de presse annuelle en relevant ses plans pour la saison 1969. La plus grande surprise fut d'apprendre qu'il n'y aurait qu'une seule voiture rouge F1 représentant l'Ecurie Ferrari l'an prochain. Les formules II seront probablement confiées à une équipe privée, la Scuderia Filipinetti.

Les efforts pour la coupe Can-Am seront faits par une écurie nord-américaine: Bill Harrah du Nevada serait choisi à la place de Luigi Chinetti de New York, pour "administrer" la voiture Groupet.

## Groupe 6: Tomaso Mangusta

Nello Ugolini, autrefois maître de compétition chez Maserati puis chez Ferrari, travaille fort sur une version de compétition de la dernière voiture à concurrencer Ferrari, une GT vendue au public avec un moteur Ford 289 cu. in.

La carrosserie tout aluminium est dessinée par Ghia. Une récente acquisition à l'équipe, Gian Paolo Dallara qui a conçu le moteur de la Lamborghini Miura. Bonne chance à cette nouvelle écurie.

Le distributeur local est le Montréalais Stan McRobert, connu pour ses exploits du début des années '50 sur une maintenant rare Jaguar XK-SS.

## Pilote à la retraite

A peine la liste FIA des pilotes pour 1969 est-elle connue que déjà un pilote se retire de la compétition active.

Jochen Neerpach, 29 ans, de Krefeld, Allemagne, a annoncé son retrait. Il était pilote d'endurance dans l'Ecurie Porsche et avait gagné, comme co-pilote, le Marathon de la Route à Nurburgring en 1967. Cette année, il avait joué un rôle majeur dans les victoires de l'écurie allemande.

Il sera remplacé par Brian Redman, le jeune Anglais qui a évité le désastre de très près au Grand Prix de Belgique en juin dernier.

## Aide aux automobilistes

La ST-Christopher Motorists Association de Grande-Bretagne offre à ses membres de fournir un chauffeur pour une période de temps n'excédant pas 12 mois si ceux-ci perdent leur permis de conduire ou sont blessés.

Le droit d'entrée d'un membre est de \$7.50 et pour \$5.00 de plus, un membre est "couvert" s'il perd son permis après une "analyse d'haleine".

Les membres peuvent choisir leur chauffeur qui est payé un prix pré-établi pour une semaine de 40 heures.

## COMPTABLES AGRÉÉS

## BELZILE, CARDINAL, ROY &amp; CIE

Comptables agréés  
ALAIN BELZILE, C.A.  
PIERRE CARDINAL, C.A.  
CLAUDE ROY, C.A.  
RONALD PERRON, C.A.  
2345 est. Belanger  
Montréal 729-5226

## Lucien Dahmè, C.A.

Comptables agréés  
276 ouest, rue St-Jacques  
Suite 110 845-4194

## PROVOST &amp; PROVOST

Comptables agréés  
ROGER PROVOST, C.A.  
Sylvie Lussier  
ROLAND PROVOST, C.A.  
928 est. boul. St-Joseph  
526-1661

## VIAU &amp; ROBIN

Comptables agréés  
LUCIEN D. VIAU, C.A.  
H. LIONEL ROBIN, C.A.  
JACQUES R. CHADOUIN, C.A.  
ARMAND H. VIAU, C.A.  
J. SERGE GERVAS, C.A.  
GERARD GORGET, C.A.  
CLAUDE QUINTEL, C.A.  
André Massé, C.A.  
4926 ave. Verdun Verdun  
769-3871

## Duval, Buteau &amp; Cie

COMPTABLES AGRÉÉS

159 ouest, rue Craig, Montréal 1 861-9987

## Mallette, Normandin &amp; Cie

René de Cotret &amp; Cie

Comptables agréés

Jeon O'Huig, C.A.  
Louis P. Martin, C.A.  
Pierre J. Seguin, C.A.  
André St-Amant, C.A.  
Bernard Proulx, C.A.  
Jacques Lefebvre, C.A.  
Jacques Corriveau, C.A.  
Yvan Normandin, C.A.  
Paul E. Hogg, C.A.  
Paul E. Maloney, C.A.  
Gilles R. Normandin, C.A.  
Paul René de Cotret, C.A.  
Léopold Bouchard, C.A.  
André Massé, C.A.  
Paul André Lachance, C.A.  
Gérard Bouchard, C.A.  
Jacques René de Cotret, C.A.  
Robert R. Normandin, C.A.  
André Roussel, C.A.  
Jean J. Lefebvre, C.A.  
Jean Lefebvre, C.A.

1440 ouest, Ste-Catherine, Montréal - 866-2891

Ottawa - Québec - Drummondville - Nicolet

Trois-Rivières - St-Jérôme - Gatineau - Chicoutimi

## THORNE, GUNN &amp; CIE

Incorporant

## AIMÉ GALARNEAU &amp; CIE

Comptables agréés

R.J.P. Dawson, C.A.  
D.P. Atkins, C.A.  
D.M. Long, C.A.  
H.J. Gossard, C.A.  
P. Gossard, C.A.  
L.L. Graves, C.A.  
R.A. Ross, C.A.  
J.F. Lewis, C.A.  
J.D. Hogg, C.A.  
G.R. McPhie, C.A.  
W.G. Hogg, C.A.  
L.A. Wright, C.A.  
D.W. Smith, C.A.  
M.B. Turcotte, C.A.  
C.A. Poirson, C.A.  
A. Galarneau, C.A.  
J.M. Broome, C.A.  
E.T. Ward, C.A.  
K.S. Vance, C.A.  
B.T. Dent, C.A.  
R.M. White, C.A.

800 Place Victoria, Suite 2604 - Tél. 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier

## Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés

Comptable Agréé.

Maurice Samson, C.A.  
Jean Lacroix, C.A.  
Dorland Huet, C.A.  
Clement Primeau, C.A.  
Pierre Lesage, C.A.  
Pierre Chouinard, C.A.  
Gilles Trépan, C.A.  
Marcel Mercier, C.A.  
Pierre David, C.A.  
Robert Gossard, C.A.  
Martha Gossard, C.A.  
Roland Trépan, C.A.  
Clement Ducharme, C.A.  
Yves Beaulieu, C.A.  
Jacques Trempe, C.A.  
Gilles Beaulieu, C.A.  
Gérard Ménard, C.A.  
Pierre Legault, C.A.  
Louis Gravel, C.A.  
Lucien P. Bélair, C.A.  
Lionel Roussin, C.A.  
Raymond Fortier, C.A.  
Marcel Imbeault, C.A.  
Vincent Forget, C.A.  
Pierre Barry, C.A.  
Adrien Côté, C.A.  
Jean-Paul Boyer, C.A.  
Réal Auger, C.A.  
Jacques Miller, C.A.  
Jean-Paul Barbeau, C.A.  
Jacques Miller, C.A.  
Jean-François, C.A.  
Paul-A. Michaud, C.A.  
Denis Ménard, C.A.  
André Lesage, C.A.  
Gérard Mongeau, C.A.  
Réjean Myre, C.A.  
Clement Lussier, C.A.  
Raymond Robit, C.A.  
Gilles Melon, C.A.  
Paul-L. Bonnier, C.A.  
Grégoire Bellavance, C.A. Syndic  
Leon Côté, C.A.  
Henley Bouchard, C.A.  
Albert Gossard, C.A.  
Benoit Sylvestre, C.A.  
Dennis Bell, C.A.  
Raymond Couillard, C.A.  
Marcel Ducharme, C.A.  
Bertrand Laroche, C.A.  
Emile Mallette, C.A.  
Emilien Gauthier, C.A.  
Roland Lacroix, C.A.  
Pierre Pharoand, C.A.  
Roland Lévesque, C.A.  
Gérard Trudeau, C.A.  
Richard Jean, C



● Sirhan Sirhan, accompagné d'un de ses trois procureurs, fait son entrée dans la salle d'audience de la cour supérieure de Los Angeles où son procès pour meurtre s'est ouvert hier. (Téléphoto AP)

## Le meurtre de Robert Kennedy

# Le juge refuse de reporter le procès de Sirhan Sirhan

LOS ANGELES (CALIFORNIE), (AFP) — La première audience du procès de Sirhan Bichara Sirhan, le jeune Jordanien inculpé de l'assassinat du sénateur Robert Kennedy, le 5 juin 1968, à Los Angeles, a été marquée par une manœuvre de la défense, rapidement déjouée par le juge Herbert V. Walker, en vue d'obtenir le renvoi des délibérations à une date ultérieure.

Ayant obtenu de soumettre une série de motions à huis clos au président du tribunal de Los Angeles, les trois avocats défenseurs ont été reçus par le juge Walker dans son bureau pendant plus d'une heure et demie. On apprenait, à la reprise de l'audience publique, qu'ils s'étaient efforcés de convaincre le magistrat de retarder d'une trentaine de jours l'ouverture du procès afin de leur donner le temps de préparer par écrit une motion visant à aboutir à un non-lieu dans l'affaire Sirhan. Leur requête a été rejetée par le juge, qui a également refusé la constitution d'un double jury, l'un chargé d'établir si l'accusé est coupable ou non et l'autre de décider éventuellement de la nature de la peine à lui appliquer.

L'audience a ensuite été renvoyée à aujourd'hui, 14 heures locales.

En complet gris et cravate bleue, Sirhan Bichara Sirhan, 24 ans, n'a donné aucun signe d'agitation au cours des quelques minutes qu'a duré l'audience publique. Dès son entrée dans la salle du tribunal, située cinq étages au-dessous de la cellule qu'il occupe au 13e étage du palais de justice de Los Angeles, l'accusé a fait un signe d'amitié à ses trois avocats avant de prendre place à l'extrémité de la longue table réservée à la défense.

Celle-ci est composée des Mes Russell Parson, 69 ans, Grant Cooper, 65, et Emile Zola Berman, 65, trois avocats chevronnés dont on ignore encore la tactique qu'ils se proposent de suivre pour sauver leur client de la chambre à gaz.

Quant au juge Walker, il est célèbre aux Etats-Unis depuis qu'il condamna Caryl Chessman, en 1948, à la peine capitale. L'affaire Sirhan pourrait être la dernière de sa longue carrière: M. Walker, qui a 69 ans, doit prendre sa retraite en juillet de cette année.

## Dénonçant les représentants de la "nouvelle classe"

# L'idée communiste est morte, écrit M. Djilas

NEW YORK (AFP) — "L'idée communiste est morte". Sous ce titre, M. Milovan Djilas, ancien vice-président de Yougoslavie, expose longuement dans le dernier numéro du "Saturday Evening Post", les raisons pour lesquelles il estime que "le communisme est, en tant qu'idéologie, en cours de désagrégation et, en tant que société, en état d'agitation".

"Les oligarques soviétiques, — les représentants de la 'nouvelle classe' — tirent profit des divergences idéologiques et des crises intérieures pour exercer et étendre leur pouvoir", écrit M. Djilas, qui vient de faire un séjour de six semaines aux Etats-Unis. Selon lui, les oligarques s'efforcent de défendre une idéologie ébranlée en maintenant leur pouvoir dans les limites de leur empire. En fait, ils agissent à partir d'une position de faiblesse et non de force.

De l'occupation de la Tchécoslovaquie, l'ancien vice-président yougoslave tire les enseignements suivants: "la libéralisation des régimes communistes, affirme-t-il, s'engage dans une longue évolution: elle se traduira désormais par des luttes pénibles, par l'usage de la force et par beaucoup de souffrances. Les nations placées sous la domination russe sont obligées de se battre pour survivre".

Pour M. Djilas, "l'idée de la camaraderie entre les partis" communistes s'est écroulée "devant la réalité, la réalité de l'empire soviétique et de son monopole politique en Europe orientale". Quant à la "bureaucratie du parti" édifée sous Staline, "elle n'a pas beaucoup changé de structure depuis sa mort". "Il est évident", ajoute M. Djilas, que la structure politique et sociale de l'Union soviétique, qui obéit encore aux principes établis par Lénine et Staline, est ra-

dialement en conflit avec les idées modernes et les faits contemporains".

L'URSS ayant cessé, à son avis, d'être "une puissance idéologique mondiale", cette situation, estime l'auteur de "La nouvelle classe", "fait vivre les oligarques soviétiques dans la peur de toutes sortes d'hérésies". "C'est parce que la doctrine soviétique devient moins idéologique et plus économique-militaire, poursuit-il, que les dirigeants de l'URSS pourraient considérer comme une hérésie une menace contre leurs intérêts impérialistes".

Dans ces circonstances, la situation nouvelle qui s'est créée en Europe orientale affectera-t-elle les relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique? A cette question, M. Milovan Djilas répond dans les termes suivants:

"A longue échéance, il pourrait y avoir une amélioration de ces relations du fait,

## Selon le premier ministre du Québec

# Le vrai problème constitutionnel est celui de la répartition des pouvoirs

"Le problème constitutionnel canadien n'est pas qu'une question de droits linguistiques, mais repose surtout sur la répartition des pouvoirs et des revenus nécessaires à leur exercice. C'est ainsi, j'en suis convaincu, que l'immense majorité des Québécois perçoivent ce problème."

C'est ce que répond le premier ministre du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, à une des questions que lui ont posées, par écrit, quatre courriers parlementaires de La Presse, qui publiait hier les questions soumises au premier ministre et les réponses écrites de ce dernier.

Le problème constitutionnel, poursuit M. Bertrand, n'existe pas parce qu'il se trouve au Canada des citoyens parlant individuellement des langues différentes, mais parce qu'il s'y trouve deux collectivités, deux communautés culturelles dont l'une exerce un contrôle politique au Québec. Cette communauté, dit encore M. Bertrand, peut et doit par son action créer un milieu conforme à sa culture.

Dans les matières socio-culturelles, poursuit le premier ministre, les décisions doivent être prises à Québec plutôt qu'à Ottawa, par une majorité québécoise plutôt que par une majorité canadienne.

A une autre question sur les relations du Québec avec la France et les autres pays francophones, le premier ministre répond: "... nous risquerions l'asphyxie culturelle si nous ne prenions les moyens nécessaires pour développer nos lignes de communications avec la France d'abord et avec les autres pays francophones du monde. Ces relations doivent se multiplier surtout dans les domaines qui touchent à l'éducation et à la culture mais je crois qu'elles doivent s'étendre à d'autres domaines de compétence provinciale, même si les motifs qui nous inspirent restent principalement d'ordre culturel... Voilà ce qu'Ottawa doit comprendre."

Toujours sur la question constitutionnelle, M. Bertrand affirme que les documents soumis par le Québec à la conférence constitutionnelle permanente restent valables, mais ajoute que des propositions plus explicites ont été formulées depuis lors sur les réformes qu'il préconise.

Le premier ministre, interrogé sur la solution à long terme du problème de la co-existence des communautés francophone et anglophone au Canada, prédit que c'est au Québec que se gagnera ou se perdra la bataille du français. "Elle se gagnera, dit-il, si nous réussissons à créer au Québec des conditions favorables". "Je veux bien, avait-il dit auparavant, que les droits linguistiques des minorités françaises soient mieux garantis et respectés à travers tout le Canada."

A la question: "Le problème du bilinguisme ou de l'unilinguisme scolaire vous apparaît-il capital pour l'avenir des Canadiens français et, à ce titre, ne devrait-il pas faire l'objet d'une décision claire de la majorité des Québécois, par référendum par exemple?", M. Bertrand répond qu'il n'a aucune objection à un référendum mais que le problème fondamental du rayonnement et de la diffusion de

notre langue dans le domaine économique ne pourra pas être réglé par une politique de bilinguisme ou d'unilinguisme scolaire. Il faut agir sur la vie et pas seulement sur l'école, a précisé le chef de l'Union nationale.

Interrogé sur le développement économique du Québec M. Bertrand souligne que le

gouvernement de la province peut agir et agit effectivement sur l'économie de bien des façons, mais que le commerce extérieur, la monnaie, les banques, les faillites, la navigation, les droits de douane et d'accise sont du domaine fédéral et que l'économie, dans son ensemble, est un domaine où les responsabilités sont

partagées et où une meilleure coordination des politiques s'impose de toute nécessité. Quant aux objectifs prioritaires auxquels doit s'attaquer le Québec au cours des mois qui viennent, ce sont, d'après M. Bertrand: croissance économique du Québec, politique de la langue respectant les droits de la majorité et de la

minorité et renouveau constitutionnel. M. Bertrand se prononce aussi en faveur de l'établissement au Québec d'un régime présidentiel qui pourrait s'inspirer à la fois du système américain et du système français et même conserver des éléments valables de notre système parlementaire actuel.

## Smallwood devra affronter un nouvel adversaire politique

HAPPY VALLEY, T.-N. (Canadian Press) — C'est du Labrador que vient d'être dirigée une nouvelle flèche contre le premier ministre de Terre-Neuve, M. Joseph Smallwood.

M. Tom Burgess, l'un des trois députés des circonscriptions du Labrador, vient en effet d'annoncer un projet de formation d'un nouveau parti politique provincial axé sur le Labrador et qui aurait comme nom Parti de l'unité du Labrador ou Parti des droits du Labrador. Ce nouveau parti présenterait des candidats au Labrador et sur l'île même de Terre-Neuve.

Ce projet de M. Burgess, député depuis 1966 et critique constant du gouvernement de son chef, survient une se-

maine après la décision de faire construire à Terre-Neuve plutôt qu'au Labrador une usine de pâtes et papiers.

M. Burgess et ses partisans se sont élevés contre cette décision en accusant le gouvernement de négliger la population de son territoire labradorien.

Le premier ministre doit se rendre à Happy Valley samedi pour y expliquer les raisons qui ont poussé la compagnie de pâtes et papiers à s'installer ailleurs que dans cette municipalité.

Quant au projet de son député de fonder un nouveau parti, M. Smallwood a déclaré qu'il ne valait même pas la peine d'en parler.

## Un théologien recommande que les fidèles puissent "réinventer" le langage des sacrements

par Jean-Pierre Proulx

Pour donner un sens à la tension inévitable qui existe entre le langage des sacrements et le langage des hommes, il faudrait, selon le père Guy Lapointe, o.p., retrouver "la communauté de base" et décentraliser "fortement" la liturgie.

Le père Lapointe, qui est professeur de liturgie à l'université de Montréal, a émis cet avis dans la conférence qu'il prononçait hier à l'ouverture de la session annuelle de pastorale, session organisée par l'Institut de pastorale des dominicains. La session porte cette année sur le sacrement, célébration de la foi. Pour sa part, le père Lapointe avait intitulé ainsi sa conférence: "Le langage des sacrements exprime-t-il notre expérience chrétienne?"

Le père Lapointe donc, a qualifié "d'inévitable" et même de "bienheureuse" cette tension entre le langage des sacrements et le langage des hommes en général car cette tension permet un dépassement évangélique. Cette tension, a-t-il dit, est la tension "même de l'événement-Jésus qui fait partie de l'histoire humaine mais qui l'appelle constamment à un dépassement, à une ouverture".

Mais en conclusion, le père Lapointe devait indiquer "deux voies de salut... pour mieux vivre cette tension et redonner au langage sacramentel son crédit auprès des croyants".

Premièrement, "il faut retrouver une communauté de base où les chrétiens pourrions s'exprimer et inventer au fur et à mesure de leur évolution de foi un langage à la fois fidèle à Jésus et à leur propre expérience chrétienne. Cette communauté de base suppose de la part de tous les membres une communion profonde. Dans ce sens, des expériences devraient être tentées."

Deuxièmement, le père Lapointe suggère "qu'au niveau de l'institution comme telle, on assure le mieux possible le passage d'une liturgie centralisée telle que nous l'avons connue à une liturgie fortement décentralisée". Il souligne que ce passage ne pourra se faire sans que soit mise sur pied "une structure de dialogue entre les responsables chrétiens à la base qui commencent à prendre au sérieux que la liturgie est l'œuvre de tout le Peuple de Dieu".

## Ottawa n'a pas encore fixé la somme qu'il réclamera de la France

OTTAWA (PC) — Le gouvernement canadien n'a pas encore fixé le montant des réclamations qu'il fera à la France pour les biens militaires immobiliers qu'il a dû abandonner lors du transfert de France en Allemagne des forces canadiennes de l'OTAN.

Les Etats-Unis doivent aussi soumettre à la France des réclamations pour les installations qu'ils ont dû abandonner.

Précédemment le confédéralier avait donné quatre données qui selon lui font voir le sens et explique cette tension entre le langage sacramentel et le langage tout court.

La première, c'est que le langage des sacrements sera toujours antérieur à l'expérience quotidienne du fait que "l'héritage qui nous est transmis et qui est le propre de notre foi chrétienne façonne lui-même son langage jusqu'à une certaine mesure". Ce qui ne doit pas nous empêcher, a-t-il noté, de rendre ce langage compréhensible pour l'homme d'aujourd'hui en utilisant "le revêtement culturel de telle civilisation donnée", ce qui est loin d'avoir été fait dans l'Eglise.

La tension vient en second lieu du fait "qu'on ne participe pas à l'élaboration de ce langage". Le langage est reçu, il vient d'ailleurs. Selon le père Lapointe, les chrétiens ont à participer à cette élaboration sans quoi "l'expérience des chrétiens ne rejoindra pas l'expérience de Jésus". De ce point de vue, le confédéralier a noté que les "chants rythmés" sont un bon effort dans ce sens même si la qualité de ces chants laisse quelquefois à désirer.

Comme troisième source de tension, le confédéralier a parlé du décalage entre le langage et l'expérience chrétienne. Le langage, a-t-il dit, est porteur d'une expérience "mais la plupart de ceux qui utilisent ce langage ne vivent pas cette expérience et en sont encore loins... le langage utilisé exprime beaucoup plus que ce que les chrétiens vivent de fait. On reçoit un langage qui exprime trop alors qu'il devrait essayer de rejoindre le plus possible la réalité vécue".

Une dernière source de ten-

sion réside enfin, dans le caractère symbolique du langage sacramentel. Pour sa part, le père Lapointe ne croit pas que l'homme moderne soit contre les symboles. Ce qu'il refuse c'est davantage "une certaine forme" de symbole.

Si l'on retourne à l'expérience de Jésus, on se rend compte qu'il a choisi des symboles simples tout proches de la vie. En fait, Jésus a assumé la vie humaine telle qu'elle était. Faut-il créer de nouveaux symboles? Selon le père Lapointe "ce n'est pas l'homme qui fait les symboles, ce sont les symboles qui font l'homme et l'homme doit se laisser former par eux". Il croit

aussi que l'on ne pourra évaluer les symboles de base du christianisme, ceux-là mêmes que le Christ a proposés. "Que faire alors?" Le père Lapointe a répondu par un exemple. "Le repas restera toujours un symbole fondamental; mais aujourd'hui on n'a plus la même conception du repas et la même façon de célébrer un repas qui prévalait au moyen âge. C'est à ce niveau que doit se faire l'évolution... il faut redonner une vie nouvelle aux grands symboles anciens."

(A noter que M. Fernand Dumont prononcera ce soir dans le cadre de cette session, une conférence intitulée "Histoire, signe et sacrement".)

## ERRATUM

### Mobilier "Éclectique" de salle à manger composé d'importations

Mobilier 8 pièces. Crédence de 80" d'inspiration Renaissance flamande avec 16 panneaux peints main représentant les Croisades, table baroque à rallonge à treteaux d'inspiration espagnole, 6 chaises espagnoles à dossier et siège en cuir.

Prix courant \$2,532

SOLDE \$1,677

**Fraser Bros.**

2 entrées  
4950 DE LA SAVANE et 5025 PARE  
Tél.: 342-0050

## TEL QU'ANNONCÉ À LA TÉLÉVISION

# INDISPENSABLE

Une fois pour toutes, réglez vos problèmes de maison avec le seul purificateur d'air ERZON

Le seul purificateur patenté avec lampe à mercure General-Electric. Avant d'acheter une IMITATION de purificateur, consultez votre dépositaire ERZON — reconnu par des millions de clients satisfaits.

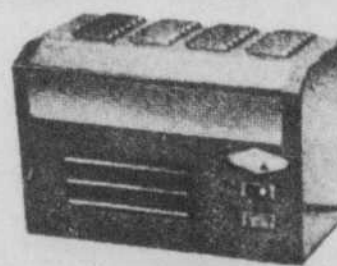
\* Toutes senteurs

\* Fumées (cigares, cigarettes)

\* Odeurs (cuisine)

\* Humidité

\* Poussière



DEMANDEZ UN ESSAI GRATUIT  
Pour Montréal, appelez 273-7734

ERZON-BOREN — BUREAU-CHEF: 692 JEAN-TALON O., MONTREAL

Sans obligation de votre part, postez ce coupon dès aujourd'hui pour obtenir plus de renseignements sur le purificateur d'air ERZON.

NOM .....  
ADRESSE .....  
VILLE ..... TEL: .....

## DISTRIBUTEURS ERZON

POUR QUEBEC: M. Francoeur, 1358 St-Léandre, Ancienne Lorette, Tél.: 872-1501  
POUR LE COMTE BERTHIER, JOLIETTE et TROIS-RIVIERES: M. Rousseau, 98 Bienville, Berthier, Tél.: 836-4412

POUR ST-PHILIPPE DE NERY: Dion Électronique, C.P. 127 — Tél.: 498-2954

# L'essentiel c'est VOUS AUSSI

Quels que soient votre âge, votre occupation et votre degré d'instruction, vous pouvez tirer profit de notre cours de culture humaine. Ce n'est pas un cours théorique, mais un cours pratique de 15 semaines.

UN SEUL SOIR PAR SEMAINE  
Les frais de cours sont déductibles selon l'article II(1) q.c. de la loi de l'impôt sur le revenu.

Venez assister à une  
**DEMONSTRATION GRATUITE**  
Mercredi 8 janvier à 8 h. P.M.  
Vendredi 10 janvier à 8 h. P.M.  
Rendez-vous au Palais du Commerce, suite 219... ou entrez par 1600, rue Berri et prenez l'ascenseur. (Venez en MÉTRO, descendez à la station Berri-de-Montigny et prenez la sortie Ontario).  
Pour obtenir le nouveau dépliant gratuit, composez 842-8186.

Pour devenir plus dynamique en pensées, en paroles et en actions  
**L'INSTITUT DE PERSONNALITÉ**  
Jean-Benoît Séguin

# d'être sûr de soi

Depuis 1954, plus de 11,000 gradués enthousiastes, dans 4 provinces canadiennes.

MEMBRE DE LA FÉDÉRATION DES ÉCOLES PRIVÉES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC INC.

## arts

## et

## spectacles



ICE STATION ZEBRA est actuellement à l'affiche du Cinéma Impérial. Ce film d'espionnage, à la suite d'un long périple en sous-marin nucléaire, amène le spectateur au pôle nord où les Russes et les Américains viennent aux prises. Sur notre photo, Patrick McGowan et Ernest Borgnine.

## Duo d'amour Bergman-Fellini

ROME (AFP) — Ingmar Bergman et Federico Fellini dirigeront ensemble les prises de vues d'un film intitulé "Duo d'amour". Les deux cinéastes ont annoncé leur projet dimanche, à Rome, au cours d'une conférence de presse.

Le film présentera la signification de l'amour vu par Bergman et Fellini. Il sera tourné avec des dialogues en anglais pour le compte du producteur américain Martin Poll.

Le metteur en scène de "La Dolce Vita", qui dirige actuellement les prises de vues de "Satyricon" à Cinecittà, a précisé qu'il n'avait aucune idée du scénario. "Le film ne comportera pas deux épisodes, nous le réaliserons ensemble, a dit Fellini. Le producteur nous a donné carte blanche à condition que "Duo d'amour" soit réalisé en couleurs, mais il se repentira peut-être de nous avoir accordé tant de li-

berté", a ajouté Fellini.

"Bergman et moi, a conclu le cinéaste italien, nous sommes deux hommes très différents, qui n'ont pas la même religion. Le film sera un échange d'idées, une confession réciproque faite par deux artistes qui ont de l'estime l'un pour l'autre".

Le premier tour de manivelle de "Duo d'amour" sera donné cette année, quand Fellini aura terminé "Satyricon".

## Interdiction de "Hair" à Acapulco

ACAPULCO (AFP) — La représentation en grande première à Acapulco de la pièce américaine "Hair", un grand succès de Broadway et Londres, a eu en moins de deux jours un double effet assez fâcheux pour l'impresario: la pièce a été interdite et le théâtre fermé. Les acteurs américains, qui tenaient la plupart des rôles, ont été aimablement priés de repasser la frontière dans les 24 heures.

"Hair" est une pièce "hippie" jouée par des "hippies" et présentant "de façon réaliste et sans hypocrisie" les aspirations "hippies", leur lutte contre les conventions et les injustices sociales et en faveur de la paix, de la liberté et de l'amour également libre. Une trentaine de jeunes Américains et quelques acteurs mexicains devaient jouer dans la pièce, montée à grands frais pas un impresario mexicain d'Acapulco et dont la première "de gala" était organisée au bénéfice des enfants pauvres du lieu.

A cette représentation assistaient, vendredi soir, un nombre incroyable de spectateurs dont beaucoup étaient venus de Mexico et de province.

## CINEMAS DE REPERTOIRE

DERNIER SOIR: CE SOIR!  
JOANNA SHIMKUS  
Cover-girl montonaise  
• TANTE ZITA  
(en couleurs) en français  
à 6.30 et 9.40  
• LES AVENTURIERS  
(en couleurs) en français  
à 8.05 (avec ALAIN DELON)

JEUDI et VENDREDI seul:  
"AVANT LA RÉVOLUTION"  
"CHE GUEVARA" et "JOE J. JONES"  
LE CINÉMA A SON MEILLEUR!  
PRIX D'ENTRÉE: \$1.50 seulement

verdi  
5380, ST-LAURENT — 277-4145

## DERNIER SOIR: CE SOIR!

JEANNE MOREAU  
2 films de François Truffaut  
• JULES et JIM  
à 9.15 (en français)  
• LES 400 COUPS  
à 7.30 (en français)

Jeudi, vendredi et samedi  
"Tante Zita" et "Les Aventuriers"  
VILLE DE LAVAL  
360 boul. LABELLE — 681-1888

## "Warrendale" est primé

NEW YORK (PC) — "Warrendale", film canadien ayant fait l'objet de controverse, a remporté lundi le prix de l'Association américaine des critiques de cinéma, décerné à New York, à titre de meilleur documentaire en 1968.

Le sujet de ce film, produit et réalisé par Allan King, a trait à 12 jeunes patients souffrant de troubles émotifs, pensionnaires au Centre Warrendale, près de Toronto, institution qui a maintenant fermé ses portes.

D'abord réalisé pour le réseau anglais de Radio-Canada, ce film avait été retranché de la programmation des émissions télévisées au Canada. Depuis, il a été projeté dans les cinémas au Canada, aux États-Unis et en Europe. Les critiques britanniques de cinéma et télévision avaient choisi cette production comme le meilleur film étranger en 1967.

ENFIN!  
**le serpent**  
de HANS ABRAMSON  
CHRISTINA SCHOLLIN  
HARRIET ANDERSSON  
un film de haine et de tentation  
VENDOME  
PLACE VICTORIA TEL. 878-1451 - CINÉMA D'ART

SAINT-DENIS  
2e SEM.  
GINA LOLLOBRIGIDA  
LOUIS JOURDAN DANIEL GÉLIN  
**LES SULTANS**  
un film de Jean Delannoy  
EN COULEURS  
D'après le roman de Christine de Rivoyre  
STATIONNEMENT GRATUIT À L'ARRIÈRE DU SAINT-DENIS

Bijou  
2e SEM.  
En Grande Exklusivité  
ANNA KARINA  
Suzanne Simonin  
**LA RELIGIEUSE**  
DE DIDROT  
EN COULEURS

CINERAMA  
8h.30 LUN. au SAM. 7h.30 DIM. - 2h. MER. SAM. DIM.  
**"Ice Station Zebra"**  
en CINERAMA et METROCOLOR  
avec Rock Hudson, Ernest Borgnine, Patrick McGowan  
3e mois  
FAUTEUILS RÉSERVÉS EN VENTE... par poste... ou au théâtre... Jules Jolab Musique, Morgan (magasin Boulevard et Dorval) Roi des Bas Prix, Roland Faucher, C.T. Port-Vieux.  
POUR TOUS  
en matinée et en soirée  
IMPERIAL CINERAMA  
1430 Bleury, Mt. AV. 8-7102 ou 5603

## Aide à la publication de livres québécois

Le ministère des Affaires culturelles a accordé des subventions d'un montant total de \$24,300 dans son programme d'aide au livre québécois. Une somme de \$35,000 est réservée, cette année, pour l'aide à la publication d'ouvrages, qui sont en général des ouvrages de recherche, d'un coût trop élevé et d'une distribution restreinte ou difficile.

La liste de ces subventions a été dressée après une étude objective de chaque manuscrit soumis à un spécialiste du problème traité et après examen du coût de l'impression.

Parmi les ouvrages dont l'éditeur a obtenu une subvention citons:

• "Guide de l'étudiant en histoire du Canada" de Jean Hamelin et André Beaulieu (Les Presses de l'université Laval): \$3,300.

"Plein vol" de Pierre Rivest (Pierre Rivest): \$3,000.

• "L'enchaînement des consonnes en français parlé à l'aide des méthodes radiocinématographiques et oscillographiques" de Claude E. Rochette (Librairie Klincksieck): \$5,000.

• "Les structures administratives au Québec", en collaboration (Les Presses de l'université de Montréal): \$2,300.

Par ailleurs, toujours au titre de l'aide à la publication, le ministère a accordé d'autres subventions, d'un montant global de \$5,200. Cette somme s'inscrit dans le cadre d'une entente entre le ministère des Affaires culturelles et le Conseil de l'Association des éditeurs canadiens, entente qui prévoit un total de \$25,000 par an, pour la publication d'ouvrages soumis par cette association et retenus par le ministère.

Salle Renais 14 ANS  
UN FILM DE FRANÇOIS TRUFFAUT  
**baisers volés**  
ANNE GIRARDOT  
**VIVRE POUR VIVRE**  
Un chef-d'oeuvre (L'Express)  
Ce soir 7.30 h. et 9.30 h.  
721-6060  
**LE DAUPHIN**  
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE

SABINE SUN SOPHIA LAURE  
CES FEMMES QUE L'ON CROIT FACILES  
14 ANS réservé aux adultes  
PLUS  
**JE FAIS L'AMOUR PAS LA GUERRE**  
EN COULEUR  
CATHERINE SPAK PHILIPPE LÉRY  
Du dimanche au vendredi, dernier programme complet à 8.00 p.m. Le samedi au Midi-Minuit, dernier programme à 10.00 p.m.  
Mid-Minuit  
4003 ST-DENIS (BAY ROYAL)  
Pigalle  
1015 STE-CATHERINE & MONTREAL

Jean-Paul BELMONDO  
14 ANS  
Cet homme dangereux a-t-il inventé une nouvelle forme de gangstérisme?  
3e SEM.  
COULEUR  
un film de JOANNA SHIMKUS SIDNEY CHAPLIN ROBERT ENRICO  
Aussi en film de CLAUDE FOURNIER  
**COEURS NEUFS**  
Produit Par l'Office Du Film Du Québec EN COULEUR  
LE PARISIEN  
CINÉMA  
480, Avenue Ste-Catherine  
Représentation complète à 10.00, 11.55, 7.15, 4.35, 4.50 et 8.20 p.m.  
SALLE WILFRID-PELLETIER  
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tel: 842-2112

## COMMENÇANT DEMAIN SOIR

Un divertissement d'un charme et d'un brio extraordinaires.

"Une excellente compagnie de danseurs"  
Montreal Star  
"Une soirée des plus divertissantes"  
The Gazette  
avec ses musiciens et chanteurs tziganes.  
90 ARTISTES

Splendide technique  
Stupéfiante vélocité  
Magnifiques costumes  
**JEU. VEN. SAM.**  
Soirs 9, 10, 11 jan. 8.30 h.  
Matinée: dim. 12 jan. 2.30 h.  
Matinée: dim. 12 jan.  
Prix: Soirs \$2.50, \$3.50, \$4.50, \$5.50.  
Matinée: \$2, \$3, \$4.50, \$5.50.  
Billets en vente: Place des Arts, CCA, 1822, 5, Sherbrooke (Boulevard) Centaur, Théâtre Insigne, 6, Ville-Marie, Archambault, 500, 5, Ste-Cath., Caisse Pop. Maisonneuve, 4200, Adair, D'Amboise, 3515, St-Laurent, Bonder, 1188, e. Bernard, Charlebois, 2115, Jean-Talon, Goggin, 1480, e. Fleury, Lib. Cosmos, C. d'Archi, 1069, bd. Laurentides, CM Imp., 8225, St-Laurent et 5975, Mark, Universal Sta., C. d'Archi, D. des Ormes.  
Billets d'étudiant (\$1.00) se présentent en personne à CCA seulement. Pas de téléphone.

Réservations par téléphone (CCA seulement)  
932-2171; 932-2234  
**LE BALLET FOLKLORIQUE DE ROUMANIE**

Elysee  
35 MILTON / 842-6053  
SALLE RESNAIS  
UN FILM DE ALAIN RESNAIS  
avec CLAUDE RICH OLGA GEORGES-PIROT  
EASTMANCOLOR  
**JE T'AIME JE T'AIME**  
SALLE EISENSTEIN  
INGMAR BERGMAN  
**HOOR OF THE WOLF**  
(LE HÉROÏNE DU LOUP)  
sous-titres anglais  
4e SEMAINE 18 ANS

CINÉ-ART FILMS  
des VENDREDI  
14 ANS  
LE ROMAN D'AMOUR QUI, DEPUIS UN DEMI-SIÈCLE, FAIT RÉVÉR LA JEUNESSE DU MONDE ENTIER...  
**Le grand Meaulnes**  
d'ALAIN Fournier  
JEAN-TALON  
JEAN-TALON A L'EST DE PIERRE — 725-7000  
3019, E. SHERBROOKE 525-2174  
MAISONNEUVE

DERNIÈRES SÉANCES: GRANDES VACANCES-SON SEUL AMOUR

ALAIN DELON • NATHALIE DELON  
**LE SAMOURAI**  
un film de JEAN-PIERRE MELVILLE  
FLEUR DE LYS  
858, E. STE-CATHERINE — 288-3303  
CINÉMA DE PARIS  
Tel: 861-2996 900 ouest, STE-CATHERINE

DERNIÈRES SÉANCES: LE GRAND MEAULNES

TOUTE LA VÉRITÉ SUR LE BONHEUR CONJUGAL  
HORAIRE: 12.30-2.40-4.15-6.20-8.00-10.00  
**Le miracle de l'amour**  
Aussi en couleurs  
COPLAN SAUVE SA PEAU  
PLAZA  
1204, E. STE-CATHERINE — 525-5180  
5505, ST-HUBERT — 274-6155  
CANADIEN

UN FILM PROFONDEMENT HUMAIN  
avec Michel Simon  
**LE VIEIL HOMME ET L'ENFANT**  
ALAIN COHEN  
un film de CLAUDE BERRI  
POUR TOUS  
Sémaine: 7.30-9.30  
Dimanche: 1.30-3.30  
3.30-7.30-9.30  
5550 ouest Sherbrooke — 489-5559  
CINÉMA V

14 ANS  
"SOUIMISES À LEUR DESTIN... ELLES CHERCHENT LE GRAND AMOUR"  
**the girls**  
FLICKORNA  
un film de MAI ZETTERLING  
Bibi Andersson  
Hanneli Andersson  
Gunnel Lindblom  
V.O. Sous-titres anglais  
EN SEMAINE: 7.30-9.30 DIM. 1.30-3.30-5.30-7.30-9.30  
1204, STE-CATHERINE — 525-6600  
FESTIVAL

**PUGNI TASCA**  
de MARCO BELLOCCHIO  
ADULTES 18 ANS  
(LES POINGS DANS LES POCHE)  
EN ITALIEN AVEC SOUS-TITRES ANGLAIS  
HORAIRE - En semaine: 8.00-10.00  
Dimanche: 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00  
5550 ouest, rue SHERBROOKE  
489-5559  
salle hermes

**Antérix le gaulois**  
UN FILM DE GOSCINNY ET UDERZO  
POUR TOUS  
LE PREMIER GRAND DESSIN ANIMÉ FRANÇAIS EN COULEURS  
ATTENTION AUX HORAIRES:  
523-5180 274-6155 525-2174 725-7000  
CANADIEN PLAZA MAISONNEUVE JEAN-TALON  
10.00 A.M. 2.00 et 4.00 P.M.

## Le bruit de la ville

THEATRE: Le Centre d'essai des auteurs dramatiques présentera une lecture publique de la dernière pièce de Dominique de Pasquale, "L'arme au poing ou l'arme à l'oeil", lundi à 20h, au Centre du théâtre d'aujourd'hui. La pièce rassemble six personnages et l'action pourrait se situer n'importe où. "D'abord et avant tout, dit l'auteur, c'est du théâtre expérimental. L'action débute par une action primaire qui évolue ensuite simultanément d'une façon intérieure et d'une façon sociale."

D'autre part, "La jalousie" de Sacha Guitry sera présentée au Rideau Vert du 15 janvier au 23 février. La mise en scène sera signée Guy Hoffman.

VARIÉTÉS: Au Patriote à Clémence, la dernière représentation de "La grosse tête" a été fixée au 26 janvier.

Rappelons enfin que Claude Léveillé et André Gagnon poursuivent leur récital à la Comédie-Canadienne.

EXPOSITIONS: Les visiteurs qui voudront voir l'exposition "Rembrandt et ses Elèves" au Musée des Beaux-Arts et Montréal du 10 janvier au 23 février devront acquiescer des droits d'entrée, comme suit: \$1 pour les adultes (y compris les membres); 50 cents pour les étudiants; enfants accompagnés (moins de 12 ans), entrée libre.

Les groupes et les personnes qui ont l'intention de faire plusieurs visites pourront acheter une série de cinq billets pour \$3; il leur en coûtera ainsi 60 cents la visite.

Un catalogue comprenant 136 pages de texte et 121 pages illustrées est disponible.

A partir du 15 janvier, la Galerie Waddington présentera une exposition de David Silverberg.

## Horaire des théâtres

CENTRE DU THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: "L'école des bouffons" de Gluck, mardi à 20h, jeudi à 20h, samedi à 19h, 20h, tous les soirs à 20h 30; relâche lundi.

COMÉDIE-CANADIENNE: récital Claude Léveillé-André Gagnon - 20h 30.

LE PATRIOTE: Gail, Alexandre Zelkine.

LE PATRIOTE A CLÉMENTINE: "La grosse tête" revue satirique et musicale.

LA POUDRIÈRE: "Amahl et les visiteurs du soir" de Menotti - 20h 30.

## Horaire des cinémas

EN LANGUE FRANÇAISE

ARLEQUIN - "La Planète des singes" et "La Rencontre de Lauri et Randy".

BIJOU - Suzanne Simonin, la religieuse de Diderot 1.05 - 3.40 - 6.30 - 8.50.

BONAVENTURE - "Adieu l'ami", 1.00 - 3.00 - 5.05 - 7.05 - 9.00.

CANADIEN: "Le miracle de l'amour" 8.20 et 10.00; et "Coplan sauve sa peau" 8.00.

CINÉMA 2 CÔTE DES NEIGES - "Le Viol d'une jeune fille déçue" 1.50 - 3.50 - 5.50 - 7.50 - 9.50.

CINÉMA 5 - "Le vieil homme et l'enfant" 7.30-9.30 - Dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

CHAMPLAIN - "Bonnie et Clyde" et "Chabasco".

CHATEAU - (voir Français).

CINÉMA DE PARIS - "Le grand Meaulnes" 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

CREMAZIE - (voir Champlain).

DAUPHIN - "Salle Renais: Baisers volés" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 12.45 - 2.50 - 5.05 - 7.30 - 9.30.

DAUPHIN (salle McLellan): "Vivre pour vivre" (même horaire que salle Renais).

ELECTRA - "Le casse pas la tête Jerry" et "Services spéciaux, division K".

ELYSEE - "Salle des arts: Je t'aime, je t'aime" 7.30 - 9.40 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 (10.00 sam.).

FLEUR DE LYS - "Le grand Meaulnes" 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

FRANÇAIS - "2 hars deux filles et un trésor" et "Fort Blatton ne répond plus".

GUY CINÉMA - "La Curée", 1.05 - 4.40 - 8.30.

JEAN TALON - "Les grandes vacances", 6.30 et 9.45 "Son seul amour", 8.10.

MAISONNEUVE - (voir Jean-Talon).

LIDO - "Jules et Jim", 9.15 "Les 400 coups", 7.30.

MERCER - (voir Electra).

MID-MINUIT - "Les Strip-teaseuses", "Je fais l'amour pas la guerre".

PAPINEAU - "Le Tatoue" 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

PARISIEN - "Ho!" 10.00 - 11.55 - 2.15 - 4.35 - 6.50 - 9.20.

PIGALLE - (voir Mid-Minuit).

PLAZA - (voir Canadian).

RITZ - "Le Petit Baigneur" et "Ritzi à Amsterdam".

RIVOLI - "Le lauréat" et "Un micro dans le nez".

ST-DENIS - "Les sultans", 12.00, 2.21, 6.32, 10.03 "La bonne occasion", 1.25, 4.56 et 8.27.

VERDI - "Tante Zita" 6.30 - 9.40 "Les Aventuriers" 8.05.

VILLERAY - (voir Electra).

## EN LANGUE ANGLAISE

ALOUETTE - "Chitty, chitty, Bang, Bang" 8.15, matinées mer. sam. dim. et fêtes 2.15.

ATWATER - "The Night they Raided Minsk" 1.06-3.10-5.20-7.25-9.35.

AVENUE - "The Impossible Years" 4.50-7.00-9.20.

CAPITOL - "Bullitt" 10.20 - 12.30 - 2.40 - 4.50-7.00-9.20.

CINÉMA 1 CÔTE DES NEIGES: "The Wrecking Crew" 1.05 - 3.10 - 5.10 - 7.15 - 9.00.

CINÉMA THEATRE IMPÉRIAL - Ice Station Zebra - Tous les soirs 8.30 - mer., sam. dim. 2.00 - dim. 2.00 - 7.30.

GUY CINÉMA - "The Collector" 11.05 - 2.40 - 4.20 - 6.20 - 8.20.

CINÉMA WESTMOUNT SQUARE - "Start!" 2.15.

KENT - "Lion in Winter" soirée 8.15, matinée mer. sam. dim. 2.15.

LOEWS - "Candy" 10.00 - 12.05 - 2.10 - 4.20 - 6.25-9.20.

PALACE - "Secret Ceremony" 10.30 - 12.40 - 2.50 - 5.00-7.10-9.20.

PLACE DU CANADA - "Funny Girl" - 2.00 - 4.15.

PLACE VILLE-MARIE - (Grande salle): "The Fiver" 1.40 - 4.00 - 6.30 - 9.00.

SEVILLE - "The Show of the Fishermen" 2.15.

SNOWDON - "Three in the Attic" 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

VAN HORNE - "Yellow Submarine" 1.30 - 3.30-5.30-7.30-9.30.

WESTMOUNT - "Pinan's Rainbow" soirée 8.30 matinée (mer. sam. dim. à 2.30).

YORK - "Romeo and Juliet" 1.00 - 3.30 - 6.00-8.45.

## ET AUTRES LANGUES

Italian, s.t. anglais

SALLE HERMES - "Pugni in Tasca" 8.00 - 0.00 dim. 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00 - 10.00.

Hébreux, s.t. anglais et français

ART CINÉMA - "Erzinka" 1.15-3.15-5.15-7.15-9.15.

Savoy, s.t. anglais

ELYSEE - "Hour of the Wolf" 7.30-9.30.

Sam. dim. 1.30-3.30-5.30-7.30-9.30.

FESTIVAL - "The Girls" (Les filles) 7.30 - 9.30 - dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

VENISE - "Le Serpent", 12.45, 2.50-5.00-7.15-9.30.

Théâtre, s.t. anglais

PLACE VILLE-MARIE (Petite salle): "Closely Watched Trains" 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15.

arts  
et spectacles

## Télé-chronique

## L'amour et la liberté

Les temps changent peut-être, les hommes changent moins, si l'on s'en tient aux témoignages recueillis par l'équipe de l'émission animée par Pierre Paquette, lundi soir. C'est le public lui-même qui a choisi le thème de cette dernière émission. C'est ce même public qui a répondu à la question: Qu'y a-t-il de plus important dans la vie? Allez donc répondre en deux minutes. J'ai vu des gens le faire en douze secondes. Le résultat laissait songeur. Ce n'est pas toujours de la faute du reporter si les gens n'arrivent pas à dire ce qu'ils pensent, quand ils pensent quelque chose. Il y avait vraiment des moments pénibles, des hésitations, des propos confus, vagues, parfois contradictoires. Le matériel est quand même intéressant et la construction de l'émission était impressionnante.

A partir des témoignages filmés et transmis au public, on a établi une sorte d'échelle des valeurs qui, par la suite, grâce aux appels téléphoniques, a varié considérablement. Ainsi, par exemple, la liberté, dernière de la liste, pauvre liberté, à la queue du palmarès, a redressé la tête, a grimpé, grimpé jusqu'à la troisième place. On n'en revenait pas d'un pareil revirement. On en était, en tout cas, satisfait, soulagé. L'argent, lui, était en quatrième place, et bien des gens affirmaient en studio que c'était la seule valeur, la valeur primordiale. Quand même! L'amour était en tête, comme on pouvait le prévoir. L'amour sous toutes ses formes, amour conjugal, familial, amour du monde, du prochain, de l'autre sexe. Le bonheur, quelqu'un l'a très justement noté, n'est pas une valeur mais un résultat, un aboutissement, qui dépend d'une valeur fondamentale, qui est la liberté. En deuxième place, la santé. Ce qui est bon signe. La religion, le succès, l'éducation avaient, eux aussi, leurs partisans.

On a remarqué la troublante absence de la justice. On peut se demander si l'escalade spectaculaire de la liberté n'a pas fait oublier que cette notion se porte mal quand elle ne s'accompagne pas de la justice. Mais je moralise sans doute. Je me contenterai de dire qu'il n'existe pas encore d'unanimité, que les témoins sont encore capables de choisir ce qui importe pour eux, et que personne n'a choisi tel savon ou tel matériel, ce qui a dû décevoir les commerçants. Beaucoup seront déçus de voir à quel point on est encore attaché à la famille. Les temps changent, mais gare aux illusions, tout le monde ne tient pas à devenir rhinocéros.

André MAJOR



M. Raymond David, vice-président et directeur général de la radiodiffusion française, annonce la nomination de M. Paul-Henri Lavoie au poste de chef du Service des émissions rurales des réseaux français de Radio-Canada. M. Lavoie est bachelier en sciences agricoles et il a déjà assumé les fonctions de secrétaire général de l'U.C.C. et de directeur de la "Terre de chez nous".

## Horaires

Le sigle c marque une émission en couleur

| CBFT 2  |                                                                    | 7.00  | Dernière heure.                                    |
|---------|--------------------------------------------------------------------|-------|----------------------------------------------------|
| 9.15    | Aujourd'hui à CBFT                                                 | 7.15  | Télé-Méto                                          |
| 9.30    | Chronique de France                                                | 7.30  | Les grandes productions:                           |
| 9.40    | Champs-Élysées                                                     | 8.00  | "L'homme qui tua Liberty Valance"                  |
| 10.00   | Le roman de la science                                             | 8.10  | "Real Gigue d'été"                                 |
| 10.10   | En mouvement                                                       | 8.20  | Dernière heure et météo                            |
| 10.15   | Ministère surprise présente                                        | 11.00 | La ronde des sports                                |
| 11.00   | La soirée verte                                                    | 11.15 | Genève: "Manges", drame                            |
| 11.15   | Cinéma: "L'affaire Dreyfus"                                        | 11.30 | (France)                                           |
|         | (R.-U., 1957)                                                      | 12.15 | Dernière édition                                   |
|         |                                                                    | 12.30 | Ferméture                                          |
| CBMT 6  |                                                                    | 7.15  | Test Pattern et Music                              |
| 1.00    | Cinéma: "C'est la faute au grès", policier (Italie, 1954)          | 8.00  | Stand-by Six                                       |
| 2.30    | Out on non                                                         | 8.30  | Star Morning Show                                  |
| 3.30    | Femme d'aujourd'hui                                                | 9.00  | Québec School Telecast                             |
| 4.00    | Bébé                                                               | 9.15  | Québec School Telecast                             |
| 4.30    | Parole d'homme                                                     | 9.30  | Québec School Telecast                             |
| 5.00    | La journée d'aujourd'hui                                           | 10.00 | Québec School Telecast                             |
| 5.30    | Richard Cœur de Lion                                               | 10.30 | This Business is Farming                           |
| 6.00    | Tout à l'air                                                       | 11.00 | Pick of the Week                                   |
| 6.15    | Téléjournal                                                        | 11.30 | CBC TV News                                        |
| 6.30    | Nouvelles du sport                                                 | 12.00 | Andy of Mayberry                                   |
| 6.45    | Nouvelles du sport                                                 | 12.30 | Search for tomorrow                                |
| 6.50    | 24 heures                                                          | 1.00  | Lanchester Date                                    |
| 7.00    | Aujourd'hui                                                        | 1.30  | As the World Turns                                 |
| 7.30    | Commando du désert                                                 | 2.00  | The Wesker (7) Sex                                 |
| 8.00    | Les Grands Films: "La mouche noire", science-fiction (R.-U., 1956) | 2.30  | The Coronation Street                              |
| 8.30    | Tout au clair                                                      | 3.00  | Take 30                                            |
| 9.00    | Téléjournal                                                        | 3.30  | Edge of Night                                      |
| 9.30    | Nouvelles du sport                                                 | 4.00  | The Galloping Gourmet                              |
| 10.00   | Cinéma: "Tommy et son Médiocré", film muet (R.-U., 1931)           | 4.30  | A Place of Your Own                                |
| 10.15   | Téléjournal                                                        | 5.00  | Huckleberry Finn                                   |
| 10.30   |                                                                    | 5.30  | Bugs Bunny                                         |
| 10.45   |                                                                    | 6.00  | The Ghost and Mrs. Murray                          |
| 11.00   |                                                                    | 6.30  | Hour - Glass                                       |
| 11.15   |                                                                    | 7.00  | The Mothers-in-Law                                 |
| 11.30   |                                                                    | 8.00  | Mission impossible                                 |
| 11.45   |                                                                    | 8.30  | The Public Eye                                     |
| 12.00   |                                                                    | 9.00  | Movie Special: Youth and Music                     |
| 12.15   |                                                                    | 10.00 | CBC National News                                  |
| 12.30   |                                                                    | 11.00 | Viewpoint                                          |
| 12.45   |                                                                    | 11.30 | Night Overall                                      |
| 1.00    |                                                                    | 11.45 | Cine-Six - "Glory"                                 |
| 1.15    |                                                                    | 1.00  | Final Report                                       |
| CFCE 12 |                                                                    | 8.30  | Sound of 12                                        |
| 12.00   | Les rois du Capitaine                                              | 9.00  | News and Sign-On                                   |
| 12.15   | Les marches                                                        | 9.30  | University of the Air                              |
| 12.30   | Cinéma: "En plein cirage", comédie policière (France)              | 9.45  | Bumper Room                                        |
| 12.45   | Cinéma: "Plus fort que la loi", western (E.-U.)                    | 10.00 | Magie Tom                                          |
| 1.00    | Cinéma: "Les Réproches", drame (France)                            | 10.15 | Ed Allen                                           |
| 1.15    | Madame s'amuse                                                     | 10.30 | Dutchess                                           |
| 1.30    | La calèche à Midway                                                | 11.00 | Marriage Confidential                              |
| 1.45    | Super hélicoptère                                                  | 11.30 | In Town                                            |
| 2.00    | Les 5 à 6                                                          | 12.00 | The Big Spenders                                   |
| 2.15    | Télé-Méto                                                          | 1.00  | The Mike Douglas Show                              |
| 2.30    | Sports-Images                                                      | 1.30  | Perry's Probe                                      |
| 2.45    | Télé-Méto                                                          | 2.00  | People in Conflict                                 |
| 3.00    |                                                                    | 2.30  | Doctor's Diary                                     |
| 3.15    |                                                                    | 3.00  | Hercules                                           |
| 3.30    |                                                                    | 3.30  | Family Theatre: "Omoohead", comédie                |
| 3.45    |                                                                    | 4.00  | The Pierre Berton Show                             |
| 4.00    |                                                                    | 4.30  | Pulse                                              |
| 4.15    |                                                                    | 5.00  | Star Trek                                          |
| 4.30    |                                                                    | 5.30  | A communicant                                      |
| 4.45    |                                                                    | 6.00  | River Inn                                          |
| 5.00    |                                                                    | 6.30  | National News                                      |
| 5.15    |                                                                    | 7.00  | Pulse                                              |
| 5.30    |                                                                    | 7.30  | Pajama Playhouse: "Girl in Black Stockings", drame |
| 5.45    |                                                                    | 8.00  | Survival of the Fittest                            |

## condition féminine

20%-40% ET PLUS

## Où sont les véritables aubaines?

Trois jours seulement... de 10 à 40 p.c. de rabais... prix spéciaux de fabricants... super-vente... il ne reste que cinq jours... extraordinaire occasion d'épargner, etc., etc. Dès le lendemain du jour de Noël, les ventes dans les grands magasins et les boutiques allaient bon train et les annonceurs par toutes sortes d'astuces essaient depuis lors d'attirer les acheteurs. Vous n'avez qu'à feuilleter les quotidiens pour vous en rendre compte: chaque page du journal regorge d'annonces toutes plus alléchantes les unes que les autres.

Domage, pensez-vous, d'avoir épuisé tout votre budget pour l'achat des cadeaux de Noël. Plus favorisé, il vous reste quelques réserves pour profiter de l'occasion à ne pas manquer. Mais s'agit-il véritablement d'occasions?

A titre de consommatrice, j'ai fait ces jours derniers la tournée des magasins, rue Ste-Catherine. J'en suis venue à la conclusion qu'il existe peu de véritables aubaines et que pour les découvrir, il faut y consacrer beaucoup de temps. Autrement, on peut facilement être dupe et tomber dans le panneau en achetant sous l'impulsion du moment ce qu'on croyait être une occasion, mais qui en fait n'en est pas une.

Ainsi, par exemple, j'ai vu dans un magasin des étalages entiers de souliers pour dames réduits de tiers, parfois même de la moitié du prix régulier. Après examen, je me suis rendu compte qu'il s'agissait pour l'établissement et le fabricant d'une excellente occasion de se débarrasser des modèles de l'année dernière, déjà passés

mode, et des mauvais "vendeurs". Plusieurs étaient en outre de qualité inférieure. Toutefois, il faut noter qu'à travers des centaines de paires de souliers, il y avait bien quelques aubaines réelles, à condition bien entendu, de chausser du 5, du 9 ou du 10!

J'ai trouvé, une fois de plus, les aubaines les plus intéressantes au rayon du linge de maison, encore qu'il faille prendre soin de bien lire les étiquettes. Le nom du fabricant peut être une garantie de qualité, mais rappelez-vous que celui-ci peut vendre plusieurs qualités sous différentes marques. Comparez les dimensions des draps et des serviettes, examinez le tissage qui doit être ferme et serré, veillez à ce que les lisières soient bien finies, les ourlets solides et bien cousus. Et dites-vous que les prix sont en général étroitement liés à la qualité et à l'endurance.

## Un écart de \$20

Le plus frustrant de ma tournée dans les magasins a été la valse des prix. Et contre cela, on ne peut malheureusement rien. Même quand il s'agit des prix réguliers.

Croyant profiter des ventes, j'ai voulu acheter un aspirateur électrique, modèle vertical, portant une marque bien connue depuis de nombreuses années. Le rabais offert sur ce type d'appareil ménager est de peu d'importance, environ 10 p.c. Ce qui m'a vraiment irritée, c'est la fluctuation des prix d'un magasin à l'autre. Pour un modèle identique, portant le même numéro de série, les prix varient de \$69.50 à \$89.95. Et le boniment des ven-

deurs aussi. Dans la dizaine de magasins visités, très peu d'entre eux sont véritablement informés et en mesure de répondre aux questions de l'acheteur désireux à juste droit de se renseigner. Un vendeur est même allé jusqu'à me dire de ne pas acheter le modèle que j'avais choisi, puisqu'il était appelé à disparaître du marché incessamment. Après avoir vérifié directement le renseignement auprès du fabricant, j'ai appris qu'il en était rien.

Nous le savions, bien sûr, le jeu de la vente et de l'achat se joue à deux.

## Pour une meilleure garantie

- fiez-vous au vendeur qui vous sert régulièrement depuis des années;

- achetez chez des marchands de réputation solide;

- recherchez les marques connues;

- lisez attentivement les étiquettes;

- dans le doute, cherchez conseil auprès de l'Association des consommateurs et consultez le résultat de ses recherches sur les différents produits;

- allez d'un magasin à l'autre: ne "sauter" pas sur la première occasion;

- quand les étiquettes portent la mention "vente finale" ou "acheté tel que vu", rappelez-vous qu'il n'y a aucune possibilité de réclamation, d'échange ou de remboursement;

- enfin, soyez maître de vos impulsions et de votre enthousiasme. Autrement, vous vous retrouverez avec plusieurs "aubaines" dont vous ne saurez que faire et qui iront rejoindre dans vos placards celles de l'année dernière. R.R.



## Tout est permis, affirment les grands de la mode à New York

La semaine traditionnelle de la mode printanière s'est ouverte à New York ces jours derniers. De grandes nouveautés, il n'y a pas. Tout est permis. La mode est souple, toutes les longueurs sont de mise. Pour le jour, la femme continuera de s'habiller de façon sportive; pour le soir, elle portera des toilettes vaporeuses, des robes à jupe ample, ceinturées en général. Les tissus sont soyeux, unis ou bicolores. Les plis sont en vogue. On verra beaucoup de roses et de vert.

Murray Neiman, modiste pour la firme Hannah Troy, a présenté des costumes à petit boléro sur une blouse de teinte contrastante. Pour le soir, le couturier suggère des modèles s'inspirant de la sultane Schéhérazade, personnage des mille et une nuits.

Bill Blas, pour sa part, raffole des plis. Il en met partout. Ses jupes sont plissées, ses tuniques aussi et même les pantalons.

Tiffau et Busch jouent avec les rayures et les ceintures pour obtenir des effets de contraste.

L'aisance et l'élégance semblent caractériser la plupart des collections. Sur notre photo, Don Breiting propose à gauche un deux-pièces à larges rayures grises et blanches. Le col est large et à double boutonnage. La jupe à plis très souples est garnie d'une large ceinture. A droite, Murray Neiman a dessiné cette tunique à double boutonnage en soie et worsted gris portée sur un chemisier imprimé noir, rouge et gris. La tunique peut également être portée sans blouse. (Téléphoto PC)

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"  
844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

## ANTIQUITES A VENDRE

Petite armoire à pointe de diamant d'après Louis XIII milieu 18e siècle. Dimensions 66" x 45". Prix \$1200. Tél. 733-2471 après 6 P.M. 13-1-69

## A VENDRE

Tapis, draperies au prix du gros, service complet à domicile sur rendez-vous. M. Édouard 388-4548. 13-1-69

## CHAMBRE ET PENSION

N.D.G. a une personne sérieuse ayant bonnes références. Tél. 488-0735 10-1-69

## COURS PRIVES

Cours de radiesthésie donnés par deux professeurs compétents et diplômés. Pour de plus amples renseignements appelez 767-7645. 9-1-69

Cours de céramique à la Poterie Bonsecours, tournage, façonnage ainsi qu'un cours sur les glaces par Gaston Beaudin. Notre programme d'hiver commencera le 13 janvier. Appelez 844-6253. 11-1-69

## DEMANDE D'EMPLOI

Administrateur immobilier accepterait la gestion d'une propriété de 75 à 125 logements, comptabilité et administration en général, expérience et excellentes références. 255-7207 10-1-69

## DECORATIONS INTERIEURES

Venez voir le magnifique papier peint français. Pose parfaite de papier peint et de tissu. Encadrement. Les Papiers Peints Nancy Grandt, 344 avenue Victoria Westmount 484-6003. 14-1-69

## DIVERS

TOP MART INC. 15 est. rue Ste-Catherine. Tél. 845-0401. M. St-Laurent. Vente de liquidation de manufacturiers. Habits complets 100%, pure laine \$10. — Habits complets en lycrène et tertiaire \$20. — Manteaux d'hiver \$10 à \$15. — Pull-overs toutes sortes \$5. — Vêtements sport \$6. — Pantalons \$3. \$5. \$6. \$6.50 etc. etc. J.N.O.

## FEMME DEMANDEE

Tenue partielle, maison d'éditeurs, quartier Côte-des-Neiges, recherche bonne comptable connaissant dactylographie. Tél. M. Thibault 342-5934. 10-1-69

## HOMMES DEMANDES

Représentant des ventes. Nous recherchons un représentant des ventes, ambassadeur, agressif, possédant de l'initiative, en addition à notre personnel des ventes de Montréal.

Il devra posséder une certaine expérience dans les ventes commerciales et industrielles. Il serait avantageux d'être familier avec le déplacement de l'air, le traitement de l'air, la ventilation et l'air climatisé.

Il devra avoir été en contact avec les ingénieurs-conseils, les entrepreneurs mécaniciens, et les clients nationaux dans le domaine commercial et industriel.

Faire parvenir demande à: M. K.W. Lidbetter, Gérant régional du Québec, 804 rue Deslauriers, Tél. 331-6511 11-1-69

Importante société de gestion recherche 10 représentants sérieux pour l'ouverture d'une succursale. Pour renseignements demandez M. Emiroglou de 9 à 12 p.m. et 2 à 5 p.m. Tél. 527-8981. 10-1-69

\$14,000 PLUS BONS REVENUS EN ARGENT pour homme de plus de 40 ans pour travailler dans la région de Montréal. Devra faire avec auto de courts voyages en vue de contacter des clients. Doit être bilingue. Écrire par courrier arien: B.K. Dickerson, près Southwestern Petroleum Corp. Ft. Worth, Texas 76101. 11-1-69



La Protection civile du Québec conseille les municipalités en matière d'urgence

## Même les "agaceries" peuvent donner des résultats positifs

NIAGARA FALLS (Ont.) (PC) — L'habileté qu'ont les femmes à agacer leurs maris est utilisée présentement par les centres de traitement de l'alcoolisme, aux États-Unis, pour amener les alcooliques vers ces centres, a affirmé M. Robert E. Smith, du Conseil national américain sur l'alcoolisme, à Rochester, N.Y.

M. Smith a commenté cette méthode lors d'une conférence sur l'alcoolisme et la toxicomanie commanditée par Toc Alpha, section des jeunes de Alcohol and Drug Concern Inc., autrefois la Fédération de la Tempérance de l'Ontario.

"Toutes les femmes savent comment agacer leur mari, mais elles ne savent pas comment le faire de façon saine et constructive", a déclaré M. Smith.

En donnant aux épouses d'alcooliques des leçons d'"agaceries constructives", le conseil national sur l'alcoolisme peut atteindre plus facilement le malade. Les chances d'amener l'alcoolique à faire face à son problème et à rechercher de l'aide extérieure pourraient autrement être perdues, si les "agaceries" de la femme ne sont pas soutenues.

M. Smith a déclaré en outre que l'épouse d'un alcoolique a tendance à protéger son mari et trop souvent profère des menaces qu'elle ne met jamais à exécution. Tant que l'alcoolique peut obtenir que certaines personnes, y compris sa femme, lui pardonnent sa conduite et protègent son penchant morbide, il ne peut être atteint et traité.

M. Smith a déclaré que bien que les recherches aient été impuissantes à prouver que l'alcoolisme est héréditaire, le milieu familial d'un alcoolique fait en sorte que ses enfants sont plus sujets à être atteints de cette maladie que ceux qui sont élevés dans un foyer tempéré.

"Le traumatisme causé par le fait de grandir dans un foyer alcoolique diminue les

chances d'un enfant de devenir adulte et stable", a ajouté M. Smith.

Les enfants qui sont élevés dans des foyers alcooliques n'ont pas la chance d'acquiescer les armes et la force émotionnelles nécessaires pour s'adapter dans le monde, et c'est pourquoi les travailleurs sociaux emploient souvent, dans le cas d'enfants élevés dans des foyers alcooliques, le terme de "blessés ambulants".

## Centres d'accueil pour les enfants des immigrants

QUEBEC (PC) — Les commissions scolaires de Montréal, St-Léonard et Lachine ont été autorisées par le ministre québécois de l'éducation, M. Jean-Guy Cardinal, à ouvrir des centres d'accueil qui pourront recevoir quelque 700 enfants d'immigrants dès ce mois-ci.

L'organisation de ces centres d'accueil a été placée sous la responsabilité des com-

missions scolaires concernées et l'objectif principal est de favoriser par des moyens efficaces, l'intégration des jeunes immigrants au milieu scolaire français du Québec.

Les programmes d'étude ont été préparés sous la responsabilité du service d'orientation et de formation des immigrants du ministère de l'éducation, en collaboration avec les commissions scolaires concernées et le ministère de l'immigration.

Les professeurs responsables de ces centres participent à un stage de formation spéciale jusqu'au 8 janvier prochain.

L'intégration des enfants d'immigrants sera progressive et respectera le rythme propre de chaque enfant. Le stage est divisé en trois phases d'une durée variant de quelques semaines à plusieurs mois selon les besoins des enfants.

Les trois phases sont les suivantes:

● Phase d'accueil: l'enfant reste constamment au centre où il se familiarise avec les activités propres aux enfants de notre milieu et où la langue française constitue le seul objet d'étude.

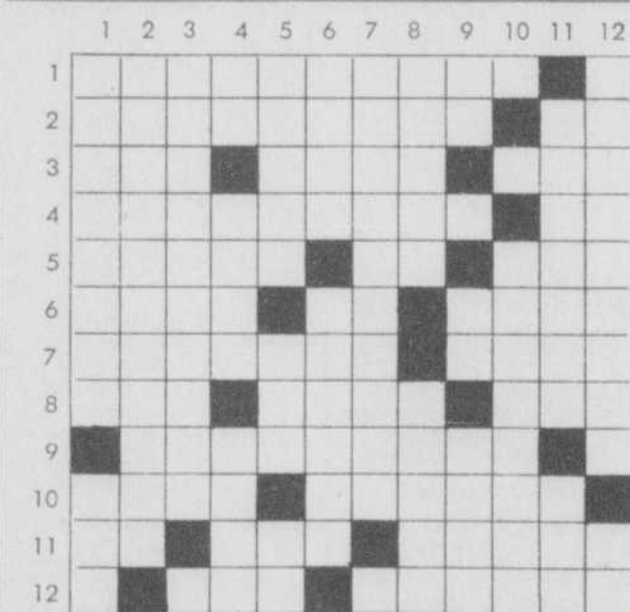
● Phase de transition: l'enfant passe une partie de son temps au centre et l'autre dans une classe régulière.

● Phase de soutien: l'enfant ne retourne au centre d'accueil que si son professeur constate chez lui des difficultés d'ordre linguistique ou d'adaptation et ce, pour des périodes généralement de courte durée.

En juillet dernier, le ministère de l'éducation avait formé un comité chargé d'étudier les moyens propres à faciliter l'intégration des jeunes immigrants à la vie québécoise et canadienne, sous la présidence de M. Mario Buzzanga, directeur du service de formation et d'orientation des immigrants. Le comité a déjà remis un rapport au ministre de l'éducation et il poursuit son étude en vue de faciliter l'intégration des jeunes immigrants au milieu québécois et canadien.

D'autre part, la commission scolaire de Québec se prépare à mettre en marche deux classes spéciales pour les jeunes immigrants d'origine tchécoslovaque de la région de Québec.

## les MOTS CROISÉS du Devoir



## Horizontalement

- 1-Durée constante.
- 2-Tout à fait semblable. — Strontium.
- 3-Plante herbacée, type de la famille des linacées. — Germe de vie. — Cours d'eau (espagnol).
- 4-Celui qui offense. — Lettre grecque.
- 5-Dignité papale. — Rubidium.
- 6-Coupé court.
- 7-Berger sicilien aimé de Galatée. — Chrome. — Vent du bas Languedoc.
- 8-Indulgence excessive. — Variété d'argile utilisée en peinture.
- 9-Septième lettre grecque. — Homme misérable. — Roue à gorge d'une poulie.
- 10-Manque de savoir.
- 11-Promesse faite à la Divinité. — Jallies en éclaboussant.
- 12-Seul à Terre entourée d'eau. — Faire son nid, en parlant d'un oiseau de proie.
- 13-Saison. — Qui ne dure qu'un an.

## Verticalement

- 1-Action de piloter. — Un sens.
- 2-Action de bâtir.
- 3-Action de renfermer.
- 4-Manganèse. — Anneau de

## cordage. — Du soir au matin.

- 5-Sans expression. — Lettre grecque. — Chemin de halage.
- 6-Dis qu'une chose n'est pas vraie. — Grande chandelle de cire à l'usage des églises.
- 7-Donnerai l'équerrage voulu à une pièce de bois. —
- 8-Désert de sable de l'Arabie centrale. — Vente à l'enchère.
- 9-Démonstratif. — Cobalt. — Mouvement rapide des paupières.
- 10-Créera de nouveau. —
- 11-Sorte de soutane que certains magistrats portent sous leur robe. — Condi-
- 12-Vêtements donnés à une jeune fille qui se marie. — Ile de l'océan Atlantique.

## Solution d'hier

1-NECESSAIRE 2-FAUSE 3-ALUMER 4-RABAT 5-PLATINE 6-BAVA 7-PTIN 8-MARCON 9-EP 10-QUELLE 11-LETTRE 12-SC 13-AD 14-UR 15-LETTRE 16-PE 17-LETTRE 18-SC 19-LETTRE 20-LETTRE 21-LETTRE 22-LETTRE 23-LETTRE 24-LETTRE 25-LETTRE 26-LETTRE 27-LETTRE 28-LETTRE 29-LETTRE 30-LETTRE 31-LETTRE 32-LETTRE 33-LETTRE 34-LETTRE 35-LETTRE 36-LETTRE 37-LETTRE 38-LETTRE 39-LETTRE 40-LETTRE 41-LETTRE 42-LETTRE 43-LETTRE 44-LETTRE 45-LETTRE 46-LETTRE 47-LETTRE 48-LETTRE 49-LETTRE 50-LETTRE 51-LETTRE 52-LETTRE 53-LETTRE 54-LETTRE 55-LETTRE 56-LETTRE 57-LETTRE 58-LETTRE 59-LETTRE 60-LETTRE 61-LETTRE 62-LETTRE 63-LETTRE 64-LETTRE 65-LETTRE 66-LETTRE 67-LETTRE 68-LETTRE 69-LETTRE 70-LETTRE 71-LETTRE 72-LETTRE 73-LETTRE 74-LETTRE 75-LETTRE 76-LETTRE 77-LETTRE 78-LETTRE 79-LETTRE 80-LETTRE 81-LETTRE 82-LETTRE 83-LETTRE 84-LETTRE 85-LETTRE 86-LETTRE 87-LETTRE 88-LETTRE 89-LETTRE 90-LETTRE 91-LETTRE 92-LETTRE 93-LETTRE 94-LETTRE 95-LETTRE 96-LETTRE 97-LETTRE 98-LETTRE 99-LETTRE 100-LETTRE

## M. ÉDOUARD

Decorateur agent-manufacturier sur rendez-vous

MEUBLES • TAPIS • DRAPERIES

Escompte 25% en gros

388-4548

## PROPRIÉTÉ A VENDRE

## OUTREMONT

## LE CANADA SE DOIT DE MAINTENIR UNE STABILITÉ RAISONNABLE DES PRIX ET ENRAYER L'INFLATION

## potins financiers

Après avoir connu, la veille, la pire réaction depuis 1½ an, la Bourse de N.Y. a paru, hier, encore réactionnaire, de sorte que l'indice des industriels, compilé par DJ, clôturait 16 points plus bas, au regard d'une perte de 15,23 points, la veille, à 936,66. La Bourse de Londres était, aussi, hier, réactionnaire que la veille. Sur les Bourses de Montréal et de Toronto, la résistance aux pressions des ventes paraissait presque nulle.

Il ne faut pas perdre de vue que le marché de la valeur Reine avait enregistré, la veille, le pire recul depuis près d'un an, soit depuis février 1968.

Selon maints observateurs de Wall Street, la tendance à la hausse du loyer de l'argent, le resserrement du crédit et les possibilités de mesures fiscales et monétaires pour freiner la poussée inflationniste expliqueraient la nervosité des spéculateurs depuis le début de la semaine.

Le fait que le taux préférentiel des banques américaines ait été porté, hier, de 6¼% à 7%, soit un sommet influa hier grandement sur le sentiment spéculatif, bien qu'en fermant il y eut plus de résistance aux pressions des ventes.

Le prix de l'or fin cotait, hier, sur le marché anglais \$42,10 l'once, fonds américains, et le Napoléon-or cotait 68,20 hier vs 67,70 la veille sur le marché français.

Les transactions sur les actions d'Union Acceptance, suspendues lundi, étaient encore retardées, hier, en attendant la publication de certains renseignements par la compagnie. Elles ont repris, hier midi, à la suite de la nouvelle que la Laurette Financial avait acquis un intérêt de 70% dans Union Acceptance. Il n'y aura pas d'intégration de 2 entreprises.

L'Hydro-Québec lancera un emprunt de \$31,250,000 sur le marché allemand le 21 janvier, par l'intermédiaire de Westdeutsche Landesbank Girozentrale, aidée de Commerzbank, J.L. Levesque & L.G. Beaubien Ltée et A.E. Ames & Co. Ltée.

La Bourse de Montréal a été avisée que des officiers de la Laurette Financial Corporation Limited ont commencé à négocier directement avec la Banque de Paris et des Pays-Bas (Suisse) S.A., concernant la vente à la Laurette d'un intérêt d'environ 70% des actions ordinaires d'Union Acceptance Corporation Limited, détenues par la Banque précitée, au 6 janvier 1969.

En vertu de lettres patentes supplémentaires datées du 30 octobre 1968, le capital autorisé de Consolidated Textile Mills Limited, consistant en actions ordinaires, sans valeur nominale ou au pair, a été augmenté de 300,000 à 1,000,000 d'actions.

La Bourse Canadienne a été notifiée que Draper, Dobie Company Limited, agissant au nom d'un client, a exercé son option se rapportant à l'achat de 200,000 actions de Louanna Gold Mines Limited, au prix de 20 cts chacune, conformément aux clauses et conditions figurant dans l'accord en date du 17 juillet 1968; ce qui complète le dit accord.

Imperial Oil Limited réunira ses actionnaires à 9,30 a.m. aujourd'hui pour la tenue de son assemblée annuelle.

C'est aussi ce matin à 11 a.m. qu'aura lieu l'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque de la Nouvelle-Écosse.

## commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Les compagnies canadiennes, moins généreuses pour leurs actionnaires au cours du mois courant

Il ressort d'une compilation de J.R. Timmins & Co, membres des Bourses de N.Y., de Toronto, de Montréal, de l'American Stock Exchange, de la Bourse Canadienne et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières que les compagnies de notre pays paieront à leurs actionnaires au cours du mois courant \$109,392,374, à rapprocher de \$127,618,514 durant le même mois en 1968, et au regard de \$126,510,463 en janvier 1967. La décision de Cominco de payer son dividende en décembre, au lieu d'en janvier, expliquerait en partie la contraction. On constatera les détails pour chaque groupe de valeurs dans le tableau ci-dessous:

| JANVIER                    | 1969          | 1968          | 1967          |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Divers industriels         | \$ 60,161,940 | \$ 66,876,604 | \$ 62,696,103 |
| Mines                      | 3,369,056     | 15,455,170    | 0,559,670     |
| Utilités                   | 37,846,556    | 37,371,355    | 35,896,095    |
| Institutions, Trusts, etc. | 8,014,821     | 7,915,385     | 7,358,595     |
| TOTAL                      | \$109,392,374 | \$127,618,514 | \$126,510,463 |

Taux de croissance de la Banque Toronto-Dominion, plus élevé avec l'étranger qu'au pays

Nos lecteurs trouveront ci-contre un sommaire de l'intéressante allocation, prononcée hier par le président de la Banque Toronto-Dominion. Le défaut d'espace nous oblige à reproduire dans nos colonnes les remarques du général de la même institution M. Richard M. Thomson. Ce dernier annonça hier que "la banque avait atteint des nouveaux sommets dans les dépôts, l'actif, les prêts, les revenus et les bénéfices et qu'elle avait enregistré le plus fort rythme de croissance de son histoire au cours de la dernière année. Il souligna, que le rythme de croissance de la Banque Toronto-Dominion avait été plus élevé que celui de l'ensemble de l'industrie.

Il déclara que la hausse des bénéfices résultait grandement d'une augmentation du volume des affaires et que la hausse des revenus avait été accompagnée d'une augmentation de 34,3 pour cent dans les dépenses globales, surtout en raison de la hausse de 52 pour cent dans les intérêts versés aux déposants et aux détenteurs de débiteurs.

M. Thomson fit remarquer aux actionnaires qu'on avait enregistré un taux de croissance plus élevé dans les affaires en monnaie étrangère qu'en monnaie canadienne. En effet, les dépôts en monnaie étrangère augmentèrent de 51 pour cent, tandis qu'on rapportait un gain de 19 pour cent sur ceux en monnaie canadienne.

"Ceci ne veut pas dire que nos affaires tirent de l'arrière au Canada", ajouta M. Thomson. "Notre rythme de croissance des dépôts personnels en monnaie canadienne, principale source de revenu de la banque à charte canadienne, a été plus élevé que celui de nos concurrents. Mais ceci nous permet de remarquer que les affaires à l'échelle internationale de la Banque Toronto-Dominion représentent un champ d'activité important et profitable."

M. Richard Thomson, directeur général de la Banque Toronto-Dominion, a confiance en l'avenir

Au dire du directeur général de la Banque Toronto-Dominion, M. R. Thomson "l'institution s'attend à continuer d'appuyer fortement l'industrie de la construction domiciliaire en 1969. La banque a émis 132 millions de dollars en engagements d'hypothèques résidentielles au cours des 18 derniers mois et son portefeuille en hypothèques augmenta de 62 millions de dollars l'an dernier pour atteindre 165 millions de dollars. Il ajouta que les hypothèques en vertu de la loi nationale sur l'habitation seraient plus attrayantes si le gouvernement permettait de négocier, à nouveau, le taux d'intérêt à la fin de chaque période de cinq ans, au lieu des périodes actuelles établies à 25 ou 30 ans.

M. Thomson fit part de son inquiétude sur la réduction proposée dans l'affectation non taxée pour pertes sur certains éléments d'actif de 3,816 pour cent à 1,5 pour cent. "Les réserves", disait-il, "devraient être assez considérables pour compenser les pertes importantes," et selon lui la nouvelle formule n'en tient pas compte.

Manifestant sa confiance dans la nouvelle année, le directeur général en chef termina en disant "qu'il faudrait être optimiste à l'extrême pour prédire qu'en 1969 la banque réalisera un taux de croissance égal à celui de 1968."

Droits d'achat d'actions d'Oshawa Wholesale Ltd., négociables en Bourse de Montréal dès ce matin

Les droits (warrants) d'achat d'actions d'Oshawa Wholesale Limited, se rapportant à 331,368 actions de la classe A, pour lesquelles des "warrants" ont été émis, se rapportant à l'acquisition de 309,827 actions de la classe A, seront négociables sur la Bourse de Montréal à son ouverture mercredi le 8 janvier 1969. Leur symbole au téléscripteur sera "OSH wts". Les droits d'achats d'actions furent émis par Oshawa en vertu de son offre d'échange d'actions faite aux actionnaires de Rockwood of Canada Ltd. Ils comportent le privilège pour leurs détenteurs d'acheter des actions additionnelles de la classe A d'Oshawa, en tout temps ou, de temps à autre, d'ici la fermeture des affaires de la Bourse de Montréal le 28 février 1969, aux prix suivants: Du 1er mars 1969 jusqu'à la fermeture des affaires de la Bourse précitée le 28 février 1974, au prix de \$50,00 l'action; du 1er mars 1974 jusqu'à la fermeture des affaires de la Bourse précitée, au prix de \$55,00 l'action; du 1er mars 1975 au 29 février 1976 au prix de \$60,00 l'action; du 1er mars 1976 au 28 février 1977, au prix de \$65,00 l'action; du 1er mars 1977 au 28 février 1978, au prix de \$70,00 l'action et enfin du 1er mars 1978 à la fermeture des affaires de la Bourse de Montréal le 28 février 1979, au prix de \$75,00 l'action.

Les droits (warrants) d'achat d'actions sont émis en vertu d'un acte daté du 4 novembre 1968, conclu entre la compagnie et la Canada Trust Company, en qualité de fiduciaire. Cet acte comporte des clauses avec ajustements appropriés protégeant les détenteurs des dits "warrants" contre toute dilution des droits d'achat advenant un fractionnement, une consolidation ou une reclassification des actions de la classe "A" de la compagnie.

Marcel CLEMENT

## NOMINATIONS A LA SUN LIFE



M. Pierre Boileau



M. Claude Lemire



M. Jacques Palardy

M. Alistair M. Campbell, président de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, annonce la nomination de M. Pierre Boileau au poste de Directeur adjoint, Relations publiques, de M. Claude Lemire au poste de Trésorier adjoint et de M. Jacques Palardy au poste de Surintendant adjoint des agences.

Monsieur Boileau, jusqu'à maintenant Gérant, Service de l'information, entra au Service de la publicité et de l'information en décembre 1961. Il devint Adjoint à l'information en 1963, Gérant adjoint, Service de l'information en 1965 et Gérant, en 1966.

Monsieur Lemire, jusqu'à maintenant Analyste senior des placements, entra au Service des placements de la Compagnie en 1964. Il fut nommé Analyste des placements en décembre 1965 et Analyste senior des placements en décembre 1967.

Monsieur Palardy, jusqu'à maintenant Inspecteur des agences, entra au service de la Compagnie en septembre 1962 à titre de représentant à la succursale de St-Jérôme. Il passa au siège social en juillet 1964 où il fut nommé Inspecteur, formation des agents et Inspecteur des agences en 1966.

## Bourse de Toronto

La réaction s'est accentuée hier, après avoir connu, la veille, la pire séance depuis 1 an

La Bourse de Toronto a suivi hier les tendances newyorkaises, cédant du terrain pour la deuxième journée successive.

L'indice des industriels a fait une chute de 2,95, passant à 165,63. Ce fut sa pire dégringolade au cours d'une seule journée depuis juin 1965. Lundi, cet indice avait fléchi de 2,21. Les pertes ont eu raison des gains dans un rapport de plus de trois contre un.

Le volume des transactions, cependant, s'inscrivait à un degré très inférieur à celui des jours récents. Un total de 4,656,000 actions ont changé de main au regard de 6,242,000 lundi.

Selon les courtiers, ce fléchissement a été provoqué par une autre mauvaise journée à Wall Street où le marché a été déprimé par suite de la nouvelle d'un relèvement du taux d'intérêts sur les prêts dans les banques importantes des États-Unis.

Hand Chemical A a reculé de 3 points à 21 1/2. Dome Pete de 2 à 86, le Falconbridge de 2 1/4 à 7,87, le Falconbridge de 2 1/4 à 7,87, International Utilities A de 1 3/4 à 18 3/4 et Imperial Oil de 1 3/4 à 18 3/4.

Ailleurs, la Banque Toronto-Dominion a regagné de 1 1/2 à 22 3/8, Dofasco de 1 1/4 à 22 1/2 et la Banque Royale d'un point à 25 1/2.

Parmi les industriels les plus actives, Bramalea a fléchi de 5-8 à 10 5-8 et Consolidated Building de 25 cents à \$4,60.

Great Northern Capital a avancé de 1 1/2 à 16 et Labatt de 3-8 à 23.

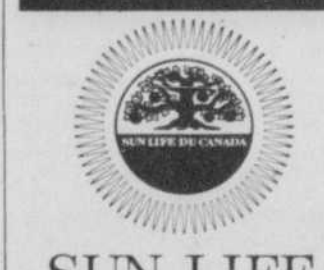
Parmi les valeurs minières, Northgate a fléchi de 1 1/4 à 16, Patino d'un point à 73 1/2 et Kerr Addison de 5-8 à 17 3/8, Hollinger a grimpé de 5-8 à 32 7/8.

A l'indice, les pétroles de l'Ouest ont reculé de 5 1/4 à 235 7/8 et les métaux de base de 67 à 114 1/2. Les aurifères ont grimpé de 26 à 241,85.

## À noter...

Les actions des entreprises suivantes se vendront ce matin ex-dividende tant par action: General Steel Works Ltd. 5% privilégiée — \$1,25 l'action. Goodyear Tire & Rubber Company of Canada Ltd. 4% privilégiée — 1% l'action.

La Bourse Canadienne a été avisée que la date de présentation et la remise des certificats d'actions attachés aux "droits (warrants) d'achat d'actions privilégiées participantes, 6% non cumulatif, d'une valeur au pair de \$5,00 chaque capital actions de Power Corporation of Canada Limited, seront prolongées jusqu'à la fermeture des affaires de la Bourse précitée le 31 janvier 1969.



**SUN LIFE**  
DU CANADA,  
COMPAGNIE  
D'ASSURANCE-VIE  
SIÈGE SOCIAL—MONTREAL

AVIS  
D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DE LA COMPAGNIE

AVIS est par la présente donné que la 98<sup>e</sup> assemblée annuelle de Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, aura lieu dans la salle des assemblées au septième étage du siège social de la Compagnie, 1155, rue Metcalfe, Montréal, Canada, le mardi 11 février 1969, à quatorze heures trente, aux fins de discuter les questions qui peuvent être soumises à l'assemblée.

Par ordre du Conseil d'administration.  
A. R. Hasley,  
Secrétaire.

Le Directeur général,  
F. X. GUÉRARD,  
Montréal, le 3 décembre 1968.

## Fonds mutuels

Cours fournis par Francis I. Dupont et Co.

|                                |       |       |
|--------------------------------|-------|-------|
| Admiral Mutual Fund            | 9.11  | 9.30  |
| AXA Mutual Fund Inc.           | 8.75  | 8.78  |
| All Canadian Div.              | 10.54 | 11.33 |
| All Canadian Venture           | 10.40 | 11.37 |
| AXA American Business Shares   | 1.61  | 1.91  |
| American Equity                | 7.89  | 8.40  |
| Andreas Equity                 | 4.16  | 4.55  |
| ASSOCIATED Investors           | 5.66  | 5.71  |
| Bourbon Corporation            | 45.11 | 48.99 |
| Boston Fund Ltd.               | 9.43  | 10.31 |
| Bluebird Fund Ltd.             | 16.42 | 18.10 |
| Canada Growth Fund             | 7.94  | 8.73  |
| Canada Security Fund           | 4.80  | 5.06  |
| Canadian Gas & Energy Fund     | 14.60 | 16.00 |
| Canadian Investment Fund       | 1.58  | 1.92  |
| Canadian Trustee Inc. Fund     | 4.96  | 5.42  |
| Canada Co. Ltd.                | 63.35 | 66.49 |
| Champion Mutual Fund of Can.   | 8.27  | 8.99  |
| C.I. Leverage                  | 17.01 | 18.64 |
| Collective Mutual Fund         | 7.81  | 8.53  |
| Commonwealth Ind.              | 12.88 | 14.19 |
| Dynasty Fund                   | 3.88  | 4.27  |
| Dreyfus Fund Inc.              | 16.20 | 17.66 |
| Dynasty Fund                   | 3.88  | 4.27  |
| Exor Fund of Canada Ltd.       | 9.12  | 9.58  |
| Exor Int'l Fund                | 8.93  | 9.38  |
| Fidelity Fund                  | 5.91  | 7.55  |
| Fidelity Trend                 | 28.61 | 31.14 |
| Fonds Collectif "A"            | 8.66  | 8.78  |
| Fonds Collectif "B"            | 5.18  | 5.34  |
| Fonds Collectif "C"            | 10.43 | 11.33 |
| Fonds Desjardins "A"           | 4.34  |       |
| Fonds Desjardins "B"           | 4.34  |       |
| Fonds Mutual Adamar            | 2.92  | 3.19  |
| The Fraser Fund Ltd.           | 12.75 | 12.81 |
| G.I.S. Compagnie               | 11.24 | 12.29 |
| G.I.S. Income                  | 4.80  | 5.25  |
| Growth Equity Fund             | 9.89  | 9.91  |
| Growth "A" & "B"               | 22.81 | 24.17 |
| Guardian Growth Fund           | 11.00 | 11.25 |
| Investor Growth                | 12.50 | 13.28 |
| Investor International Mutual  | 4.99  | 5.42  |
| Investors Mutual of Canada     | 5.89  | 6.40  |
| Keystone Canada                | 6.68  | 7.32  |
| Keystone Capital               | 6.59  | 7.20  |
| Keystone Custodian             | 22.68 | 24.75 |
| Keystone Custodians            | 7.28  | 7.95  |
| Le Fonds P.E.                  | 4.44  | 4.83  |
| Lexington Research             | 18.10 | 19.78 |
| Mass Invest. Growth Stocks     | 12.72 | 13.90 |
| Mass Investment Fund           | 16.39 | 17.98 |
| Molson M. Fund                 | 5.80  | 6.12  |
| Mutual Accumulating Fund       | 6.09  | 6.60  |
| Mutual Bond                    | 4.16  | 4.17  |
| Mutual Growth                  | 8.71  | 9.10  |
| Mutual Income Fund             | 8.17  | 8.93  |
| Natural Resources              | 8.72  | 9.53  |
| One William Street             | 18.91 |       |
| Participating                  | 18.76 | 20.50 |
| Prêt et Revenu Mutuel          | 8.32  | 9.14  |
| Prêt et Revenu (S21) américain | 12.46 | 13.69 |
| Principal Growth Fund          | 6.42  | 7.01  |
| Provincial Mutual Fund         | 6.87  | 7.29  |
| Putnam Growth Fund             | 12.85 | 14.04 |
| Radiation R.I.                 | 4.57  |       |
| Le Fonds P.E.                  | 12.11 | 13.24 |
| United American Fund           | 12.41 | 13.56 |
| United Equity Fund Ltd.        | 7.22  | 7.89  |
| Wellington Fund Inc.           | 13.06 | 14.20 |
| Westlake Polaris               | 6.18  | 7.76  |
| United American                | 3.36  | 3.63  |
| United Venture                 | 6.32  | 6.95  |

## Cours des changes

Afrique du Sud

Allemagne

Angleterre

Argentine

Australie

Autriche

Belgique

Bresil

Canada

Chili

Colombie

Cuba

Danemark

Espagne

France

Grèce

Inde

Italie

Japon

Liban

Maroc

Mexique

Népal

Norvège

Nouvelle Zélande

Paraguay

Pérou

Pologne

Portugal

Roumanie

Russie

Suisse

Suède

Tchécoslovaquie

Venezuela

## Indices à Toronto

| Ind.   | Gold   | ISM    | WO     |
|--------|--------|--------|--------|
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |

## Indices à New York

| Ind.   | Gold   | ISM    | WO     |
|--------|--------|--------|--------|
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |

## Indices des obligations à N. Y.

| Ind.   | Gold   | ISM    | WO     |
|--------|--------|--------|--------|
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |
| 165.63 | 241.85 | 114.52 | 235.78 |

## Titres au Comptoir

|                   |        |
|-------------------|--------|
| Art Systems       | 10 1/2 |
| Joly Jumper       | 12 1/2 |
| Do wts            | 8 1/2  |
| La Provance       | 13     |
| London Life       | 58     |
| Marigot Inv.      | 4 1/2  |
| Do wts            | 2      |
| Peoples Stores    | 14     |
| Que. Savings Bank | 5 1/2  |
| Rapid Data        | 6      |
| SSA               | 11 1/2 |
| Stability         | 6 1/2  |
| Steadman          | 19     |
| Spar Aero         | 4 1/2  |
| Union             | 7 1/2  |
| Zodiac            | 3      |



# informations

## Le parti communiste tchécoslovaque propose la "dégradation" de Smrkovsky

PRAGUE (AFP) — "Le présidium du comité du parti communiste tchécoslovaque a proposé au cours de sa réunion d'hier à Prague que M. Peter Kolotka, vice-premier ministre du gouvernement fédéral soit désigné au poste de président de l'Assemblée fédérale", a annoncé un communiqué, cité par l'agence C.T.K.

Le présidium, ajoute le communiqué, a confirmé que M. Josef Smrkovsky continuera à être membre de la direction suprême du parti et que sa candidature sera proposée pour le poste de premier vice-président de l'Assemblée fédérale ainsi que pour la présidence de la Chambre du peuple, l'une des chambres de l'Assemblée fédérale. Enfin, le communiqué indique que le présidium du comité central a recommandé M. Dalibor Hanes pour le poste de président de la Chambre de nationalités, deuxième chambre de l'Assemblée.

Depuis 24 heures, le silence s'était brusquement abattu sur l'affaire Smrkovsky. Le nom de l'homme actuellement le plus populaire de la Tchécoslovaquie, lundi sur toutes les lèvres et sur beaucoup de murs, aurait disparu des manchettes des journaux, des déclarations des speakers

de la radio ou de la télévision et des places publiques. Officiellement, l'affaire Smrkovsky n'existe plus sur les bords de la Vltava. Des consignes formelles, quoique secrètes, ont été données aux journaux pour que cette affaire ne soit plus, comme c'était le cas la semaine dernière, le thème central des éditoriaux et des commentaires des journalistes. Dans cette optique, l'Office pour la presse et l'information a convoqué hier soir une conférence des représentants des principaux quotidiens pour "mettre au point la politique de l'information en rapport avec la récente déclaration du présidium du Comité central".

D'autre part, les conclusions de ce présidium du 4 janvier ont été transmises par télex à tous les échelons régionaux enjoignant à ceux-ci de réagir immédiatement et dans le sens voulu. L'effet ne s'est pas fait attendre et dès le lendemain des résolutions, conformes point par point aux desiderata de l'instance suprême du parti commençaient à affluer... avec quelques variations de forme, avec quelques nuances qui laissaient percevoir des grincements. Ces résolutions des organismes régionaux — celles de Prague et de Bratislava

va en premier lieu — appuyaient le point de vue du comité central.

Dans les entreprises, les usines, les représentants des syndicats mettaient, pour leur part, une sourdine à leur soutien jusqu'ici sans faille de M. Smrkovsky. La crainte réelle ou simulée d'une nouvelle action de l'armée soviétique, mettant définitivement un terme à cette agitation, n'y est sans doute pas étrangère. M. Smrkovsky d'autre part, dans sa déclaration à la radio et à la télévision, n'a pas enthousiasmé les foules. Le tribunal populaire s'est montré sous le jour d'un élève appliqué lisant un texte auquel manifestement il n'apportait qu'une adhésion relative. Tous ces menus faits, reliés les uns aux autres laissent percer une nouvelle situation de fait dans laquelle l'actuel président de l'Assemblée nationale n'a plus que peu de chances dans la course à la présidence de l'Assemblée fédérale.

Mais il faudra attendre encore près d'un mois, jusqu'à la fin de janvier, pour savoir quel sera le vainqueur de cette course à la présidence.

### Vers un compromis?

Il semble toutefois que le mouvement d'opinion en faveur

de M. Smrkovsky n'aura pas été sans résultat. La direction du parti a dû renoncer à son projet initial de mettre ce dernier à l'écart. On s'est arrêté en haut lieu à une solution de compromis qui consiste à maintenir M. Smrkovsky à la tête de l'Assemblée nationale, qui prendra le nom de Chambre du peuple et formera avec la Chambre des nations (75 députés tchèques et 75 députés slovaques) l'Assemblée fédérale. Celle-ci aura, conformément aux vœux de M. Husak, pour président un Slovaque mais M. Smrkovsky gardera son poste au comité du parti qui, composé de huit personnes, constitue la direction suprême du pays.

Dans les circonstances actuelles, ce compromis, estimé les observateurs, constituerait une demi-victoire pour ce "front uni" que les groupements intellectuels, les étudiants et la majorité des organisations ouvrières ont formé spontanément pour la défense de la "politique de janvier" dont M. Smrkovsky est le champion le plus populaire.

### Démission de l'ambassadeur des EU en URSS

WASHINGTON (AFP) — La Maison-Blanche a annoncé hier la démission de M. Llewellyn Thompson, ambassadeur des Etats-Unis en URSS.

La date d'entrée en vigueur de sa démission n'a pas été fixée. Il est théoriquement possible que le président-élu Richard Nixon lui demande de rester à son poste, ou lui confie de nouvelles fonctions au sein de son administration.

Mais, selon certaines indications recueillies à Washington, M. Thompson aurait en fait l'intention de quitter définitivement la carrière diplomatique.

Son départ marquerait la disparition de l'un des plus éminents "soviétologues" du gouvernement américain.

La Maison-Blanche a simultanément annoncé la démission de trois autres diplomates américains: M. John Tuthill, ambassadeur au Brésil; M. Philipps Talbot, ambassadeur en Grèce, et M. Robert Good, ambassadeur en Zambie. La démission de M. Tuthill et Talbot prendront effet le 20 janvier, jour même de l'expiration du mandat présidentiel de M. Johnson, mais la date d'entrée en vigueur de celle de M. Good n'a pas été fixée.

# internationales

## De Gaulle: la coopération franco-soviétique renforce les possibilités de détente

PARIS (AFP) — "Il est encourageant, dans la situation actuelle de notre Europe et de notre monde, que l'Union soviétique et la France resserrent leurs relations pacifiques", a notamment déclaré le général de Gaulle dans le toast qu'il a prononcé à l'issue du déjeuner qu'il a offert en l'honneur de M. Kirilline, vice-président du conseil de l'U.R.S.S. qui préside la délégation soviétique à la grande commission. "Car ce fait, a ajouté le général de Gaulle, est évidemment de nature à renforcer pour les nations, les possibilités d'action politique conjuguée dans l'intérêt de l'équilibre, de la paix et du progrès".

### Doubler les échanges

La grande commission franco-soviétique s'est fixé pour objectif de doubler les échanges économiques entre les deux pays en cinq ans, a déclaré M. Michel Debré, ministre français des affaires étrangères, dans une déclaration télévisée hier soir. L'objectif pour 1974 est donc de sept milliards de francs pour le total des échanges dans les deux sens.

"L'objectif de trois milliards et demi qui avait été fixé par les précédents accords commerciaux" de 1966 a été atteint un an plus tôt que prévu", a-t-il souligné. M. Debré a d'autre part rappelé qu'au moment du voyage du général de Gaulle en URSS en 1966, les échanges entre les deux pays étaient "très modestes".

Le travail de la commission, a-t-il dit encore, qui a un caractère commercial et économique "ne peut pas ne pas avoir de caractère politique dans le meilleur sens du terme". "En effet, quand on pense à l'avenir de l'Europe de demain, il faut que ce soit un avenir de paix et la paix exige, malgré les différences et parfois les oppositions entre les régimes et entre les conceptions et les orientations, qu'il y ait un effort de compréhension et un effort de détente", a déclaré M. Debré.

De son côté, M. Kirilline a déclaré que la coopération économique, scientifique et technique franco-soviétique constitue un fondement solide pour le développement des contacts et des relations politiques qui à leur tour contribuent à l'amélioration de la situation en Europe et dans le monde.

M. Kirilline a précisé en réponse à la question d'un journaliste, que sa conversa-

tion avec le général de Gaulle a porté sur le problème du Moyen-Orient ainsi que sur les questions de la coopération bilatérale franco-soviétique.

Les travaux de la commission proprement dite font l'objet d'un communiqué conjoint et d'un procès verbal qui sera signé aujourd'hui au Quai d'Orsay par MM. Debré et Kirilline après quoi, les deux ministres tiendront une conférence de presse.

Sur le plan économique, les échanges franco-soviétiques pour la période 1970-1975 seront fortement accrus par rapport à la période de 1965-1969 qui faisait l'objet des accords à long terme actuellement en vigueur. On croit savoir que les commandes soviétiques de biens d'équipement en France, dépasseront largement le chiffre de 5 milliards et demi de francs proposé à l'origine par les Soviétiques contre 3 milliards et demi pour la période 1965-1969. M. Kirilline a précisé qu'une coopération industrielle de grande envergure a été décidée dans divers domaines, notamment l'industrie de la cellulose, du gaz naturel, de la métallurgie, de l'industrie légère et alimentaire, de la construction de machines, de camions et de tracteurs etc...

La grande nouveauté de cette session de la commission est la coopération qui a été décidée dans le domaine médical et qui s'ajoutera à celle qui est en cours dans les domaines nucléaire et spatial et de la télévision en couleur. Un accord de coopération médicale, tant sur le plan scientifique que sur le plan industriel, doit être signé jeudi matin à Paris.

La création de la grande commission, dont les travaux viennent de s'achever, avait été décidée lors du voyage du général de Gaulle en U.R.S.S. en juin 1966. La première session avait eu lieu à Paris en 1967 et la seconde à Moscou en 1968.

### Robarts à Rome

ROME (AFP) — M. John Robarts, premier ministre de l'Ontario, est arrivé hier midi à l'aéroport romain de Fiumicino venant de Toronto.

Il restera à Rome à titre privé jusqu'à samedi. Il sera reçu aujourd'hui en audience par le pape.

### Pont endommagé sur le Jourdain

## Duel d'artillerie israélo-jordanien

TEL AVIV (AFP) — Le pont Damia, sur le Jourdain, a été gravement endommagé, hier du côté jordanien, par un sabotage jordanien, a déclaré un porte-parole de l'armée israélienne à Tel Aviv.

Il a précisé que ce sabotage avait suivi un échange de coups de feu déclenché vers midi par les forces jordanien qui ont tiré sur un tracteur israélien près du pont de Damia. Les Jordaniens, a-t-il dit, ont ensuite ouvert un feu de mortiers contre les forces israéliennes dans cette région.

Les Israéliens ont riposté, a déclaré le porte-parole. Le pont Damia qui a été partiellement détruit était, avec le pont Allenby, le seul qui permettait des communications entre la Cisjordanie et la Jordanie.

### Démission ce matin du cabinet libanais

BEYROUTH (AFP) — Le Dr Abdallah Yafi, président du conseil libanais, remettra, ce matin, sa démission par écrit au chef de l'Etat, M. Charles Helou, apprend-on de source officielle.

Après un long entretien hier soir avec le président de la république, le Dr Yafi a déclaré à la presse que le conseil des ministres se réunirait ce matin sous la présidence du chef de l'Etat. Cette réunion aura pour but d'informer les membres du cabinet de la décision du chef du gouvernement de présenter sa démission, précise-t-on de même source.

## Saisie d'un journal brésilien annonçant la fin de la censure

RIO DE JANEIRO (AFP) — "La censure de la presse est abolie" annonçait sur huit colonnes hier le journal "Correio da Manhã" qui a été saisi quelques instants après sa sortie des presses par les autorités militaires brésiéliennes. Dans un article de première page, la direction du journal qui se refuse à toute auto-censure, commentait la "fin de la censure" imposée au journal depuis 24 jours.

Outre une série d'informations, jugées tendancieuses par les autorités, le "Correio da Manhã" publiait un éditorial particulièrement violent dans lequel il dénonçait les "inconséquences" du gouvernement.

"Quelle autorité détient le gouvernement pour combattre la corruption" écrit le journal, alors que plusieurs de ses "membres sont justement accusés de corruption tant par des officiers supérieurs de l'armée que par un journal étranger de l'importance du "New York Times".

"Nous refusons d'admettre, écrivait-il en outre, que l'on détruise la démocratie pour la préserver... Le pays était tranquille jusqu'au 13 décembre."

La corruption "infecte toujours l'administration publique" écrivait "Correio da Manhã". Il reprenait aussi ses violentes accusations contre le ministre de la justice et publiait, sur toute une page, de larges extraits, violemment critiques à l'égard du gouvernement, d'articles parus dans

d'influents journaux étrangers dont le magazine américain "Time". Le journal publiait également une liste de 48 personnes arrêtées.

D'autre part, selon "Correio da Manhã", le maréchal Costa e Silva, président du Brésil, aurait écrit une lettre au président élu, M. Richard Nixon, pour justifier l'acte institutionnel et lui demander de maintenir l'aide économique, financière et militaire. Cette lettre, selon le journal devrait être remise par M. Vilar de Queiroz, conseiller au ministère des affaires étrangères.

D'autre part, le sénateur Daniel Krieger a fait transmettre au maréchal Costa e Silva sa démission du poste de président du parti gouvernemental de "L'Alliance rénovatrice nationale" et du bloc de la majorité au sénat, annonce-t-on à Rio de Janeiro.

Le sénateur Krieger qui n'a pas révélé les raisons de sa démission s'était opposé en décembre dernier à la suspension de l'immunité parlementaire de M. Marco Moreira Alves, député de l'opposition, qui était accusé d'avoir injurié les forces armées brésiéliennes. La chambre basse du Sénat avait en adoptant cette position provoqué une grave crise politique qui a atteint son point culminant le 13 décembre, date à laquelle le président Costa e Silva a promulgué l'acte institutionnel numéro cinq, attribuant au chef de l'Etat des pouvoirs exceptionnels.

## De Gaulle dirige les destinées de la France depuis dix ans

PARIS (AFP) — Il y a dix ans — le 8 janvier 1959 — le général de Gaulle, premier président de la Ve République, s'installait à l'Élysée. Cet anniversaire marque aujourd'hui la stabilité des institutions françaises. Un chef de l'Etat — doté de pouvoirs étendus aux termes de la nouvelle constitution adoptée par le pays en septembre 1958 — qui, pendant ces dix années, aura désigné seulement trois chefs de gouvernement et maintenu pendant plus de neuf ans le même ministre des Affaires étrangères: voilà sans doute ce qui marque aux yeux des Français la différence avec les deux précédentes républiques où les crises ministérielles s'étaient succédées presque sans interruption.

C'était l'ambition du général de Gaulle. "Du reste, quoi qu'il arrive, j'aurai rempli mon destin, j'aurai fait mon service, et si j'ai été assez heureux pour rendre à la France ce service-là, d'avoir fait avec elle, mis en doute avec elle et fait accepter par elle un régime nouveau, un régime d'action, un régime de réalisation, un régime de cohésion, alors j'aurai rempli ma vie", avait-il déclaré après son élection au suffrage universel, innova-

tion en France qu'il avait soumise au référendum populaire pour renforcer ces nouvelles institutions "qui répondent à ce qu'exigent l'époque et le monde moderne".

### L'Algérie

Rarement pourtant décennie de l'histoire de France aura-t-elle été aussi riche en événements, en dehors de sa rénovation institutionnelle. Revenu au pouvoir à l'occasion des événements d'Algérie, la première tâche du général de Gaulle avait été d'y mettre fin. Le 8 avril 1962, il fit approuver par référendum le cessez-le-feu et le principe d'autodétermination pour le peuple algérien d'où sortit son indépendance. Dès lors, le président de la Ve République avait les mains libres pour entreprendre la réalisation de la politique qu'il avait conçue.

### Réalisations

1- Décolonisant l'Afrique noire, il instaura sur la base de l'ancien empire colonial français 13 nations indépendantes qui restèrent étroitement unies à ce qui avait été jadis leur métropole.

2- Restaurant l'indépendance de la France pour lui rendre "son visage de pays aux mains libres" à l'égard du monde extérieur, ce qui impliqua notamment son retrait de l'OTAN, il acheva la réconciliation franco-allemande par la signature d'un traité de coopération entre les deux pays, établit des relations diplomatiques avec la Chine communiste, s'opposa à l'entrée sans conditions de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, poursuivit une politique de détente, d'entente et de coopération avec l'Est, jeta les premiers jalons d'une réforme du système monétaire mondial afin qu'il ne soit plus fondé sur la situation privilégiée du dollar, prit enfin des positions en flèche à l'égard du Canada français, du Biafra et du Moyen-Orient.

Sur le plan militaire, l'éclatement de la première bombe atomique française, en 1960, préluda à l'instauration d'une force nucléaire de dissuasion et à la première explosion l'année dernière, de la première bombe française à hydrogène.

### Nombreux drames

Bien des drames ont, tout au long de ces dix ans, frappé directement le général de Gaulle sans ébranler ses convictions. Menacé dans sa vie par l'organisation terroriste de l'OAS, ce fut miracle qu'il échappât — entre autres attentats — à celui du Petit Clamart, aux portes de Paris où, le 22 août 1962, sa voiture fut criblée de balles. En 1961, il dut faire face au putsch des généraux en Algérie, en 1968 à la crise universitaire et sociale de mai, qui lui donna, de son propre aveu, "la tentation de se retirer" mais qu'il surmonta par l'éclatante victoire de élections législatives de juin, et la crise financière de no-

### Démission de M. Lawrence O'Brien organisateur en chef des démocrates

WASHINGTON (AFP) — M. Lawrence O'Brien, président du comité directeur national du parti démocrate, ancien ministre des postes des Etats-Unis, qui organisa les campagnes électorales du président John Kennedy et de M. Lyndon Johnson et, tout dernièrement, celle de M. Hubert Humphrey qui fut battu par M. Richard Nixon, a donné hier sa démission en invoquant des raisons personnelles.

M. O'Brien s'était joint à la campagne du sénateur Robert Kennedy pour la présidence mais il servit ensuite M. Humphrey après l'assassinat du sénateur le 5 juin dernier à Los Angeles.

On pense, dans les milieux proches des dirigeants du parti démocrate, que M. O'Brien, âgé de 51 ans, aurait l'intention de se présenter aux élections au poste de gouverneur de l'Etat du Massachusetts en 1970.

### Nouvelle aide des E.-U. au Nigeria

WASHINGTON (AFP) — L'agence américaine pour le développement international a annoncé hier une contribution supplémentaire de 2,300,000 dollars au fonds de la Croix Rouge internationale pour l'assistance aux victimes de la guerre civile au Nigeria.

Cette contribution destinée à l'achat de produits pharmaceutiques et au financement du transport de secours porte à 22,500,000 dollars l'aide des Etats-Unis aux victimes de la guerre civile.

